

Rapport diagnostique local partagé

Prévention du mal-être en agriculture

Département des Deux-Sèvres (79)



Table des matières

PREFACES	3
REMERCIEMENTS	5
INTRODUCTION	6
I. METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC	7
A. LE PILOTAGE : UN COMITE PLENIER ET UN COMITE TECHNIQUE	7
1. <i>Le comité plénier départemental</i>	7
2. <i>Le comité technique départemental</i>	7
B. LA DEFINITION D'UN QUESTIONNAIRE ET D'UNE GRILLE D'ENTRETIEN	8
C. RECUEILLIR LA VOIX ET L'AVIS DES ACTEURS « HUMANISER »	8
D. GRILLE D'ANALYSE	9
1. <i>Comparaison interdépartementale/nationale</i>	9
2. <i>Comparaison infra-départementale</i>	9
II. DONNÉES SUR LE CONTEXTE AGRICOLE	10
A. PHOTOGRAPHIE ET CARACTERISTIQUES DU SECTEUR AGRICOLE DANS LES DEUX-SEVRES	10
1. <i>Répartition par population</i>	10
2. <i>Typologie des exploitations</i>	14
3. <i>Emplois agricoles</i>	26
B. LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE	29
1. <i>Données de précarité</i>	29
2. <i>Taux de pauvreté</i>	30
C. DES INEGALITES DE SANTE	32
1. <i>Le mal être/suicide</i>	32
2. <i>Des inégalités d'accès aux soins et à la prévention</i>	35
3. <i>Santé et Sécurité au Travail</i>	39
III. ÉTAT DES LIEUX DES BESOINS	43
A. LES FACTEURS DU MAL-ETRE EN MILIEU AGRICOLE	43
1. <i>Des facteurs d'ordre personnel</i>	43
2. <i>Des facteurs d'ordre social/relationnel</i>	44
3. <i>Des facteurs externes</i>	44
B. SYNTHÈSE DES BESOINS EXPRIMÉS PAR LES PERSONNES INTERROGÉES	48
IV. LE DIAGNOSTIC DES OFFRES	49
A. LES DISPOSITIFS : UNE OFFRE RICHE ET DIVERSIFIÉE PARFOIS MECONNUE	49
1. <i>Dispositifs et offres MSA</i>	49
2. <i>Agence Régionale de Santé / Centre Hospitalier de Niort</i>	55
3. <i>Les services de l'Etat</i>	58
4. <i>Le RESA (Réseau d'Écoute et de Solidarité en Agriculture)</i>	59
5. <i>Solidarité Paysans Poitou-Charentes – Antenne des Deux-Sèvres</i>	59
6. <i>CAP'AGRI</i>	63
7. <i>Autres offres disponibles</i>	65
B. AVIS DES PERSONNES INTERROGÉES SUR LES OFFRES ET DISPOSITIFS EXISTANTS	66
V. PISTES OPERATIONNELLES DE PRÉVENTION DU MAL-ÊTRE EN AGRICULTURE	67
A. PROPOSITIONS ET ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE POUR LES BESOINS PARTIELLEMENT COUVERTS	67
B. PROPOSITIONS POUR LES BESOINS NON COUVERTS	68
C. PROPOSITIONS POUR PALLIER LES FACTEURS DE MAL-ETRE EN MILIEU AGRICOLE	69
D. PROPOSITIONS ET PROJETS D' ACTIONS REPARTIES SUIVANT LES 3 AXES DE LA FEUILLE DE ROUTE	70
CONCLUSION	71
ANNEXES	72

Les exploitants et salariés du secteur agricole sont particulièrement exposés à un risque accru de mal-être lié à des facteurs économiques, sociaux et sociétaux... Les récentes crises traversées par l'agriculture deux-sévrienne telles que les conséquences de la COVID-19, l'Influenza aviaire, des aléas climatiques récurrents, l'augmentation des coûts de production, l'agribashing... l'illustrent pleinement. A chaque crise, l'Etat est présent pour soutenir les agriculteurs.

Les pouvoirs publics, les acteurs professionnels et associatifs mènent depuis longtemps des actions pour accompagner les agriculteurs en difficulté. En 2020, le Gouvernement a lancé une mission dédiée conduite par le Député Damaisin. Ces travaux ont abouti à l'élaboration d'une feuille de route interministérielle pour la prévention du mal-être et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté, publiée en novembre 2021.

Son objectif est de mobiliser et coordonner l'ensemble des parties prenantes pour prévenir et éviter les situations critiques, améliorer leur prise en charge, au plus près des territoires. Trois axes sont au cœur de nos actions :

- Humaniser, en plaçant l'humain au cœur des relations entre les agriculteurs et les acteurs institutionnels à travers une nouvelle gouvernance ;
- « Aller vers », en renforçant les dispositifs d'écoute et de détection des situations de mal-être, notamment via les réseaux de « sentinelles » ;
- Prévenir et accompagner, en sensibilisant à la santé et à la sécurité au travail et en améliorant l'accompagnement sur les plans économiques et sociaux.

Le comité de pilotage deux-sévrien pour la prévention du mal-être et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté, lieu d'échanges, de suivi et de coordination des actions dans les territoires est co-piloté par la Mutualité sociale agricole (MSA) Poitou et la Direction départementale des territoires (DDT). Sa première mission a été d'établir un diagnostic local partagé. A partir des contributions issues des différents partenaires, il recense les besoins et les offres sur le territoire et les pistes d'actions pour améliorer la prévention du mal-être et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté.

Le présent diagnostic a pour vocation d'être un guide pour l'ensemble des acteurs soucieux du bien-être des exploitants et salariés agricoles œuvrant dans le département.

Emmanuelle Dubée,
Préfète des Deux-Sèvres

Depuis de nombreuses années, la MSA Poitou a pris à bras le corps la problématique du mal-être en agriculture en menant des actions au plus près du terrain pour améliorer la situation de ses adhérents les plus vulnérables (agriculteurs, salariés, et leurs familles, retraités). La feuille de route de prévention du mal être en agriculture pose une nouvelle gouvernance fondée sur une appréhension territoriale et humaine des enjeux liés au mal-être agricole. Dans cette dynamique, nous nous sommes résolument engagés aux côtés de l'ensemble des acteurs du monde agricole dans la réalisation du diagnostic partagé de prévention du mal-être en agriculture à l'échelon local.

L'élaboration de ce rapport est le fruit d'un travail concerté entre tous les acteurs du monde agricole de notre département qui se sont pleinement engagés dans sa réalisation. J'adresse mes sincères remerciements à chacune d'elles pour leur disponibilité et leurs différents apports. L'investissement de tous les membres du comité plénier pour la réalisation de ce diagnostic est une étape importante qui démontre à la fois l'importance du sujet pour chaque membre et la volonté d'agir de manière concertée, coordonnée et efficace. *Aujourd'hui nous semons, demain je l'espère nous récolterons !*

Ce rapport n'aurait pu être réalisé sans l'engagement et la coopération des membres du comité technique, organe opérationnel de la coordination de la feuille de route. C'est l'occasion pour moi d'adresser mes chaleureux remerciements à l'ensemble des membres qui le compose : ce collectif aux compétences diverses et complémentaires a travaillé d'arrache-pied depuis sa mise en place et je n'ai aucun doute sur le fait qu'ils seront tout aussi investis pour la coordination et la mise en œuvre du plan d'actions sur lequel nous nous engagerons collectivement. Un merci appuyé à Emmanuel Gueu qui a rejoint la MSA POITOU le 3 janvier dernier en tant que chargé d'études pour la prévention du mal-être agricole et qui a été la cheville ouvrière de ce collectif.

Ce rapport, à travers l'état des lieux qui est proposé est une première étape qui nous permet d'avoir les éléments nécessaires pour la production d'un plan d'actions concret qui aboutira à un mieux-être des agriculteurs, des salariés agricoles ainsi que de leurs familles. La poursuite de cette démarche décloisonnée entre acteurs du milieu agricole au niveau local et des actions au plus près du terrain, là où se trouvent les agriculteurs et salariés agricoles nous permettra de prévenir au mieux les situations de mal-être. *Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin...*

Jean-Marie GAUTIER,
Président de la MSA POITOU

REMERCIEMENTS

Nos remerciements les plus sincères et chaleureux à :

- L'ensemble des membres et structures du comité de pilotage, pour leur implication dans le cadre de la réalisation de ce diagnostic : la complétude de l'enquête, leur accueil chaleureux, leur disponibilité et leurs conseils.
- Toutes les personnes (professionnels, bénévoles) qui au nom de leurs structures ont accepté de rencontrer *Emmanuel GUEU* (Chargé d'études Prévention du mal-être agricole de la MSA Poitou) dans le cadre des rencontres individuelles initiées par le comité technique.
- Tous les membres du comité technique qui ont participé aux différentes réunions techniques de réalisation de ce diagnostic territorial partagé.
- Monsieur Jean-Marie GAUTIER, Président de la MSA Poitou pour son engagement personnel à la mobilisation de certains acteurs à s'engager dans le processus de diagnostic.
- Madame Claudine REAULT, Chargée de Communication à la MSA Poitou pour l'aide à la mise en forme de ce rapport et de supports de communication.

INTRODUCTION

Le 23 novembre 2021, la feuille de route pour la prévention du mal-être et pour l'accompagnement des agriculteurs en difficulté a été présentée par les ministères de l'Agriculture et de l'alimentation, des Solidarités et de la Santé et le Secrétariat d'Etat chargé des Retraites et de la Santé au travail. Cette feuille de route s'appuie sur les rapports de la mission confiée par le Gouvernement au député du Lot et Garonne, Olivier Damaisin¹, visant à dresser un diagnostic partagé à l'échelle nationale et mener une réflexion sur l'identification et l'accompagnement des agriculteurs en difficultés et la prévention du suicide en agriculture. Ce rapport du Député Damaisin a été complété par le rapport du groupe de travail « agriculteurs en situation de détresse » du sénat dirigé par la sénatrice Françoise FERAT et le Sénateur Henri CABANEL². Ces rapports soulignent le besoin d'un diagnostic national partagé des actions déployées sur tout le territoire pour le repérage et l'accompagnement des agriculteurs sujets au mal-être et au risque suicidaire, et une coordination de l'ensemble des acteurs sur cette thématique.

A partir de ces constatations, la feuille de route propose la réalisation d'un diagnostic qui se veut à la fois territorialisé, c'est-à-dire à l'échelle départementale et partagé par l'ensemble des acteurs qui gravitent autour du monde agricole afin que celui-ci soit le plus exhaustif possible. Cette feuille de route qui a pour objectif de lutter contre le mal-être des agriculteurs et des salariés agricoles, replace l'humain au centre des préoccupations. Pour y parvenir, elle préconise de s'appuyer sur des dispositifs déjà existants (Agri'écoute, associations, réseau « sentinelles », MSA ou la cellule Réagir de la chambre d'agriculture), en s'axant sur trois piliers : **humaniser, aller vers et prévenir et accompagner** :

- **Humaniser (Axe 1)** : Il s'agit d'humaniser les rapports avec les actifs agricoles en difficulté, être au plus près d'eux et à l'écoute de chaque cas personnel.
- **Aller vers (Axe 2)** : Cet axe implique d'aller vers celles et ceux qui sont isolés face à leurs difficultés.
- **Prévenir et accompagner (Axe 3)** : Mettre tous moyens possibles en œuvre pour faire face à toute forme de difficultés qu'elles soient personnelles, économiques ou sociales rencontrées par les agriculteurs et les salariés agricoles.

Cette feuille de route vise à mettre en œuvre une approche plus coordonnée entre tous les acteurs, plus territorialisée et plus individualisée pour accompagner les agriculteurs et les salariés agricoles qui en ont besoin dans toutes les dimensions de leur vie, tant économiquement, socialement qu'au point de vue sanitaire.

Le fonctionnement de cette nouvelle gouvernance est précisé par la circulaire interministérielle [AGRS2200254J](#) du 31 janvier 2022.

Ce rapport consigne toute la démarche employée dans notre département pour atteindre les objectifs assignés par la feuille de route ainsi que les résultats du diagnostic local partagé. Il évoque le contexte (économique, social, sanitaire, ...) agricole dans le département des Deux-Sèvres, un état des lieux exhaustif des besoins pour un mieux-être dans le milieu agricole ainsi qu'un état des lieux des offres déjà disponibles. Par ailleurs, après un croisement des offres et des besoins recensés, de premières propositions d'actions concrètes qui répondent aux besoins non couverts ou qui le sont partiellement sont présentées. Ces propositions sont le fruit des contributions de l'ensemble des acteurs rencontrés et/ou qui ont complété les questionnaires qui leur a été soumis.

1 <https://drive.google.com/file/d/1bPVL5ghINf1AG0VU42yRjSTByniwofZt/view>

2 <https://www.senat.fr/rap/r20-451/r20-451.html>

I. METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC

A. Le pilotage : un comité plénier et un comité technique

1. Le comité plénier départemental

Après deux premières réunions du comité technique les 27 juin et 12 septembre 2022, les acteurs du monde agricole se sont réunis le 17 octobre 2022 à la préfecture des Deux-Sèvres sous l'égide de la Préfète *Emmanuelle Dubée* qui a installé le Comité plénier, permettant de débiter les travaux. La Préfète de département a proposé de désigner l'entité coordinatrice de ce comité avec un pilotage DDT-MSA approuvé par l'ensemble des membres du comité. L'objectif de ce premier comité plénier était de présenter (État, MSA et ARS) les attendus et de proposer l'organisation locale de cette nouvelle gouvernance permettant de répondre aux enjeux de la feuille de route. Un focus a été réalisé sur les actions déjà existantes et mises en œuvre dans le département. Le comité plénier était l'occasion pour tous les acteurs présents d'avoir une vision globale des principaux dispositifs mis en œuvre au sein du département. Pour que ce panorama soit le plus exhaustif possible, tous les acteurs ont pu s'exprimer. La méthodologie de réalisation du diagnostic local partagé a été validée (*Annexe 1 : Résumé de la méthode de diagnostic*). Ce comité ne se substitue pas aux dispositifs d'accompagnements existants (Agridiff piloté par DDT, accompagnement MSA, stratégie de prévention du suicide ARS). Les missions assignées au comité plénier sont de :

- coordonner les actions et d'élaborer un diagnostic local partagé,
- garantir l'appropriation de la feuille de route par l'ensemble des partenaires,
- faciliter la coordination entre les acteurs impliqués et partenaires,
- garantir une offre de services de prévention du mal-être sur le territoire,
- lever les difficultés rencontrées,
- dresser le bilan des mesures prises selon des indicateurs spécifiques,
- valoriser les actions partenariales engagées sur le territoire.

Plusieurs structures ont été conviées à prendre part à ce premier comité plénier (*Annexe 2 : Liste des structures membres comité plénier*) notamment :

- représentants des administrations de l'Etat : membres du comité technique et toute autre personne des administrations (ARS, DDETSPP, DDT),
- représentants de la caisse de MSA Poitou,
- représentants des collectivités locales (départements et communes), associations,
- représentants de la chambre agriculture, de la SAFER, du GDS,
- représentants des organisations syndicales (non salariés agricoles, employeurs, salariés agricoles),
- représentants des lycées agricoles,
- représentants des organismes bancaires et d'assurance,
- représentants des organismes de formation Vivéa et Ocapiat,
- représentants des ordres des experts comptables, des vétérinaires, des médecins, infirmiers.

2. Le comité technique départemental

Tout comme le comité plénier départemental, le comité technique émane de la nouvelle gouvernance locale déclinée dans la circulaire pour la « prévention du mal-être et accompagnement des agriculteurs et des salariés agricoles ». Plusieurs **missions** sont attribuées à ce comité :

- **Élaboration d'un diagnostic local partagé** : recensement des outils disponibles à l'échelon territorial
- *En direction des agriculteurs et salariés en situation de mal-être* : **veille à la bonne articulation entre les acteurs pour faciliter les parcours d'accompagnement.**
- *En direction du comité plénier* : **signale les difficultés rencontrées et propose des mesures adaptées, fournit les éléments nécessaires aux bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers des actions menées.**

Le comité technique n'a pas vocation à traiter de sujets individuels en lien notamment avec des situations de mal-être. Il s'agit de garantir la confidentialité de ces dossiers au regard des exigences RGPD. Il s'agit d'une instance technique, aucun élu ne peut y siéger.

La circulaire précise les membres du comité technique avec à minima 4 référents :

- le référent « prévention du mal-être agricole » désigné par la caisse de MSA (prévention du mal-être agricole et accompagnement social),
- le référent pour la promotion de la santé mentale désigné par l'ARS,
- le référent de la cellule d'accompagnement départementale désigné par la DDT (accompagnement économique),
- le référent agriculture de la DDETSPP (prévention des risques professionnels).

Le comité technique départemental en Deux-Sèvres est composé comme suit :

- Référents MSA : Sébastien CAILLAUD, Emmanuel GUEU, Emmanuelle BOUET, Noémie MERCERON
- Référents DDT : Nicolas CORNUAULT, Angélique MACHABERT, Alexandra ARROYO-BISHOP
- Référents DDETSPP : Florian BESNARD, Magali FASSEU
- Référents ARS : Pascaline WARGNIE, Hélène TARDIVEL
- Référent Groupement Hospitalier de Territoire 79 : Vivien BONNEFON (coordinateur PTSM)
- En sus des désignations ci-dessus :
- Élargissement du comité : Coordination territoriale de prévention du suicide 79 (représentée par sa coordonnatrice Yasmina CLERGEAUD).

Pour la coordination de cette instance dans les Deux-Sèvres, la Préfète de département a proposé un copilotage DDT-MSA. En outre, deux chefs de file ont été désignés par le Préfet pour coordonner les travaux : Nicolas CORNUAULT pour la DDT et Sébastien CAILLAUD pour la MSA POITOU.

Pour une meilleure coordination de ce diagnostic, le comité technique s'est réuni 3 fois en plus des échanges réguliers par mails et appels téléphoniques :

- 06/02/2023 : présentation et validation de la méthodologie de diagnostic proposé par la CCMSA
- 15/03/2023 : partage des premiers éléments de diagnostic / mise en commun et confrontations des éléments de l'état des lieux des besoins et des offres
- 18/04/2023 : finalisation du rapport de diagnostic à soumettre au comité plénier.

B. La définition d'un questionnaire et d'une grille d'entretien

En vue d'assurer un recueil des données sur l'état des lieux des offres et des besoins identifiés par les acteurs de notre territoire, le comité technique a créé deux questionnaires en ligne. Un questionnaire dédié au recueil des offres et dispositifs proposés dans les Deux-Sèvres et un autre pour les besoins identifiés par les acteurs. Ces questionnaires ont été créés via le logiciel d'enquête « Sphinx ». L'utilisation de ce logiciel visait à faciliter la centralisation des informations. Par ailleurs, l'utilisation de ce questionnaire en ligne simplifie la tâche aux répondants à travers la proposition de questions à choix multiples et des notes explicatives pour préciser certaines questions.

Une grille d'entretien a également été réalisée pour les entretiens individuels. Cette trame d'entretien a été conçue sur la base du questionnaire en ligne. L'objectif était de réaliser des entretiens plutôt homogènes dans leur forme avec quelques petites variantes qui dépendaient du type d'acteurs rencontrés (*Annexe 3 : Grilles d'entretien*).

C. Recueillir la voix et l'avis des acteurs « Humaniser »

Entre le 6 février, date d'envoi par la MSA au titre des membres du comité plénier de propositions de créneaux d'entretien et le 10 mars 2023, plusieurs entretiens individuels avec les référents des structures membres du comité plénier ont été réalisés par le biais de la coordination du chargé d'étude prévention du mal-être agricole

de la MSA Poitou (*Emmanuel Gueu*). Les référents des structures membres du comité plénier ont été rencontrés soit de façon individuelle, soit de façon collective, soit en visioconférence (*Annexe 4 : Liste des structures rencontrées*). Cela a permis de mieux connaître les activités, les offres de chacun, de partager les constats et les expériences, de repérer les besoins, et d’imaginer ensemble des perspectives. Ces entretiens complètent les questionnaires renseignés via sphinx et enrichissent le contenu de ce rapport. Il faut souligner l’importance de ces entretiens dans les analyses du présent diagnostic. En effet, les conclusions et les analyses proposées dans ce travail n’émanent pas que du travail effectué en comité technique, elles résultent notamment des entretiens réalisés. Des relances ont été effectuées les 27 février et 7 mars pour s’assurer de la participation d’un maximum de structures sur cette problématique, ceci dans une visée de coconstruction de ce diagnostic qui se veut partagé (*Annexe 5 : Bilan chiffré des structures rencontrées*).

D. Grille d’analyse

1. Comparaison interdépartementale/nationale

Pour mieux apprécier la réalité sur notre territoire, les indicateurs du département des Deux-Sèvres ont été comparés à ceux des autres départements français ou à la moyenne de ces indicateurs pour l’ensemble des départements. Cela permet, au travers des cartes et graphiques, d’illustrer la situation dans les Deux-Sèvres sur les différentes thématiques abordées comparativement aux autres départements.

2. Comparaison infra-départementale

Il a semblé nécessaire de faire une comparaison des différents indicateurs à l’échelle infra-départementale afin de mesurer les différences territoriales qui pourraient exister. L’analyse de ces différences à l’échelle des bassins de vie, qui est un découpage qui facilite la compréhension de la structuration du territoire, paraît pertinente. En effet, au sein des bassins de vie, les populations partagent de nombreux services et équipements communs, notamment les services aux particuliers, les commerces, l’éducation, la santé, culture et transports. Ainsi, il a été pris en compte l’ensemble des 19 bassins de vie des Deux-Sèvres : **Orvault, La Crèche, Bressuire, Brioux-sur-Boutonne, Celles-sur-Belle, Cerizay, Mauléon, Chef-Boutonne, Coulonges-sur-L’Autize, Melle, Moncoutant, La Mothe-Saint-Héray, Niort, Nueil-les-Aubiers, Parthenay, Saint-Maixent-l’École, Sauzé-Vaussais, Secondigny et Thouars.**

Certaines communes du département étant rattachées à des bassins de vie qui ne sont pas compris dans les Deux-Sèvres, il a été jugé utile d’ajouter à l’analyse les 3 bassins de vie limitrophes au département qui intègrent ces communes : **Aulnay, Lys-Haut-Layon et Montreuil-Bellay.** Ainsi, l’ensemble des communes du département sont couvertes.

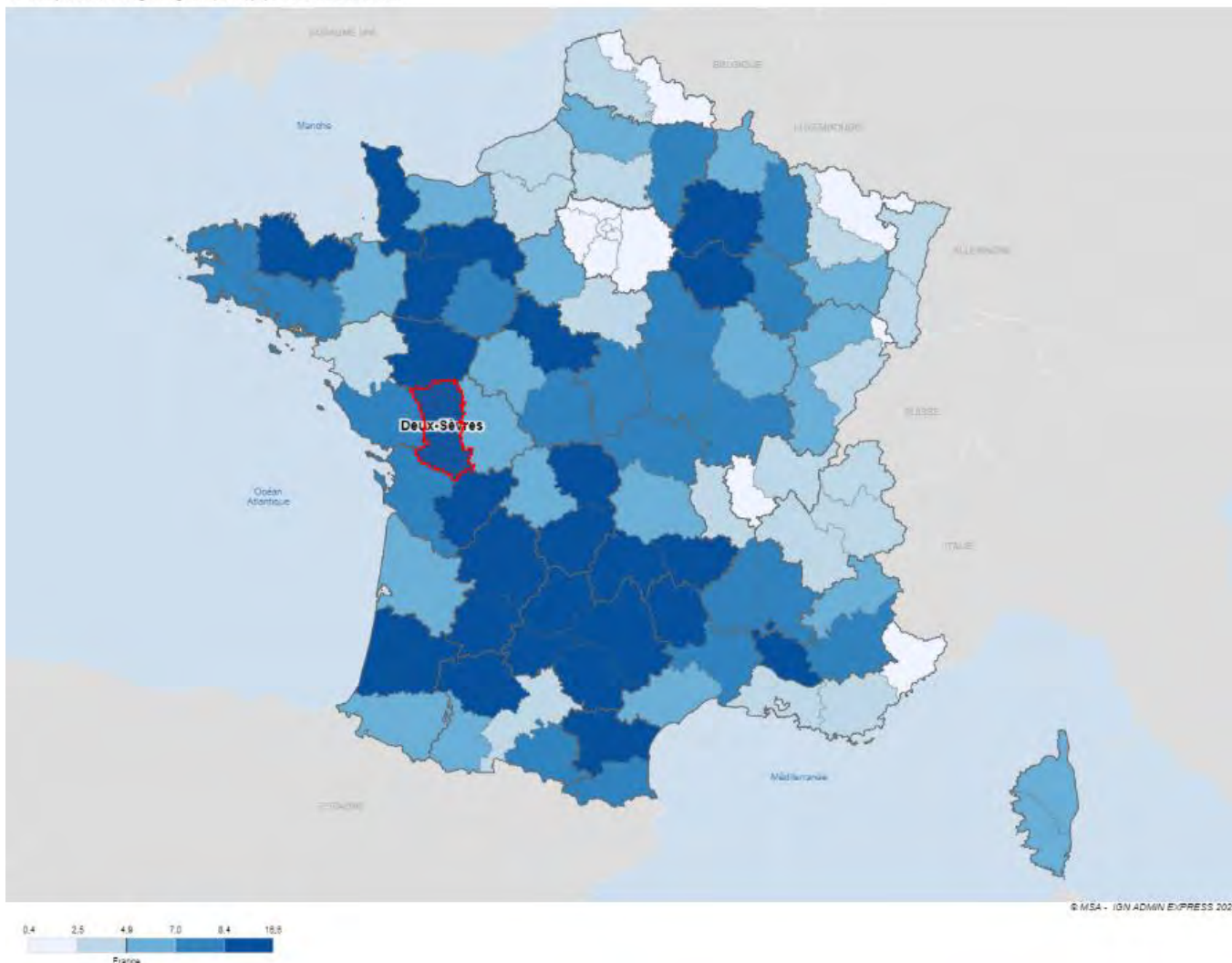
II. DONNÉES SUR LE CONTEXTE AGRICOLE

A. Photographie et caractéristiques du secteur agricole dans les Deux-Sèvres

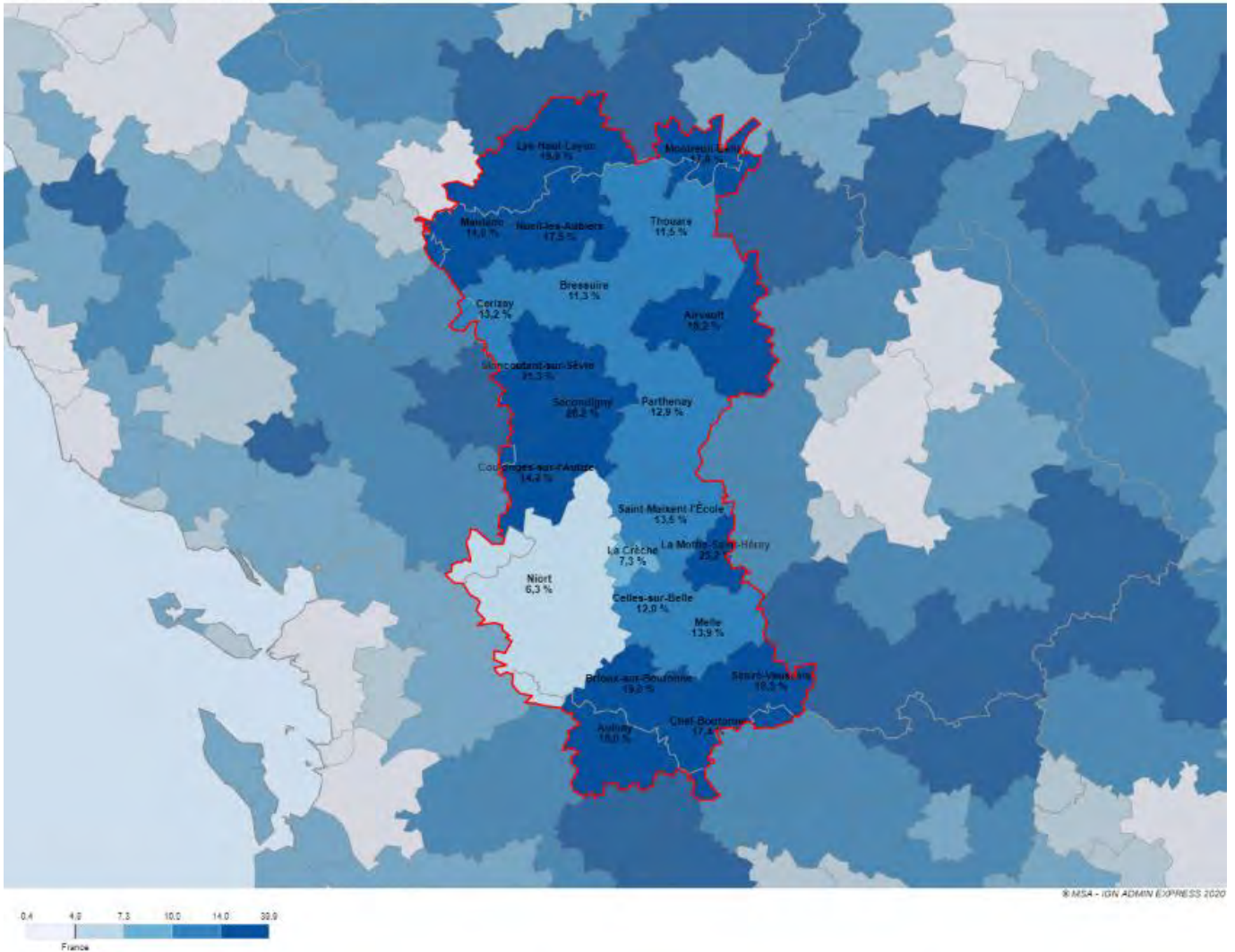
1. Répartition par population

a. Taux de présence au régime agricole

Taux de présence du régime agricole, 2021 (%) - Source : MSA, DCIR, INSEE



En 2022, la MSA Poitou compte 6325 exploitants (chefs d'exploitation et cotisants solidaires) dans le département des Deux-Sèvres. En prenant le taux de présence du régime agricole comme le rapport entre le nombre de patients au régime agricole et la population INSEE à une date donnée (personnes ayant eu au moins un remboursement de soins dans l'année) alors le taux de présence agricole du département des Deux-Sèvres est très élevé (11,8%) par rapport au taux moyen national (4,9%). Les Deux-Sèvres est un département qui fait partie de ceux ayant une proportion de population agricole très importante en France, salarié et non-salariés compris.



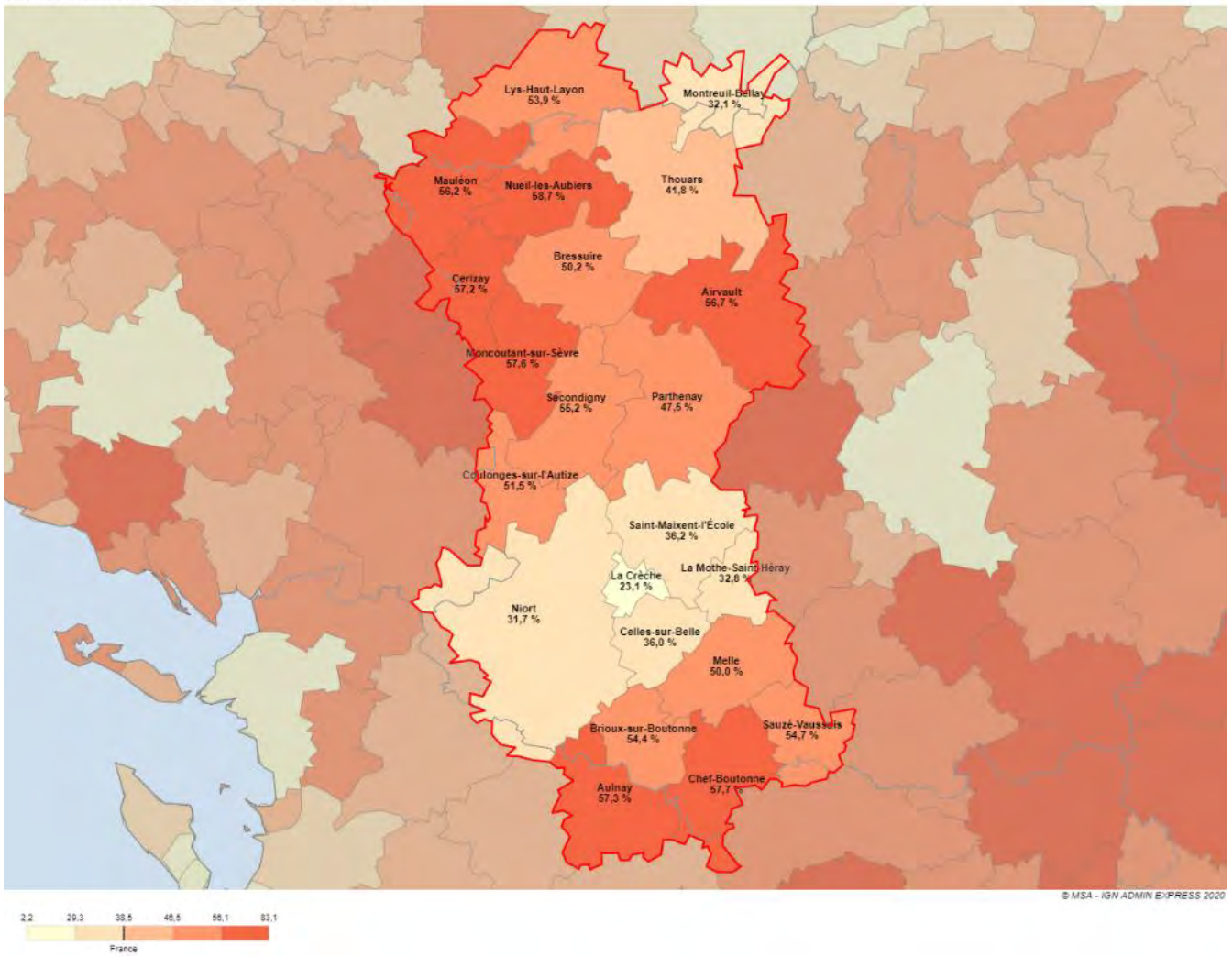
Au niveau infra-départemental, on observe des taux très élevés de présence du régime agricole sur l'ensemble des bassins de vie à l'exception des bassins de vie Niortais (6,3%) et de La Crèche (7,3%). On note que le bassin de vie de Secondigny a la plus forte proportion de population agricole (26,2%).

Patients NSA au RA

Indicateurs	Deux-Sèvres	France
Patients NSA au RA	20 201	1 213 755
Part des patients NSA au RA (%)	45,7	▲ 38,5

Source : CCMSA + SNIIRAM, DCIR, CCMSA - 2021

On observe **une part importante de non-salariés agricoles (NSA) au régime agricole (RA)** comparé à la moyenne nationale. En effet, 45,7% de la population agricole du département sont des exploitants (NSA) contre 38,5% en moyenne sur le plan national. Au niveau des bassins de vie, on peut observer une hétérogénéité dans la répartition des NSA sur le département. Les bassins de vie au nord et au sud du bassin Niortais comptent relativement plus de NSA avec des taux supérieurs à 50% (figure ci-dessous).



b. Population agricole par genre

Patients au RA par genre

Total

	Nombre		%	
	Deux-Sèvres	France	Deux-Sèvres	France
Nombres de patientes au RA	21 727	1 487 229	47,4	47,1
Nombres de patients au RA	24 091	1 672 812	52,6	52,9
Total	45 818	3 160 041	100,0	100,0

Source : MSA, DCIR - 2019

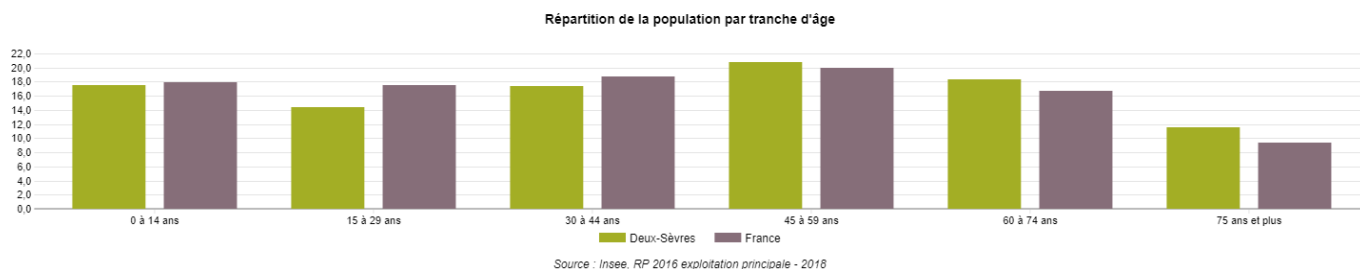
TABLEAU COMPARATIF

Indicateurs	Chiffres-clés 2021	
	Deux-Sèvres	France
Taux de patients RA hommes par tranches d'âge (%), 2021 - 0 à 17	51,4	51,7
Taux de patients RA hommes par tranches d'âge (%), 2021 - 18 à 64	60,6	59,8
Taux de patients RA hommes par tranches d'âge (%), 2021 - > 65 ans	47,5	47,2
Taux de patients au RA femmes par tranches d'âge (%), 2021 - 0 à 17	48,6	48,3
Taux de patients au RA femmes par tranches d'âge (%), 2021 - 18 à 64	39,4 ▼	40,2
Taux de patients au RA femmes par tranches d'âge (%), 2021 - > 65 ans	52,5	52,8

La part d'hommes est plus élevée que celle des femmes au régime agricole dans les Deux-Sèvres comme il est possible de voir dans le tableau ci-dessus. On fait le même constat à l'échelle nationale. Cet écart de représentation entre

hommes et femmes est plus marqué pour la tranche d'âge active de 18 à 64 ans où la proportion d'hommes est de plus de 60,6%. Au-delà de 65 ans, on constate que les femmes sont en proportion plus nombreuses que les hommes au RA.

c. Population agricole par âge



Le graphique ci-dessus présente la répartition de la population générale dans les Deux-Sèvres. On observe une part plus importante des 45-59 et 60-74 ans par rapport au reste de la population. Aussi, on remarque que la population des 15-29 ans est sous-représentée en comparaison à la proportion de jeunes de cette tranche d'âge sur le plan national.

Patients au RA par âge

	Nombre		%	
	Deux-Sèvres	France	Deux-Sèvres	France
0 à 9	3 746	277 795	8,2	8,8
10 à 19	5 262	349 038	11,5	11,0
20 à 29	3 316	266 161	7,2	8,4
30 à 39	3 619	305 727	7,9	9,7
40 à 49	4 093	315 698	8,9	10,0
50 à 59	5 570	386 683	12,2	12,2
60 à 69	5 648	399 174	12,3	12,6
70 à 79	4 991	337 762	10,9	10,7
80 à 89	6 713	366 795	14,7	11,6
>90 ans	2 860	155 208	6,2	4,9
Total	45 818	3 160 041	100,0	100,0

Source : MSA, DCIR - 2019

Cependant, si l'on analyse la répartition de la population du département au régime agricole, on s'aperçoit que la part des 20 à 69 ans est en moyenne inférieure à celle de la France. On observe également qu'à partir de 70 ans, la tendance s'inverse avec une proportion plus importante de la population au RA par rapport à la moyenne nationale. On a donc une population agricole avec une part importante de non actifs, en témoigne l'indice de vieillissement au RA qui est de 208,9% dans les Deux-Sèvres contre 175,4% en France. Par contre, on voit que pour la population générale les 60 ans et plus sont présents dans les mêmes proportions que les moins de 20 ans sur le département (voir tableaux ci-dessous). *L'indice de vieillissement est le rapport entre le nombre d'individus âgés de 60 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 60 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.*

Indice de vieillissement

Indicateurs	Deux-Sèvres		France
Indice de vieillissement	100,3	▲	83,1

Source : INSEE RP - 2018

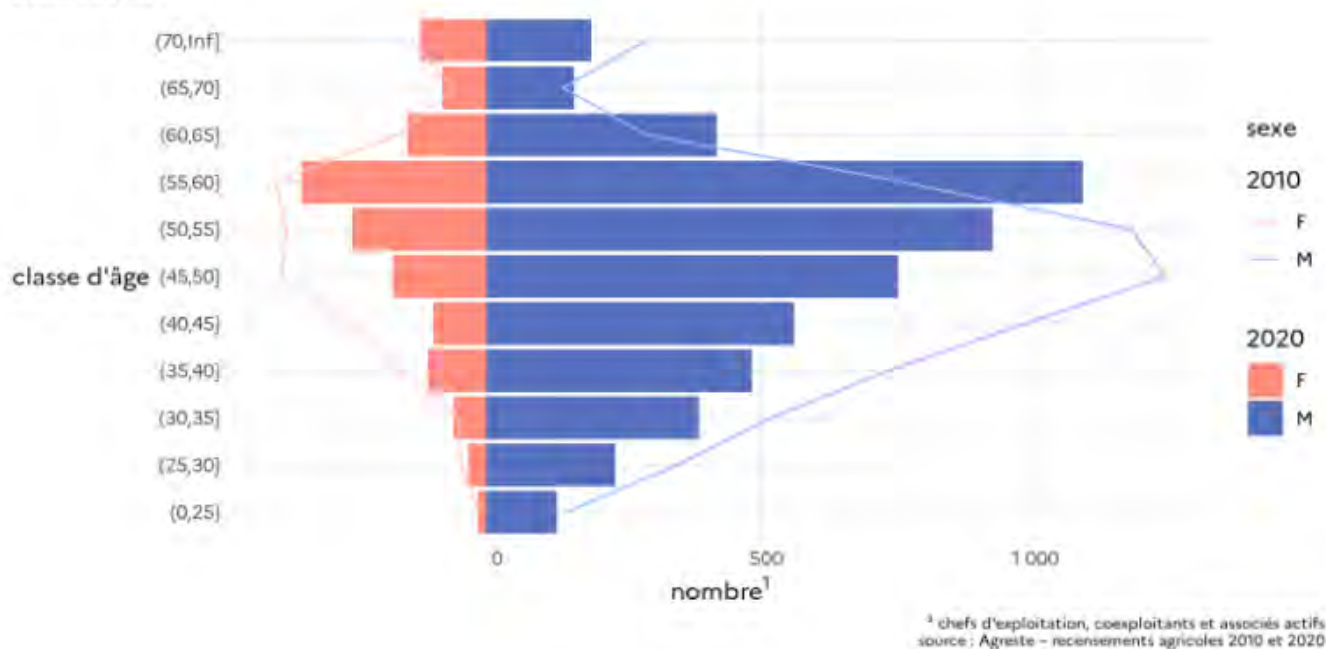
Indice de vieillissement au RA

Indicateurs	Deux-Sèvres		France
Indice de vieillissement au RA	208,9	▲	175,4

Source : MSA, DCIR - 2021

Le graphique ci-dessous permet de voir l'évolution de l'âge des chefs d'exploitation par genre. On s'aperçoit que l'âge de la majorité des chefs d'exploitation en 2020 est compris dans la classe (55,60], contre (45-50] en 2010. On peut en déduire que l'âge moyen des chefs d'exploitation a tendance à augmenter au fil des années. Globalement chez les femmes la tendance est restée la même entre 2010 et 2020 alors que du côté des hommes l'âge moyen a augmenté.

Âge des chefs d'exploitations Deux-Sevres



2. Typologie des exploitations

a. Evolution du nombre d'exploitations et des surfaces

Les recensements agricoles de 2010 et 2020, permettent d'observer une diminution du nombre d'exploitations dans les Deux-Sèvres et au contraire une augmentation de la Surface Agricole Utile (SAU) moyenne. Ce qui signifie que les exploitations sont de plus en plus grandes. On voit également une baisse du nombre de chefs d'exploitation dans les mêmes proportions que le nombre total d'exploitations, ce qui est tout à fait cohérent. Ces indicateurs confirment que le département suit la même tendance nationale à la diminution du nombre d'exploitations.

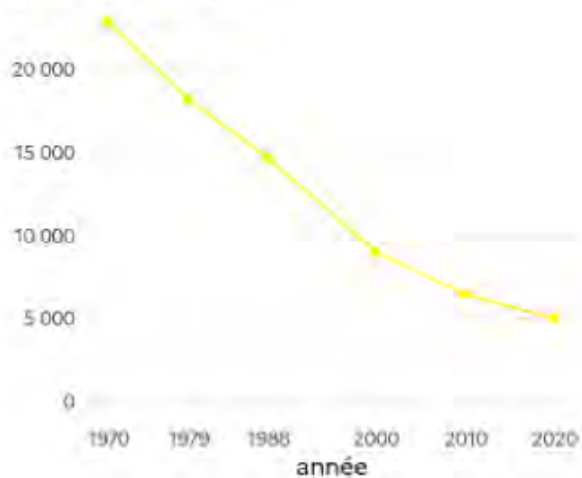
	2010	2020	évolution
nombre total d'exploitations	6 439	4 996	-22,4 %
SAU totale (ha)	450 285	445 790	-1,0 %
SAU moyenne (ha)	69,9	89,2	27,6 %
PBS totale (k€)	1 035 519	905 282	-12,6 %
total UGB	607 838	557 507	-8,3 %
travail total (ETP)	9 663,4	8 425,4	-12,8 %
nombre de chefs d'exploitation [†]	8 618	6 733	-22 %
— dont femmes	23 %	21 %	-2 points
âge moyen des chefs d'exploitation [†]	49	51	+2 ans

[†] chefs d'exploitations, coexploitants

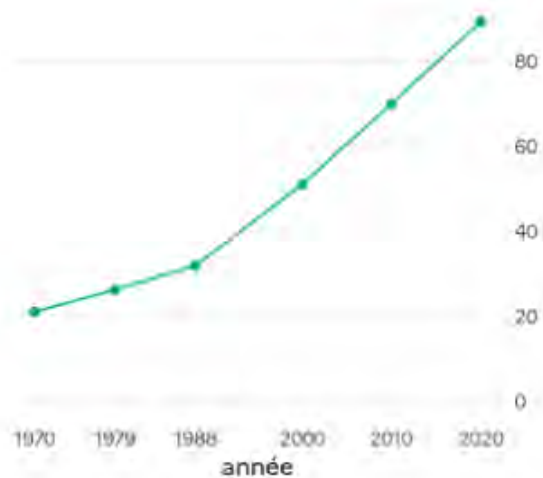
source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020
 champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes
 s : secret statistique
 – : pas de données

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne Deux-Sevres

nombre d'exploitations



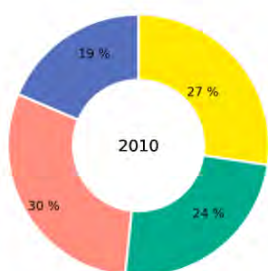
SAU moyenne en ha



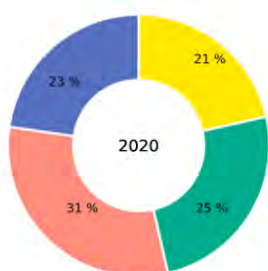
source : Agreste – recensements agricoles 1970-2020

b. Dimension économique des exploitations

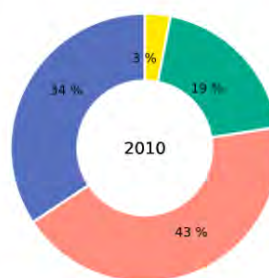
Nombre d'exploitations
Deux-Sevres



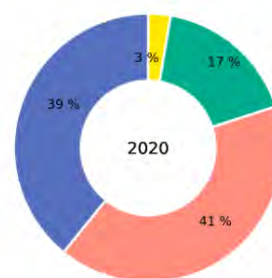
dimension économique microexploitations petites moyennes grandes
source : Agreste - recensements agricoles 2010-2020



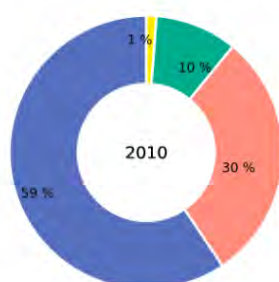
SAU
Deux-Sevres



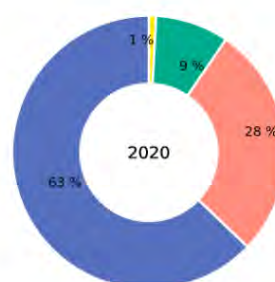
dimension économique microexploitations petites moyennes grandes
source : Agreste - recensements agricoles 2010-2020



PBS
Deux-Sevres



dimension économique microexploitations petites moyennes grandes
source : Agreste - recensements agricoles 2010-2020



Les graphiques ci-dessus présentent l'évolution de la répartition des exploitations agricoles de 2010 à 2020. On note une augmentation du nombre de petites, moyennes et grandes exploitations sur cette décennie au détriment des microexploitations. En effet, le nombre de microexploitations a diminué, passant de 27% à 21% des exploitations totales du département, tandis que la part des exploitations avec une production brute standard (PBS) > 25 000 € a augmenté de 6 % en 10 ans. En analysant la répartition des exploitations en termes de SAU, on constate que les moyennes et grandes exploitations représentent au total 54% des exploitations en 2020 et utilisent 80% de la surface agricole utile la même année. A contrario, les microexploitations qui représentent 21% du nombre total d'exploitations en 2020 exploitent 3% de la SAU. Globalement, les plus grandes exploitations s'agrandissent de plus en plus au détriment des plus petites. On peut voir à travers la répartition des exploitations selon la PBS, que cette tendance au développement des grandes exploitations sur les petites se confirme. En effet, en 2010 les grandes exploitations dans les Deux-Sèvres représentaient 59% de la PBS et sont passées à 63% en 2020. Alors que les micros, petites et moyennes exploitations (PBS < 250 000 €) ont vu leur PBS baisser au cours de ces 10 ans.

Les coefficients de PBS représentent la valeur de la production potentielle par hectare ou par tête d'animal présent hors toute aide. Ils sont exprimés en euros. Leur valeur est régionalisée lorsque cette régionalisation a un sens.

Ces coefficients permettent **une classification (typologie)** des exploitations agricoles dont le but est de les répartir selon **leur spécialisation** et **leur dimension économique**.

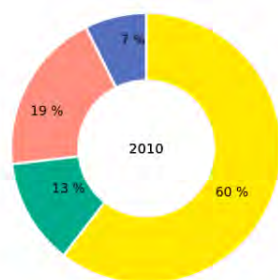
Selon l'Insee, la superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

Sont considérées :

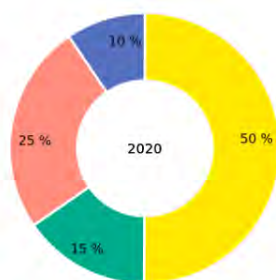
- « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros ;
- « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros ;
- « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros ;
- « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

c. Statut juridique des exploitations

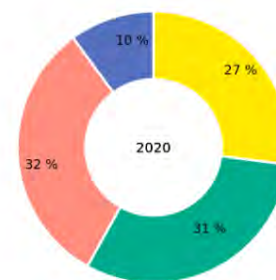
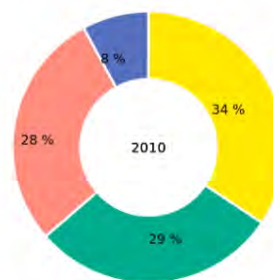
Nombre d'exploitations
Deux-Sevres



SAU
Deux-Sevres

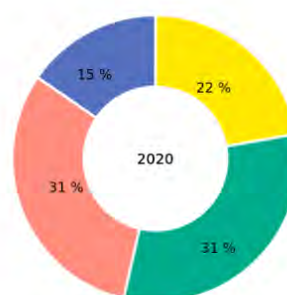
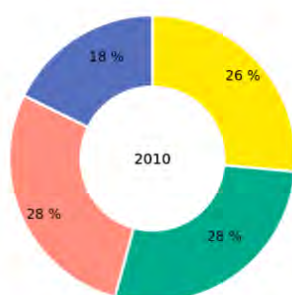


statut juridique exploitations individuelles GAEC EARL autres statuts
source : Agreste - recensements agricoles 2010-2020



statut juridique exploitations individuelles GAEC EARL autres statuts
source : Agreste - recensements agricoles 2010-2020

PBS
Deux-Sevres



statut juridique exploitations individuelles GAEC EARL autres statuts
source : Agreste - recensements agricoles 2010-2020

Les graphiques ci-dessus permettent d'observer l'évolution du statut juridique des exploitations dans le temps (2010-2020). Le premier constat est que la part des exploitations individuelles a beaucoup baissé, que ce soit en termes de nombre, de SAU ou encore de PBS. A l'inverse, on voit que les exploitations se structurent de plus en plus sous forme sociétaire : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) et Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC).

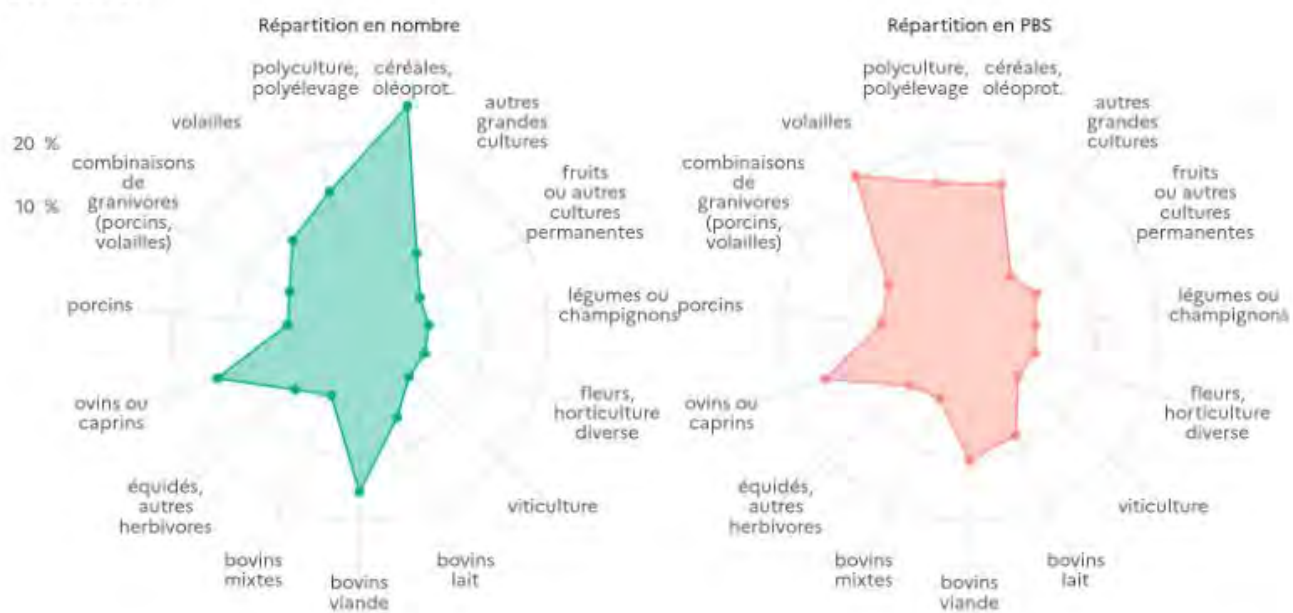
Le **Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC)** est une société civile agricole de personnes permettant à des agriculteurs associés la réalisation d'un travail en commun dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial.

Une **Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL)** est une société civile destinée à exercer une activité dans le secteur agricole. Ce statut juridique permet à plusieurs exploitants ou non-exploitants agricoles de se regrouper pour exercer en société.

d. Orientation technico-économique (OTEX)

Les exploitations sont classées selon leur spécialisation : l'orientation technico-économique (OTEX). Ce classement se fait à partir des coefficients de production brute standard (PBS). Une exploitation est spécialisée dans un domaine si la PBS de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total.

Orientation technico-économique Deux-Sevres



source : Agreste – recensement agricole 2020

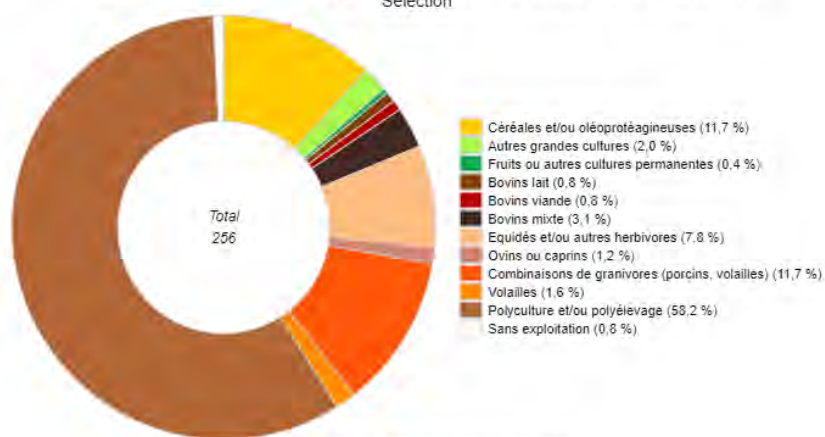
	exploitations		SAU (ha)		UGB		ETP		PBS (k€)
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2020
total exploitations <i>dont</i>	6 439	4 996	450 285	445 790	607 838	557 507	9 663	8 425	905 282
céréales et/ou oléoprotéagineux	1 488	1 338	128 572	145 193	6 348	7 023	1 273	1 345	127 565
autres grandes cultures	181	275	5 679	9 070	408	673	342	210	9 742
fruits ou autres cultures permanentes	68	55	1 479	2 061	76	236	316	626	19 968
légumes ou champignons	16	55	279	469	s	114	43	105	4 996
fleurs et/ou horticulture diverse	60	47	321	809	35	43	207	231	7 480
viticulture	177	31	938	966	24	5	103	94	3 264
bovins lait	310	242	30 603	31 053	43 930	44 871	694	590	71 919
bovins viande	979	770	74 087	73 759	116 366	114 919	1 270	1 063	95 103
bovins mixtes	124	51	12 047	7 344	18 729	11 992	240	123	14 089
équidés et/ou autres herbivores	321	183	17 149	11 932	28 109	18 134	427	277	24 478
ovins ou caprins	1 082	685	57 074	45 528	100 346	75 510	1 481	1 101	128 030
porcins	92	74	4 329	4 067	43 184	34 646	200	186	36 274
combinaisons de granivores (porcins, volailles)	178	140	11 621	13 226	40 050	38 762	325	286	44 796
volailles	467	402	17 631	17 774	136 048	139 343	946	1 019	188 446
polyculture et/ou polyélevage	877	642	88 418	82 520	74 185	71 235	1 781	1 163	129 132
non classées	19	6	57	20	s	0	16	7	0

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020
 champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes
 s : secret statistique
 - : pas de données

Les graphiques ci-dessus permettent d’apprécier la spécialisation technico-économique agricole dans les Deux-Sèvres à partir du recensement agricole effectué en 2020. L’OTEX majoritaire dans le département est la filière céréales/oléoprotéagineux, avec 27 % des exploitations, suivie des filières bovins viande et ovins/caprins. Les exploitations spécialisées sur les filières animales sont plus nombreuses que celles sur les filières végétales (51 % contre 36 %) et 13 % des exploitations sont orientées en polyculture et/ou élevage. D’un point de vue purement économique, suivant la répartition de la PBS des exploitations, les filières d’élevage passent en tête, avec notamment la filière volaille.

e. Répartition territoriale de la production agricole

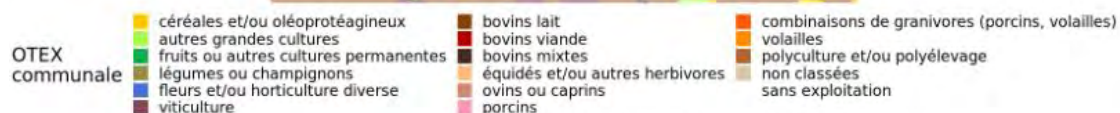
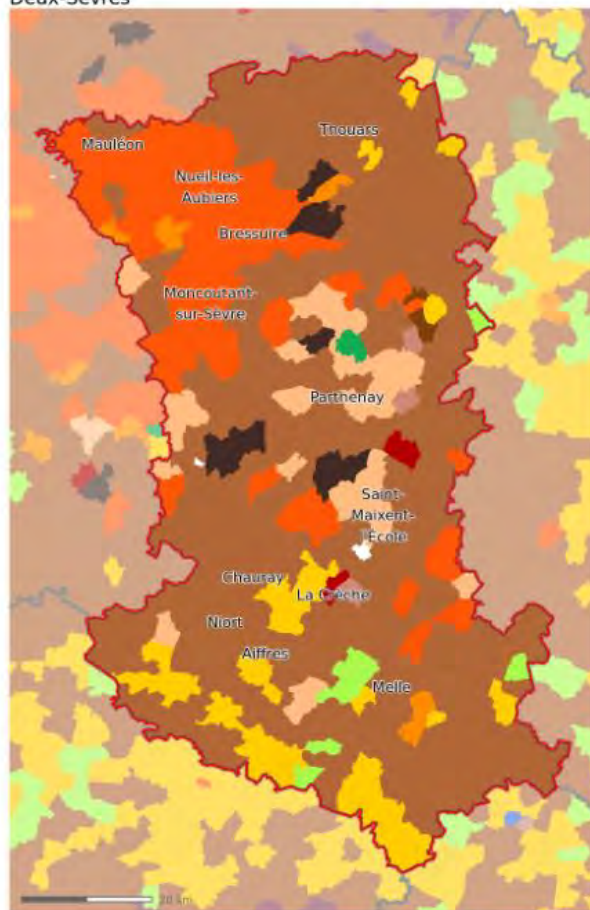
Spécialisation territoriale de la production agricole en 2020 (OTEX en 17 postes)



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Orientation technico-économique

Deux-Sevres



source : Agreste - recensement agricole 2020
fond carto. : d'après IGN - ADMIN EXPRESS 2021

On peut voir sur les figures ci-dessus que la polyculture et/ou poly-élevage est dominante sur l'ensemble des communes du département. Elles sont présentes sur l'ensemble du territoire à l'exception du Nord-Ouest du département où on observe une forte orientation vers la filière élevage de granivores (porcins, volailles). On note par ailleurs une présence un peu plus importante de la filière céréales/oléagineux dans le Sud du département.

Point de vigilance 1 : L'orientation technico-économique (Otex) correspond ici à l'Otex dominante calculée au niveau communal. Elle dépend de la production agricole dominante observée à cet échelon géographique, c'est-à-dire générant au moins les deux tiers de la production brute standard (PBS) de la commune. Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la PBS, par hectare ou par tête d'animal présent dans la commune. Pour le recensement agricole 2020, les coefficients utilisés pour le calcul de la PBS résultent des valeurs moyennes des rendements et des prix observés sur la période 2015 à 2019.

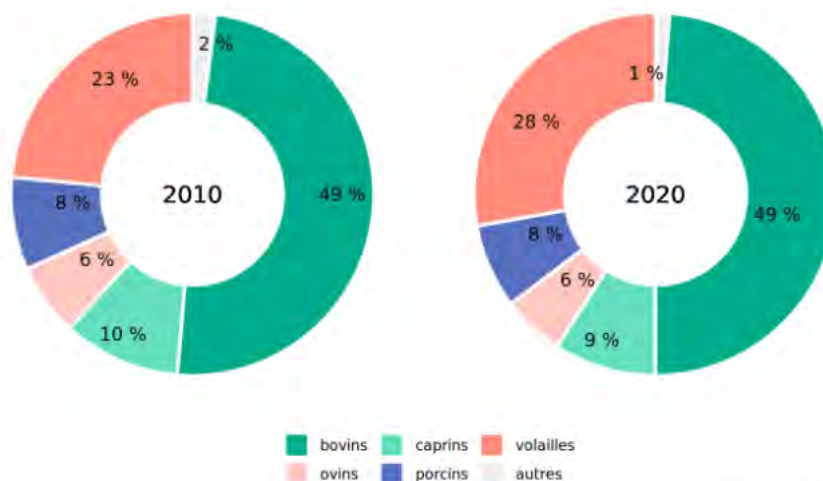
Effectifs par catégorie de cheptel
Deux-Sèvres

	exploitations en ayant		cheptel (têtes)		cheptel (UGB)	
	2010	2020	2010	2020	2010	2020
total ensemble du cheptel	4 919	3 488	-	-	607 838	557 507
total bovins	2 928	2 174	367 970	327 904	299 535	271 902
vaches laitières	690	420	36 718	30 263	53 241	43 881
vaches allaitantes	2 261	1 754	102 307	97 308	92 076	87 577
total ovins	1 285	825	260 244	209 129	39 090	30 895
brebis mères laitières	s	4	s	145	s	29
brebis mères allaitantes	1 278	788	175 664	133 697	29 863	22 728
total caprins	710	481	266 249	211 939	63 730	50 935
chèvres	700	470	176 041	141 458	52 812	42 437
total équins	574	196	3 193	1 852	2 835	1 884
juments selle	232	104	922	529	830	476
juments lourdes	s	26	s	68	s	68
total porcins	249	140	182 363	170 139	50 196	41 830
truies mères	83	69	14 566	11 219	3 059	2 356
total volailles	1 514	725	11 681 375	12 546 648	142 835	155 004
poules pondeuses d'œufs de consommation	860	143	1 151 328	1 399 736	16 119	19 596
poulets de chair et coqs	521	357	5 009 206	6 456 338	55 101	71 020
lapines mères	342	76	57 587	30 279	9 617	5 057
apiculture (nombre de ruches)	108	73	9 740	12 274	-	-

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020
champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes
s : secret statistique
- : pas de données

On constate que sur les 4 996 exploitations du département, 3 488 d'entre elles possèdent du cheptel, soit près de 70 % des exploitations du département. Ainsi, le département des Deux-Sèvres est caractérisé par une filière élevage importante.

Répartition des cheptels en UGB Deux-Sevres



Sur la figure ci-dessus on voit la répartition des cheptels en Unité de Gros Bétail (UGB) et on constate une prédominance de la filière bovine avec une part de 49 % en 2010 et 2020. On observe également une augmentation de la part du cheptel volailles, tandis que toutes les autres filières d'élevage restent stables. En nombre d'UGB, seul le cheptel avicole s'est agrandi, tandis que les autres ont diminué : en 10 ans, le département des Deux-Sèvres a perdu 8 % de son cheptel total.

f. Signes de qualité et autres démarches de valorisation

On constate une tendance à l'agriculture bio en progression entre de 2010 et 2020. Cependant, la part d'agriculture bio en 2020 dans les Deux-Sèvres (11 %) est en dessous de la moyenne nationale (12 %). En ce qui concerne les autres signes officiels de qualité (AOP, IGP et label rouge) dans le département, seules 17 % des exploitations sont labellisées contre 27 % au national. Cet écart est plus marqué pour le signe AOP qui concerne 6 % des exploitations dans les Deux-Sèvres tandis qu'à l'échelle nationale elle représente 18 %.

Les autres démarches de valorisation (transformation, diversification, circuits courts) se sont également développées en 10 ans, en particulier la vente directe (15 % des exploitations en 2020), la transformation ou découpe de viande (6 %) et la production d'énergies renouvelables pour la vente (5%). A noter que le travail à façon est aussi en hausse et concerne 8 % des exploitations en 2020.

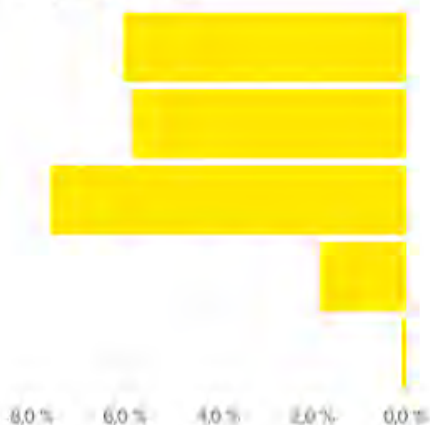
exploitations en ayant	2010	2020	évolution 2020/2010	part en 2020 (%)
nombre total d'exploitations	6 439	4 996	-22 %	100 %
agriculture biologique	192	558	191 %	11 %
autres signes officiels de qualité (yc vin et hors bio) dont	766	839	10 %	17 %
AOP	288	324	12 %	6 %
IGP	103	167	62 %	3 %
Label rouge	466	488	5 %	10 %
activités de transformation (hors vinification à la ferme) dont	115	464	303 %	9 %
transformation de lait	38	51	34 %	1 %
transformation ou découpe de viande	–	316	–	6 %
transformation de fruits et/ou légumes ¹	–	37	–	1 %
activités de diversification dont	528	751	42 %	15 %
travail à façon	340	416	22 %	8 %
tourisme - hébergement - loisirs	84	68	-19 %	1 %
énergie renouvelable (pour la vente)	27	242	796 %	5 %
circuits courts (hors vin) dont	623	774	24 %	15 %
vente directe (hors vin)	543	689	27 %	14 %
¹ fleurs et plantes exclues en 2010				
source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020 champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes s : secret statistique – : pas de données				

g. Devenir des exploitations

Ce graphique présente le devenir envisagé de leur exploitation par les chefs d'exploitation âgés de plus de 60 ans. On voit que d'une manière générale les chefs d'exploitation ou co-exploitants (8% environ) ne se projettent pas sur le devenir de leur exploitation. Il n'y a par ailleurs pas de départ envisagé dans l'immédiat pour 6% de ces exploitants. Notons qu'environ 2% des chefs d'exploitations envisagent une disparition de leur exploitation au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations.

Devenir des exploitations Deux-Sevres

exploitations



SAU

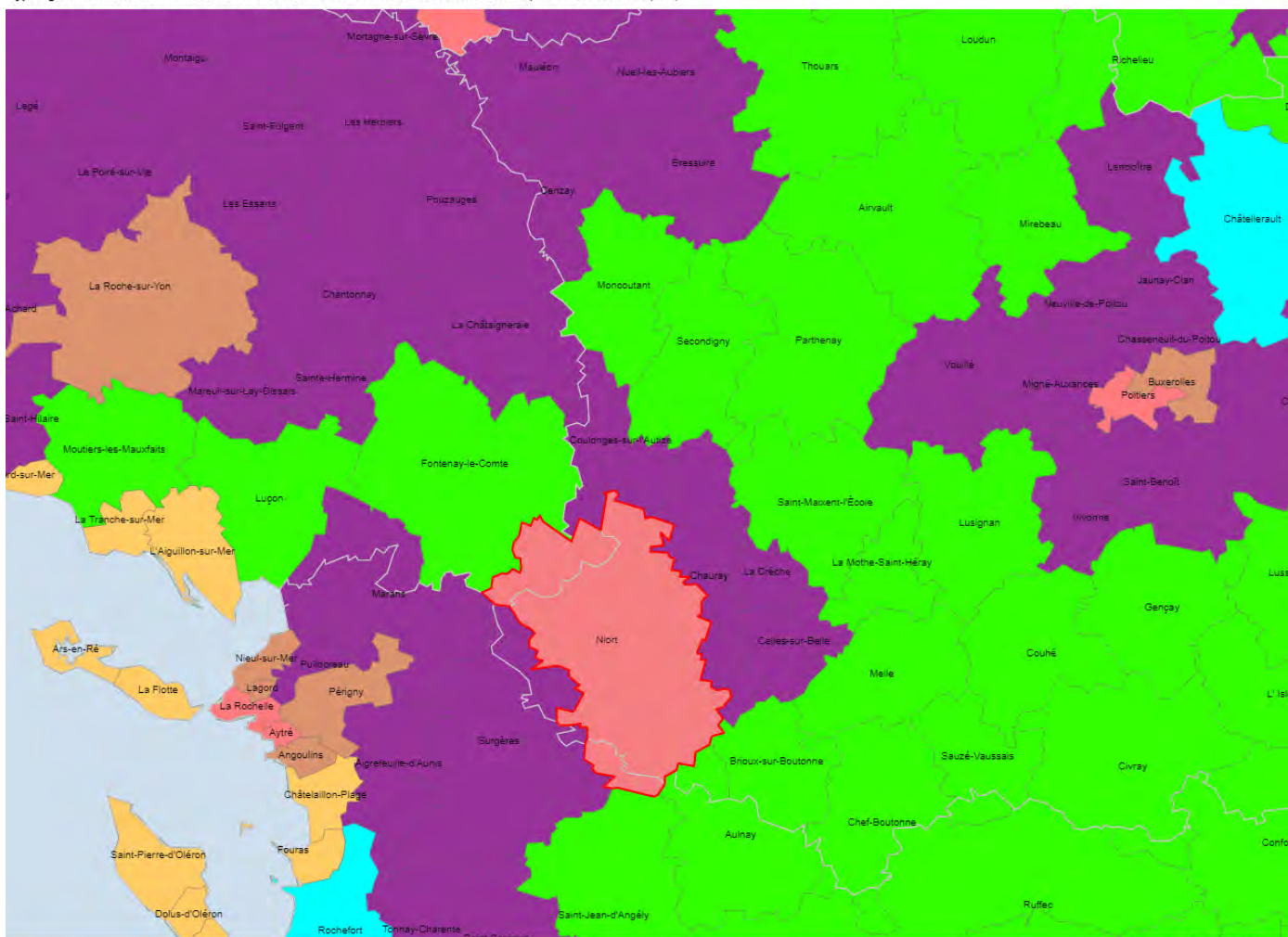
pas de départ du chef ou coexploitant envisagé dans l'immédiat
reprise par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers
ne sait pas
disparition au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations
disparition des terres au profit d'un usage non agricole



source : Agreste - recensement agricole 2020
exploitations dont le chef ou le plus âgé des exploitants a plus de 60 ans

h. Typologie des territoires de vie

Typologie des territoires de vie selon leur accessibilité aux soins et attractivité territoriale, 2019 - Source : IRDES (2019)

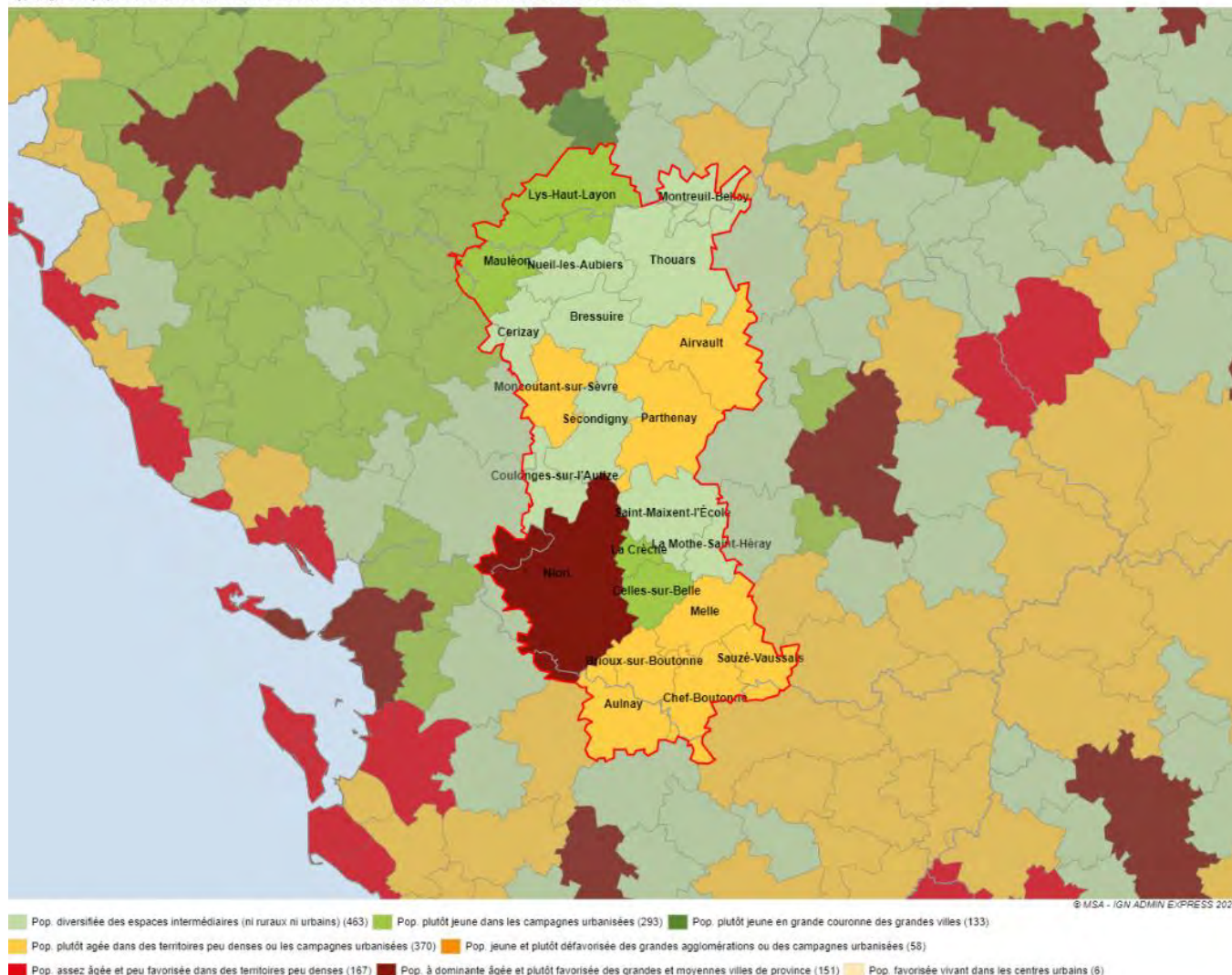


■ Villes et couronnes périurbaines favorisées (453)
 ■ Centres villes hétérogènes socio-économiquement et bien dotés en offre de soins (323)
 ■ Espaces de retraite et tourisme bien dotés en offre de soins (298)
 ■ Périurbain avec une moindre accessibilité aux soins (717)
 ■ Marges rurales, peu attractives et aux populations fragiles (606)
 ■ Espaces urbains ou ruraux défavorisés aux plans socio-économiques et sanitaires (276)

© MSA - IGN ADMIN EXPRESS 2020

D'après la typologie des territoires de vie selon leur accessibilité aux soins et attractivité territoriale, seul le bassin de vie de Niort est considéré comme bien doté en offre de soins. La couronne niortaise, ainsi qu'une majeure partie de l'agglomération bressuiraise se caractérisent comme des espaces périurbains avec une moindre accessibilité aux soins. Le reste du territoire (Est du département) correspond à des marges rurales, peu attractives et aux populations plutôt fragiles.

Typologie des populations et des cadres de vie - Source : Insee, SOeS, traitement du Bureau de l'observation des territoires. COET



Le département des Deux-Sèvres concentre une population diversifiée, à tendance plutôt âgée pour le sud (Aulnay, Chef-Boutonne, Melle, ...) et Nord-est (Parthenay, Airvault). Sur le bassin de vie de Niort on a également une population à dominante âgée mais « plutôt favorisée » en qualité de vie. Les territoires aux alentours de Niort, notamment La Crèche et Celles-sur-Belle, Saint-Maixent-l'École et la Mothe-Saint-Héray sont qualifiés comme des campagnes urbanisées avec une population plus jeune.

Point de vigilance 2 : ces indicateurs de typologie de territoire comprennent l'ensemble de la population, pas seulement agricole.

3. Emplois agricoles

a. Type de contrats

Contrats par secteur d'activité

	Nombre		%	
	Deux-Sèvres	France	Deux-Sèvres	France
Production agricole	3 727	339 588	35,2	43,4
Transformation	2 450	130 134	23,2	16,6
Tertiaire	3 368	201 728	31,8	25,8
Autres activités	1 034	110 907	9,8	14,2
Total	10 579	782 357	100,0	100,0

Source : CCMSA - SISAL - 2020

Ce tableau donne un aperçu de la répartition des contrats (Apprentissage, Saisonniers, CDD, CDI, ...) par secteurs d'activité en lien avec l'agriculture. On voit que la part de contrats dans le secteur de la production agricole (SA) dans le département est importante avec 35,2%. Cependant, comparé à la moyenne des emplois dans le secteur en France, le département des Deux-Sèvres dispose de moins de salariés de la production agricole.

b. Main d'œuvre des exploitations

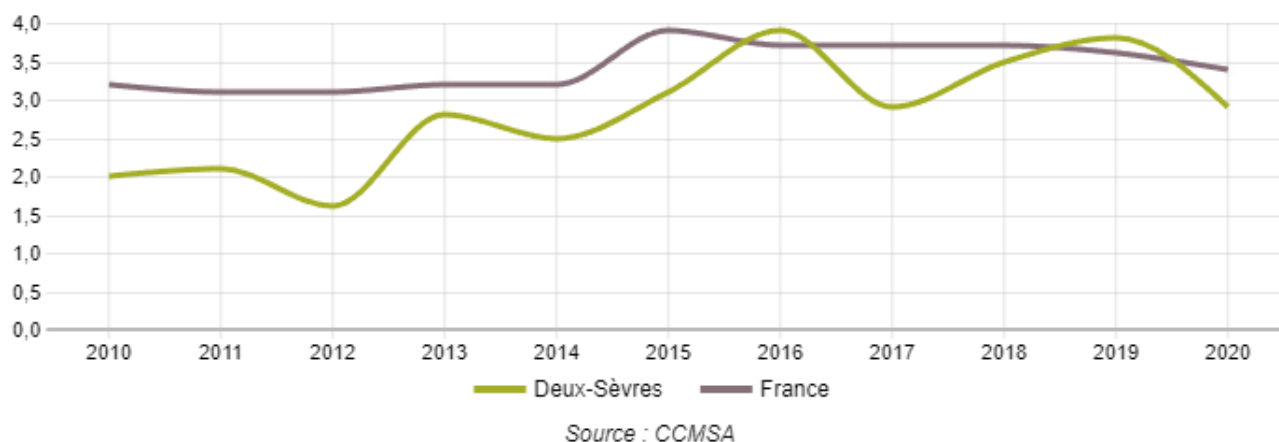
Main d'œuvre des exploitations
Deux-Sèvres

	nombre d'actifs			volume de travail (ETP)		
	2010	2020	évolution	2010	2020	évolution
main d'œuvre totale¹	22 119	16 759	-24 %	9 663	8 425	-13 %
chefs d'exploitations, coexploitants	8 618	6 733	-22 %	6 467	5 534	-14 %
└ dont coexploitants familiaux	1 915	1 460	-24 %	1 627	1 303	-20 %
main d'œuvre familiale ²	2 182	995	-54 %	885	620	-30 %
salariés permanents ³	1 719	1 893	10 %	1 322	1 569	19 %
sous-total main d'œuvre permanente	12 519	9 621	-23 %	8 675	7 724	-11 %
saisonniers et salariés occasionnels	9 600	7 138	-26 %	988	692	-30 %
¹ hors prestations de services : ETA, CUMA, autres prestations ² membres de la famille travaillant de manière permanente (au moins 8 mois sur l'année à temps partiel ou à temps complet) hors coexploitants ou associés actifs familiaux ³ hors famille						
source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020 champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes s : secret statistique - : pas de données						

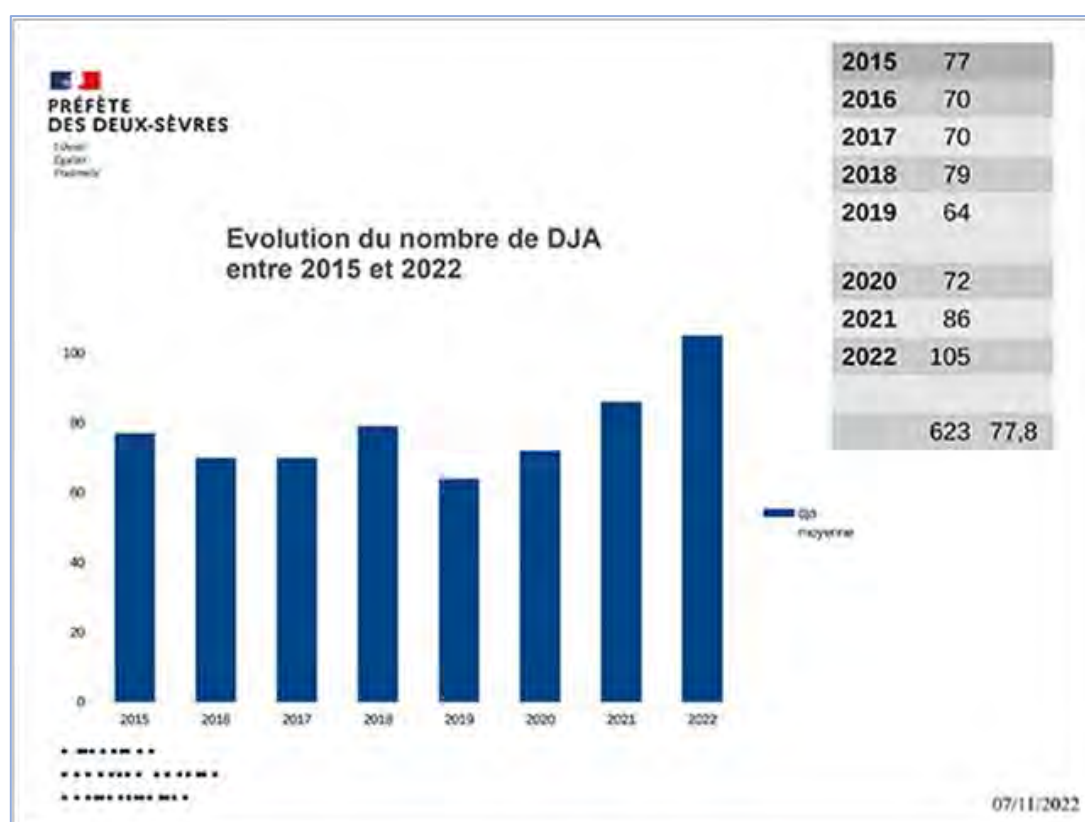
Le tableau ci-dessus présente l'évolution de la main d'œuvre agricole dans les Deux-Sèvres. Il est observé une tendance générale à la baisse de la main d'œuvre entre 2010 et 2020. On constate une baisse très importante de la main d'œuvre familiale, soit 30% de moins en 2020 par rapport à 2010. Les chefs d'exploitations et/ou coexploitants représentent cependant la part la plus importante de main d'œuvre permanente même si leur nombre a également considérablement baissé. Cette baisse est en cohérence avec la forte baisse du nombre d'exploitations. Cependant, on note une augmentation des salariés permanents de l'ordre de 10% sur la même période.

c. Nouvelles installations d'agriculteurs

Taux de renouvellement des installés



Le taux de renouvellement des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole connaît une baisse en 2019-2020 après une période 2010-2018 où on a observé une hausse globale des nouvelles installations. Le taux de renouvellement des installés dans les Deux-Sèvres est en dessous de la moyenne nationale en 2020. Toutefois, au regard du graphique ci-dessous, on observe qu'à compter de 2020, le nombre d'installations bénéficiant de la Dotation jeune agriculteur (DJA) a fortement augmenté, passant de 64 en 2010 à 105 installations aidées en 2020. Les Deux-Sèvres se placent ainsi au 2e rang des départements de Nouvelle Aquitaine avec le plus d'installations aidées, derrière les Pyrénées-Atlantiques.



Récapitulatif :

- Un taux de présence agricole très élevé (11,8%) par rapport au taux moyen national (4,9%).
- Le département est en grande partie rural : des taux très élevés de présence du régime agricole sur l'ensemble des bassins de vie à l'exception des bassins de vie Niortais (6,3%) et de La Crèche (7,3%).
- Vieillesse de la population agricole : une part importante de non actifs.
- Une part très importante de chefs d'exploitation dans la tranche [55;60) ans.
- En 2020, l'âge moyen des chefs d'exploitation est de 51 ans.
- Une diminution du nombre d'exploitations et une augmentation de la surface agricole utile moyenne.
- Une hausse du nombre de salariés permanents mais qui ne compense pas la baisse du nombre d'exploitants, avec une main d'œuvre agricole totale qui diminue de 24 % entre 2010 et 2020.
- Un nombre d'installations bénéficiant de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) en hausse ces dernières années, mais qui ne suffit pas à compenser les départs.
- Les exploitations se structurent de plus en plus sous forme sociétaire (GAEC, EARL, ...).
- La polyculture ou poly-élevage est la production principale dans la plupart des communes du département. L'élevage est présent sur les deux tiers des exploitations deux-séviennes et représente la production principale pour la moitié d'entre elles.
- Des signes de qualité de la production en dessous de la moyenne nationale (27%), mais des démarches de valorisation tout de même en développement : 17% des exploitations sont labellisées (AOP, IGP, label rouge) et une tendance à l'agriculture biologique en progression depuis 2010 (11%).

B. Le contexte socio-économique

1. Données de précarité

Allocataires à bas revenus

	Pt. alloc. à bas revenus (%)	
	Deux-Sèvres	France
régime agricole	38,0	46,3
régime salariés agricoles	33,3	42,6
régime non-salariés agricoles	45,2	54,1

Source : CCMSA - SISPREFAL - 2020

Ce tableau indique que la proportion des allocataires du régime agricole dans les Deux-Sèvres à bas revenu est plus faible que la moyenne nationale. On note également que les NSA constituent l'essentiel de ces allocataires avec 45,2%. Ce qui supposerait que les NSA sont les plus fragiles du régime au niveau économique. *Sont considérées comme allocataires à bas revenu, les foyers bénéficiant au moins d'une prestation légale (AAH, APL, RSA, ...) servie par la branche Famille.*

Aide au logement à la MSA

Indicateurs	Deux-Sèvres	France
Nombre de personnes couvertes par une aide au logement à la MSA	4 562	338 787
Part de la population couverte par une aide au logement à la MSA (%)	25,7	▼ 30,6

Source : MSA, SISPREFAL - 2020

Minimum vieillesse à la MSA

Indicateurs	Deux-Sèvres	France
Nombre de bénéficiaires d'un minimum vieillesse à la MSA	281	28 332
Part des bénéficiaires d'un minimum vieillesse à la MSA (%)	0,7	▼ 0,9

Source : MSA, SIVA - 2020

La MSA Poitou verse une aide au logement (Aide Personnalisée au Logement, Allocation de Logement Social, Allocation de Logement Familiale) à 25,7 % de la population agricole des Deux-Sèvres couverte par la branche famille, soit un quart des familles allocataires MSA. Ce taux est en dessous de la moyenne nationale (30,6 %). Enfin, la MSA Poitou ne recense que 0,7 % de la population retraitée agricole percevant le minimum vieillesse, ce qui avoisine la moyenne nationale. Cependant, ce taux est faible comparé à la part de bénéficiaires du minimum vieillesse au régime général qui est de 2,6 %.

RSA à la MSA

Indicateurs	Deux-Sèvres	France
Nombre de personnes couvertes par le RSA à la MSA	343	57 236
Part de la population couverte par le RSA à la MSA	1,9	▼ 5,2

2013 2017 2020

Source : MSA, SISPREFAL + MSA, SISPREFAL, INSEE - 2020

Prime d'activité à la MSA

Indicateurs	Deux-Sèvres	France
Population couverte par la prime d'activité à la MSA	4 891	316 417
Part de la population couverte par la prime d'activité à la MSA (%)	27,5	▼ 28,6

2017 2020

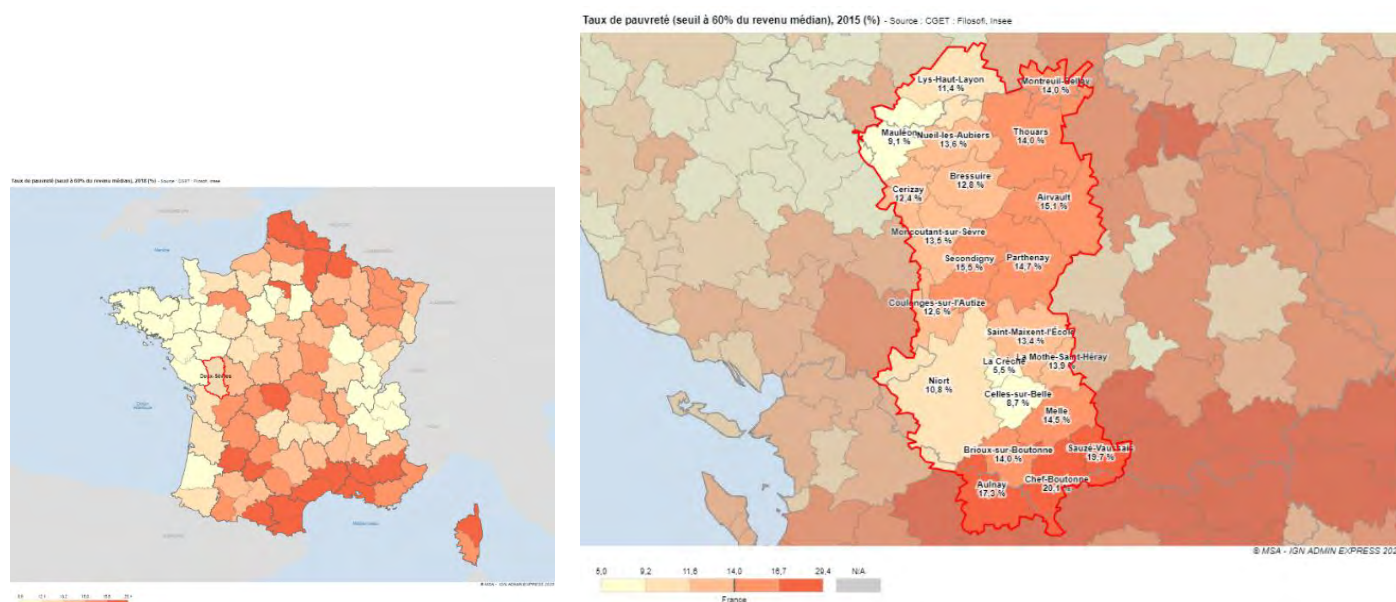
Source : CCMSA, SISPREFAL - 2020

On peut voir sur les tableaux ci-dessus que la part de la population agricole couverte par le RSA ou la prime d'activité en MSA Poitou correspond presque au tiers de cette population. Ce pourcentage conséquent reste inférieur à la moyenne nationale. Environ 30 % de la population (15-64 ans) au régime général du département bénéficie du RSA, un taux largement supérieur à celui constaté au régime agricole (1,9%) (Source CNAF-DSER, FILEAS Base communale Allocataires (BCA), 2021)

TABLEAU COMPARATIF		
Chiffres-clés 2021		
Indicateurs	Deux-Sèvres	France
Bénéficiaires RA de la CSS, 2021 - Total	1 224	164 767
Taux de bénéficiaires RA de la CSS (%), 2021 - Total	4,4 ▼	7,6
Bénéficiaires NSA de la CSS, 2021 - Total	175	26 071
Taux de bénéficiaires NSA de la CSS (%), 2021 - Total	2,0 ▼	4,5
Bénéficiaires SA de la CSS, 2021 - Total	1 049	138 696
Taux de bénéficiaires SA de la CSS, 2021 - Total	5,4 ▼	8,7

En 2021, le taux de bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) au régime agricole (4,4%) dans les Deux-Sèvres est plus faible que le taux national (7,6%).

2. Taux de pauvreté



On observe un taux de pauvreté de 12,3 % dans les Deux-Sèvres en dessous du taux moyen national (14%). Cependant lorsqu'on observe ce taux sur les bassins de vie du département on constate des disparités. Niort et les bassins de vie La Crèche et Celle-sur-Belle ont des taux de pauvreté faibles. Par contre, les taux de pauvreté sont globalement plus élevés dans le Sud et l'Est du département.

Il est important de préciser que le calcul du taux de pauvreté prend en compte la population générale. Cependant, sachant que ces zones sont fortement agricoles, on pourrait en déduire que le taux de pauvreté chez les populations agricoles du Sud et de l'Est du département est approximativement égal à celui observé pour la population générale.

Récapitulatif :

- Une faible proportion d'allocataires (35%) à bas revenus au régime agricole dans les Deux-Sèvres en comparaison à la moyenne nationale (46,3%).
- Plus de 25% des familles allocataires MSA Poitou bénéficient des aides au logement (taux en dessous de la moyenne nationale).
- Une faible proportion de bénéficiaires du RSA au régime agricole (1,5%) par rapport à la moyenne nationale (5,2%).
- 27,3% La population agricole est couverte par la prime d'activité en MSA Poitou (taux en dessous de la moyenne nationale).
- Un taux de bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (4,4%) en dessous de la moyenne nationale (7,6%).
- Par rapport à leurs pairs des autres départements, les ressortissants du régime agricole dans les Deux-Sèvres sont dans une situation « moins précaire », mais avec des disparités au sein du département.
- En comparaison avec la population au régime général dans le département, la proportion de bénéficiaires d'allocations (RSA, minimum vieillesse, APL, ...) est moins importante au régime agricole.

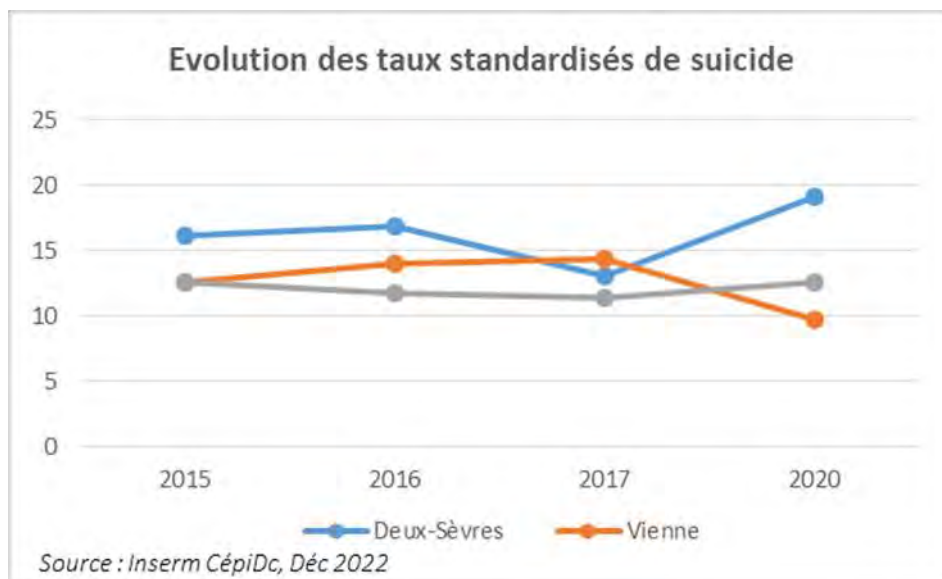
Point de vigilance 3 : Il faut s'interroger sur le « non-recours » et ne pas conclure hâtivement par une situation de précarité peu existante au sein des populations agricoles des Deux-Sèvres.

Point de vigilance 4 : A la lecture des différents indicateurs présentés, on s'aperçoit que les NSA ont une situation plus précaire que les salariés agricoles. Il faut noter que tous les indicateurs utilisés dans cette section prennent en compte tous les salariés du régime notamment ceux des Organisme Professionnels Agricoles (OPA). Donc nous ne pouvons pas faire de comparaison entre NSA et SA.

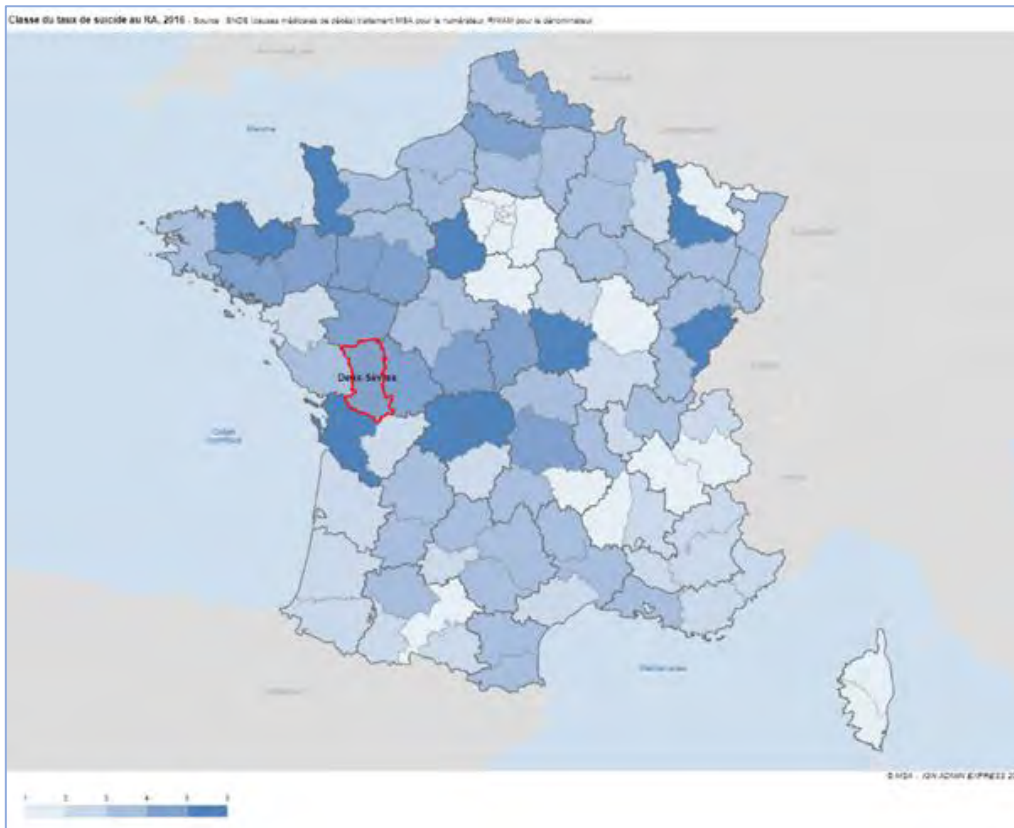
C. Des inégalités de santé

1. Le mal être/suicide

a. Taux de suicide au régime agricole



En 2020, les suicides en France représentent 22,4% des causes externes de décès avec 8 986 décès (14,1 pour 100 000) selon le bulletin épidémiologique hebdomadaire de Santé Public France (SPF) paru en décembre 2022. Les trois quarts de ces décès par suicide (6 737) concernent les hommes (21,8 pour 100 000 hommes contre 6,4 pour les femmes) et les deux tiers concernent des personnes de moins de 65 ans. Dans les Deux-Sèvres, on enregistre en 2020 une forte hausse du nombre de décès par suicide, qui s'élève à 72 contre 61 en 2017. Cette hausse du nombre de suicide dans le département mérite d'être mise en évidence, d'autant plus qu'à l'échelle nationale le nombre de suicides est resté relativement stable, comme nous pouvons l'observer sur le graphique ci-dessus.



Il faut noter qu'à ce jour les données sur les suicides au régime agricole pour l'année 2020 ne sont pas disponibles. Les dernières données disponibles datent de 2016. Comme on l'observe sur la carte ci-dessus, le département comptait parmi ceux ayant des taux de suicide élevés en France (classe 4) en 2016, alors que la moyenne nationale au sein du régime agricole se situait dans la classe 3.

Selon l'étude³ réalisée par la MSA sur la mortalité par suicide en France parue en octobre 2022, 529 des personnes qui se sont suicidées en 2016 étaient affiliées au régime agricole, soit 6,25 % alors que la population agricole représentait environ 5% de la population totale. On peut en déduire une surreprésentation du suicide chez les patients du régime agricole en 2016. On observe également une surmortalité par suicide chez les salariés agricoles en France (plus de 37,7%). Ce sont au total 213 salariés agricoles qui se sont suicidés en 2016. Mais en l'absence de chiffres récents pour les suicidés du RA en 2020, il n'est pas possible de tirer des conclusions sur la situation du suicide au RA dans le département bien qu'on enregistre une hausse du nombre de suicides dans la population générale.

Dans cette même étude de la MSA, il était notamment mis en lumière le fait que **les assurés relevant du régime agricole sont particulièrement exposés au risque de suicide**. Au sein des deux classes d'âge étudiées au régime agricole (15-64 ans et 65 ans et plus), ce sont les plus âgées qui présentent le plus grand excès de risque : deux fois plus élevé que pour les assurés de l'ensemble des régimes, du même âge. Chez les 15-64 ans du régime agricole, ce risque est près de 1,5 fois plus élevé.

Les assurés du régime agricole ayant au moins une affection longue durée (ALD) ont un risque accru de suicide. Certaines pathologies, et particulièrement les affections psychiatriques, sont un facteur de risque de suicide important, et les assurés agricoles souffrant de ces pathologies sont d'autant plus exposés à ce risque.

Le lieu de résidence a également un impact sur le risque de mortalité par suicide. Les personnes résidant dans des espaces ruraux, ou dans des espaces défavorisés sur le plan socio-économique et sanitaire, présentent un sur-risque de mortalité par suicide.

³ https://statistiques.msa.fr/wp-content/uploads/2022/10/Etude-mortalite-par-suicide_ok.pdf

b. Suicide par âge

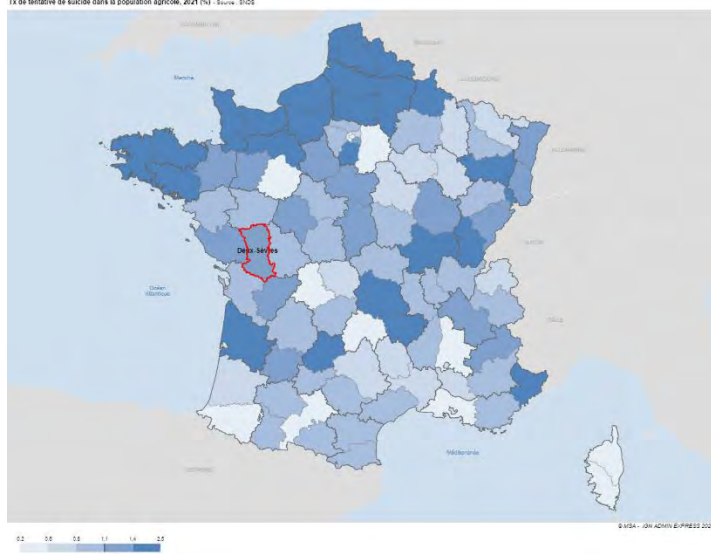
Classes d'âges	1 à 24	25 à 34	35 à 44	45 à 54	55 à 64	65 à 74	75 à 84	85 à 94	95 et plus
Taux brut de mortalité par suicide Vienne	1,58	6,33	13,92	10,80	21,45	19,13	6,90	30,55	0,00
Taux brut de mortalité par suicide Deux-Sèvres	4,02	33,82	20,63	13,73	36,62	10,62	33,69	26,74	61,31
Taux brut de mortalité par suicide France	2,28	10,07	13,85	20,98	19,54	16,89	25,14	34,13	27,22

Source : Inserm – CépiDc, décembre 2022

On voit sur ce tableau une surmortalité globale par suicide quelle que soit la classe d'âge dans les Deux-Sèvres par rapport au niveau national. En comparaison à la moyenne nationale pour la même tranche d'âge, on voit que le suicide chez la population des 54-64 ans est anormalement élevé, de même pour les 75-84 ans et les plus de 95 ans. A contrario, le taux est considérablement plus faible chez les 45-54 ans, les 65-74 ans et les 85-94 ans. Il est donc difficile de tirer des conclusions par classes d'âge.

c. Tentatives de suicide dans la population agricole

Tx de tentative de suicide dans la population agricole, 2021 (%) - Source : SNDS



Taux de tentatives de suicide suivi d'une hospitalisation au RA

Indicateurs	Deux-Sèvres	France
Tx de tentative de suicide dans la population agricole (%)	1,1	1,1

Source : SNDS - 2021

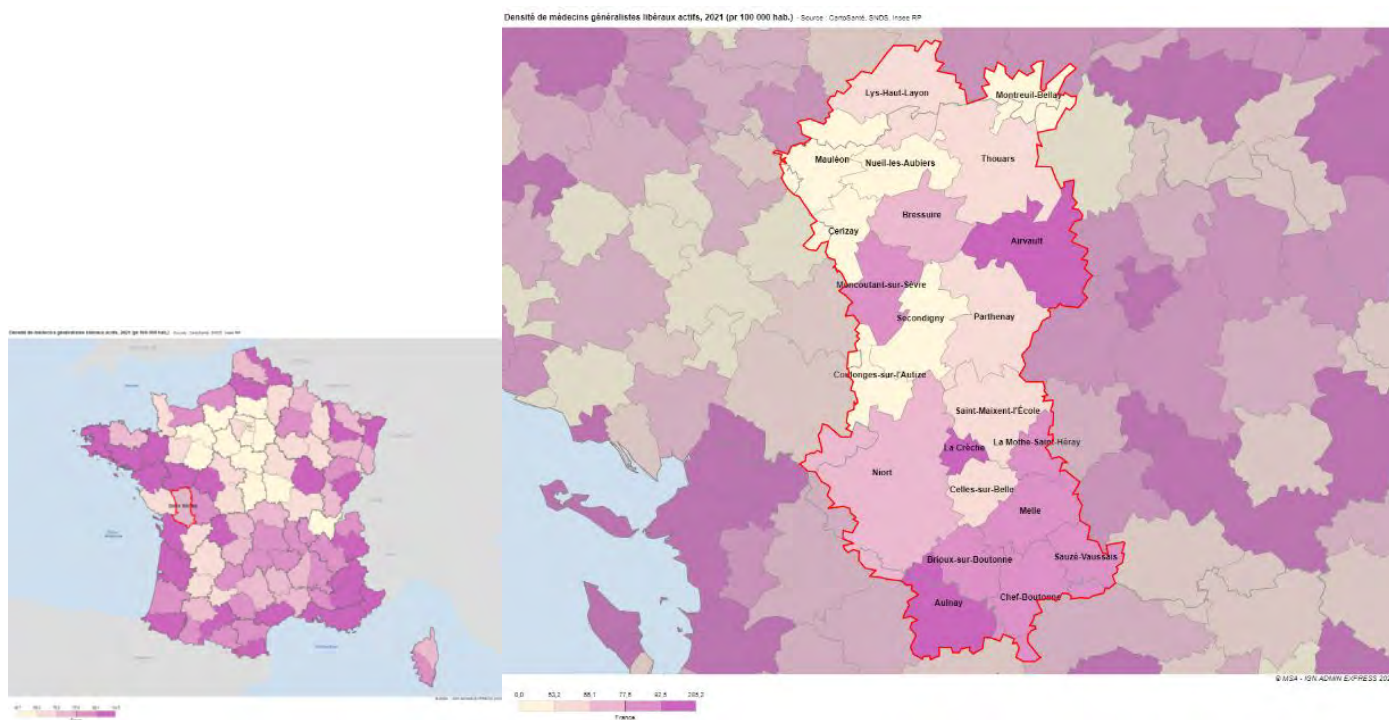
Cette carte présente la répartition des tentatives de suicide (TS) au régime agricole en 2021. Les tentatives de suicide (TS) comptabilisées sont celles qui ont été suivies d'une hospitalisation en Médecine, Chirurgie, Obstétrique (MCO). On constate que la classe de taux de TS de la population au RA dans les Deux-Sèvres est égale à la moyenne nationale contrairement à ce que l'on pourrait penser du fait des taux de suicides élevés. Cette situation peut s'expliquer par plusieurs raisons, notamment l'accès aux soins et aux urgences qui est particulièrement problématique dans le département.

Point de vigilance 5 : Pour ces indicateurs nous ne pouvons pas faire de comparaisons infra-départementales car toutes les données sur le suicide dont nous disposons sont fournies à l'échelle départementale et/ou régionale.

Point de vigilance 6 : Selon Santé Publique France (SPF), une sous-estimation des tentatives de suicides (environ 10 %) est à prendre en compte dans la manipulation de ces indicateurs en raison des difficultés à récupérer l'information sur les suicides et les tentatives de suicide (TS), notamment quand la TS n'est pas suivie d'une hospitalisation.

2. Des inégalités d'accès aux soins et à la prévention

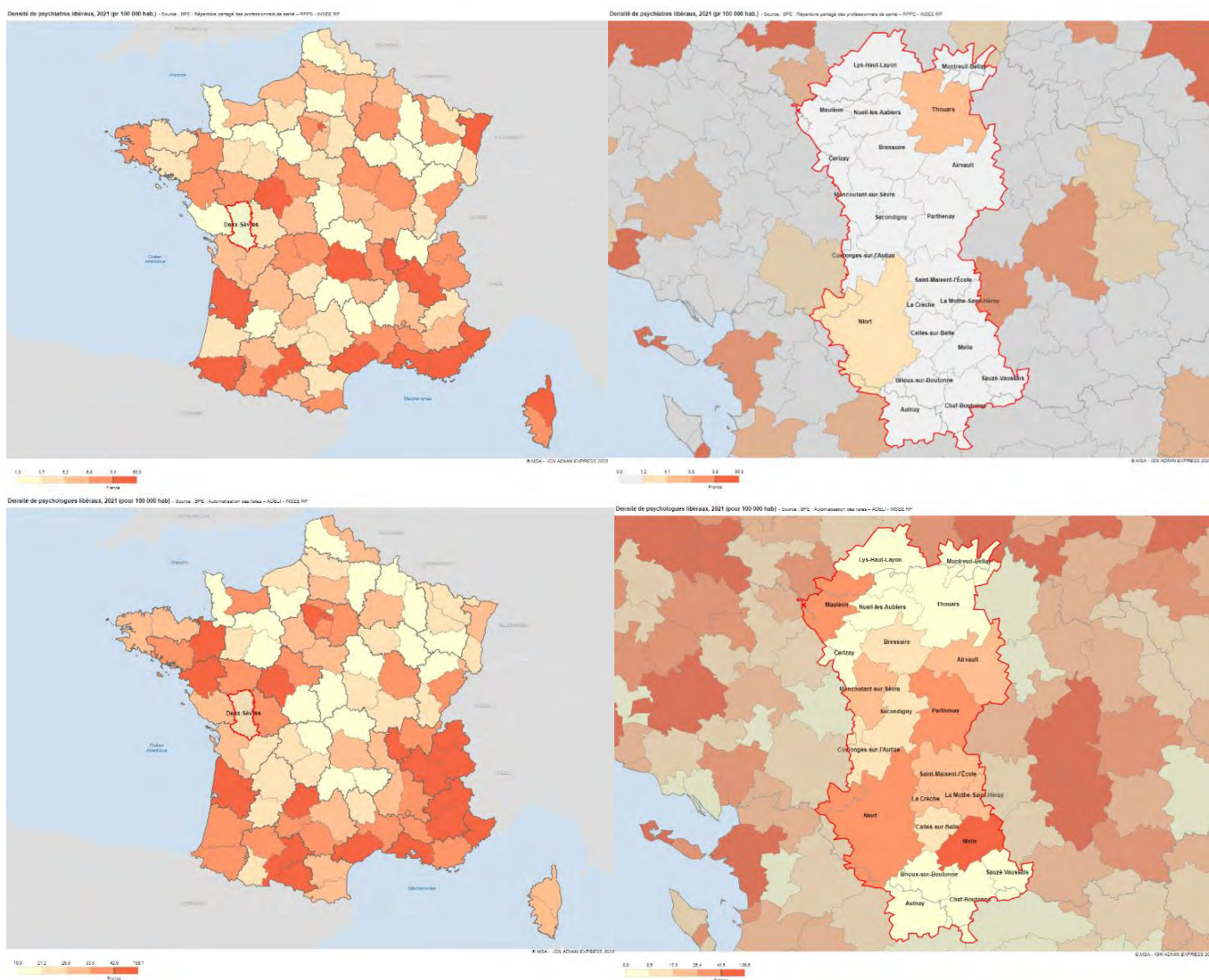
a. Densité de médecins généralistes



Le département des Deux-Sèvres a une densité de médecins généralistes inférieure à la moyenne nationale. A l'échelle infra-départementale, on observe des différences, notamment entre les populations du Sud et du Nord du département. En effet, on constate une plus forte densité de généralistes dans le Sud du département alors qu'au Nord on pourrait considérer bon nombre de bassins de vie comme étant des « déserts médicaux ». Le médecin généraliste est le premier professionnel dans le parcours de soin. Le manque de médecins nuit à la détection précoce des problèmes et à l'orientation des patients.

A ce jour, il n'existe pas de définition consensuelle de ce qu'est un « désert médical ». Cependant celle fournie dans « Le Guide Santé » de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DRESS) est la plus utilisée. Elle définit un désert médical comme une « zone géographique (commune, territoire de vie-santé...) qui cumule les trois difficultés suivantes : le nombre de consultations en médecine générale par an et par habitant est inférieur à 2,5, la première pharmacie est située à plus de 10 minutes de route et le premier service de médecine d'urgence est situé à plus de 30 minutes de transport. »

b. Densité de psychiatres / psychologues

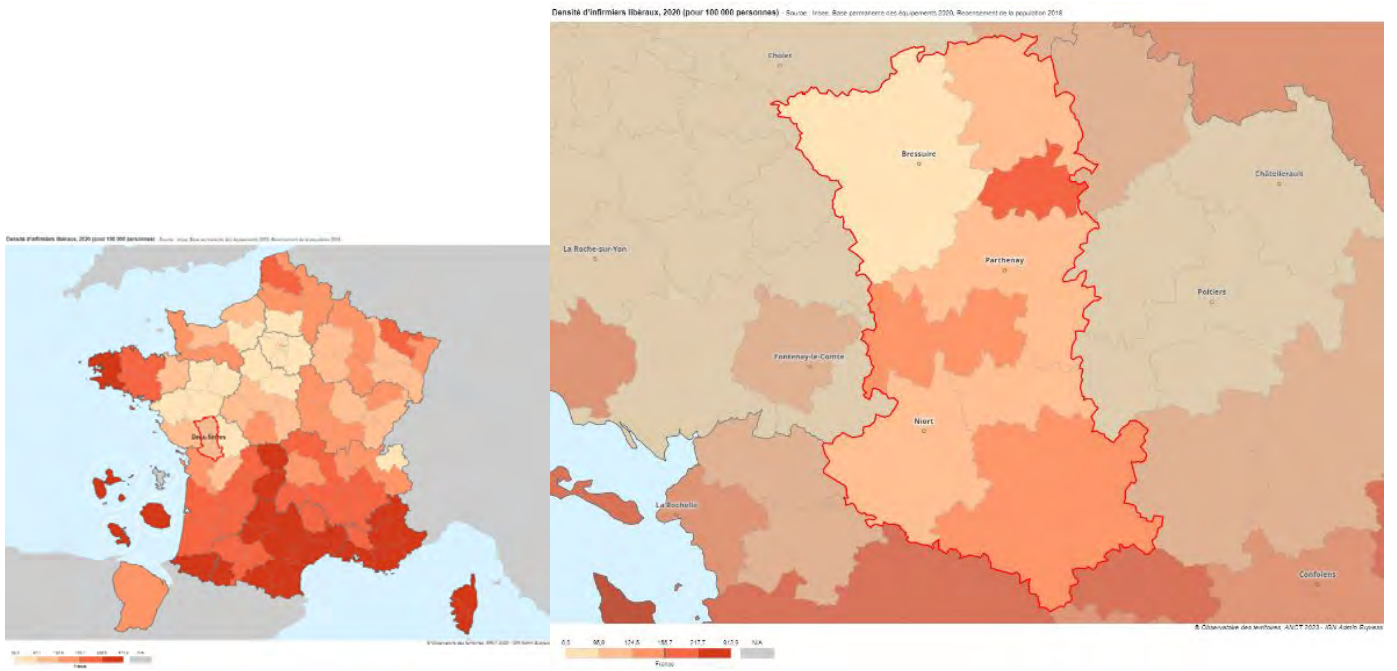


Les cartes ci-dessus présentent la densité de psychiatres et psychologues avec une comparaison inter et infra-départementale. On observe une faible densité (en dessous de la moyenne nationale) de psychiatres dans les Deux-Sèvres, comparée aux autres départements. La carte à l'échelle des bassins de vie du département montre que le département est presque dépourvu de cette spécialité. Seuls les grands centres Niort et Thouars présentent des densités autour de la moyenne observée au niveau départemental.

Pour ce qui concerne la densité de psychologues, on observe une densité moyenne départementale en dessous des standards nationaux. On constate également des disparités à l'échelle infra-départementale en défaveur des bassins de vie à l'extrême nord et sud du département.

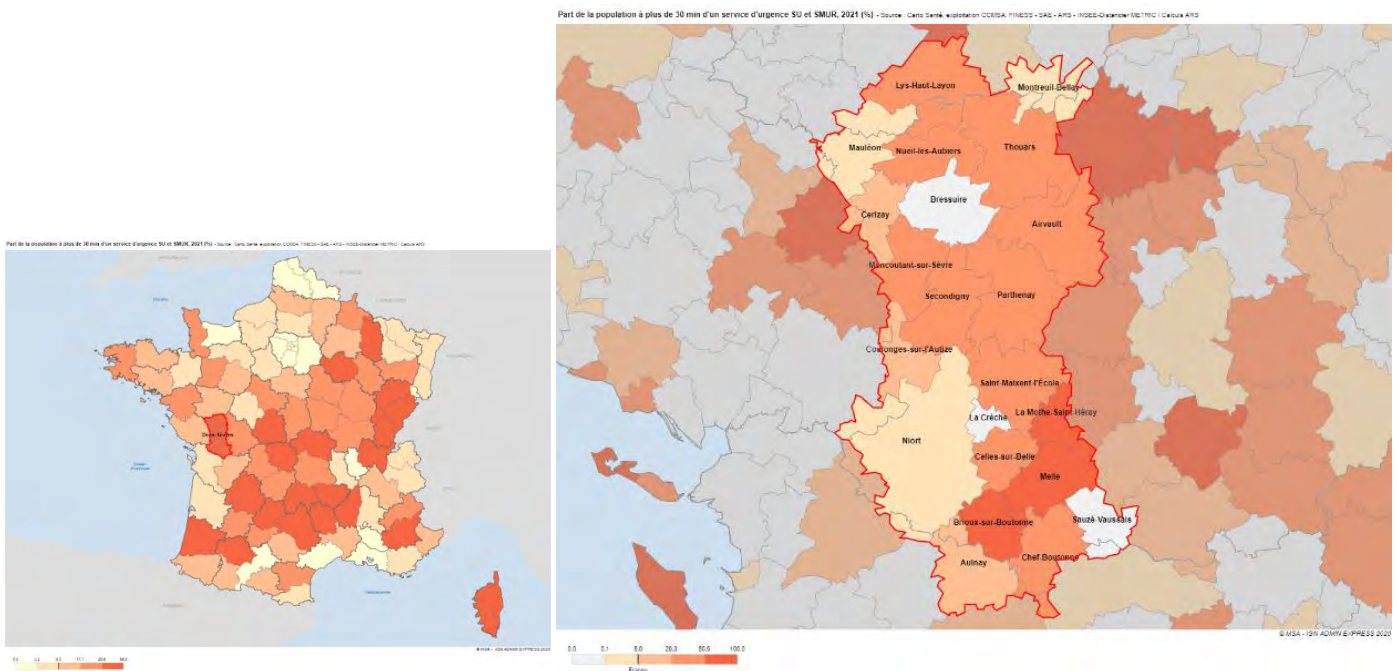
Les populations agricoles sont globalement sous dotées en professionnels de santé mentale au regard de ces cartes. On pourrait en déduire que les pathologies ne sont pas vite prises en charge du fait du non accès aux soins.

c. Densité d'infirmiers



On observe sur ces cartes que le département a une densité d'infirmiers libéraux plus faible que la moyenne nationale et à l'échelle infra-départementale un taux de couverture infirmier plus élevé dans les zones peu fournies en médecins généralistes, notamment dans le sud. Cette présence plus importante d'infirmiers pourrait compenser quelque peu le faible accès aux soins des populations de ces zones.

d. Distance aux services d'urgence



Les cartes ci-dessus présentent la part de la population se situant à plus de 30 minutes d'un service d'urgence. Le département est globalement peu couvert par les services d'urgence avec des disparités entre bassins de vie. Les populations de Bressuire, La Crèche et Sauzé-Vaussais sont globalement moins éloignées des services d'urgence comparés aux populations des autres bassins de vie.

e. Consommation de médicaments psychotropes pour les ressortissants MSA

La consommation de médicaments psychotropes (antidépresseurs, anxiolytiques, neuroleptiques et hypnotiques) en France est très importante : 13,4 % de la population française a ainsi consommé en 2015 au moins une fois des anxiolytiques, ce qui place la France au 2e rang en Europe, derrière l'Espagne.

La tendance à l'augmentation de la consommation de médicaments traitant des troubles mentaux s'est renforcée avec la crise sanitaire de la COVID 19. Aujourd'hui, 40 à 60 % des personnes souffrant de troubles psychiques ne seraient pas prises en charge (les difficultés pour les patients d'accepter leur situation, peu de disponibilité des professionnels et l'accessibilité financière). Dans son Observatoire publié en juin 2021, la Mutualité Française indique que la moitié des Français (47 %) affirment que le tarif est l'obstacle principal de la consultation des psychologues.

Patients MSA par âge ayant eu un acte psychiatrique

	Patients RA ayant eu un acte psychiatrique par âge		Tx de patients RA ayant eu un acte psychiatrique par âge (%)		Patients NSA ayant eu un acte psychiatrique par âge		Tx de patients NSA ayant eu un acte psychiatrique par âge (%)		Patients SA ayant eu un acte psychiatrique par âge		Tx de patients SA ayant eu un acte psychiatrique par âge (%)	
	Deux-Sèvres	France	Deux-Sèvres	France	Deux-Sèvres	France	Deux-Sèvres	France	Deux-Sèvres	France	Deux-Sèvres	France
Total	927	87 585	2,1	2,8	488	32 268	2,4	2,7	439	55 317	1,8	2,9
0 à 17	15	4 096	0,2	0,8	3	848	0,1	0,7	12	3 248	0,2	0,8
18 à 65	390	46 926	1,8	3,0	122	10 874	1,9	2,4	268	38 052	1,8	3,2
> 66 ans	522	34 563	3,3	3,6	363	20 546	3,2	3,3	159	14 017	3,6	4,2

Source : RAAMSES - 2021

On voit à travers le tableau ci-dessus qu'en moyenne les patients au RA dans les Deux-Sèvres ont peu recours à des actes psychiatriques comparé aux autres départements. Ce constat est valable tant pour les NSA que pour les SA et cela quelque soit l'âge. Ce faible recours aux actes psychiatriques pourrait s'expliquer par le manque de professionnels sur nos territoires et non par une absence de besoin ou de volonté de consultation.

Patients MSA ayant eu un remboursement de psychotrope

	Patients RA ayant eu un remboursement de psychotrope par âge		Tx de patients RA ayant eu un remboursement de psychotrope par âge (%)		Patients NSA ayant eu un remboursement de psychotrope par âge		Tx de patients NSA ayant eu un remboursement de psychotrope par âge (%)		Patients SA ayant eu un remboursement de psychotrope par âge		Tx de patients SA ayant eu un remboursement de psychotrope par âge (%)	
	Deux-Sèvres	France	Deux-Sèvres	France	Deux-Sèvres	France	Deux-Sèvres	France	Deux-Sèvres	France	Deux-Sèvres	France
Total	8 026	535 364	16,3	17,1	4 490	259 051	22,5	21,6	3 536	276 313	14,8	14,3
0 à 17	95	7 242	1,4	1,4	34	1 574	1,6	1,3	61	5 668	1,3	1,4
18 à 65	2 932	232 129	13,8	14,0	761	56 862	11,5	12,5	2 171	175 267	14,9	14,6
> 66 ans	4 999	295 993	31,8	30,8	3 695	200 615	32,8	32,1	1 304	95 378	29,4	28,3

Source : RAAMSES - 2021

On voit que les patients au RA dans les Deux-Sèvres ont plus recours aux psychotropes en comparaison à la moyenne nationale. On observe une plus forte consommation chez les patients au RA de plus de 66 ans.

3. Santé et Sécurité au Travail

Dans cette section, sont présentées essentiellement des statistiques issues de la MSA Poitou en lien avec son service Santé Sécurité au Travail. Ils nous permettent de voir les professions agricoles et les emplois les plus sujets à des accidents de travail qui peut accentuer le risque d'être en situation de mal-être.

a. Nombre d'Accidents de Travail avec ou sans arrêt de travail par année et par secteur

Nbre d'accidents avec/sans arrêt Valeurs seulement	2019 2020 2021		
	Culture et Elevage	151	195
Travaux forestiers	46	32	21
Travaux agricoles	43	54	66
Artisans	7	4	8
Coopération	88	121	95
Organismes professionnels	57	47	50
Divers	15	19	17
Apprentis	12	15	24
Enseignement public	7	8	3
Non renseigné	0	0	0
Non applicable	0	0	0
Code erroné	0	0	0
Non trouvé	0	0	0
Ts secteurs	426	495	406

Source : SID date de paiement – 17/02/2023

On observe beaucoup plus d'accidents de travail (AT) dans le secteur culture et élevage, avec près du tiers des accidents tous secteurs agricoles cumulés. Dans une moindre proportion, on note une hausse constante des accidents sur 2019-2021 chez les apprentis (+100 % entre 2019 et 2021) et en travaux agricoles (+55 %).

Les principales causes des AT :

- Machine et outils à main
- Animaux

b. Nombre de Maladies Professionnelles dans les Deux-Sèvres

Année	2020	2021
MP salarié	93	84
MP non salarié	38	22

Source : Requête interne MSA (service stratégi MSA Poitou) du 13 février 2023

On observe une baisse du nombre de maladies professionnelles (MP) chez les salariés et non-salariés entre 2020 et 2021.

Les principales causes des MP sont les troubles musculo-squelettiques (TMS) : 93 % des MP sont des TMS.

Les populations agricoles ont tendance à minimiser les symptômes, ils consultent lorsque la pathologie est installée, ce qui entraîne des prises en charge lourdes (opérations), peut déplacer la pathologie (main, coude, épaule) et engendrer d'autres maladies professionnelles et avoir des conséquences en matière de maintien en emploi.

Filières les plus touchées par les MP :

- **Coopération**
- **Culture élevage**
- **Travaux agricoles**
-

c. Nombre d'Accidents de Travail Mortels

Les données sont issues d'une requête interne (service stratégie MSA Poitou) : le nombre d'accidents de travail mortels (ATM) étant inférieur à 6, ces données ne peuvent pas faire l'objet de publication. Cependant, nous pouvons affirmer que les ATM sont en hausse en 2022 par rapport à 2021 et faire les conclusions suivantes :

- **Aucun ATM concernant les moins de 25 ans**
- **Causes AT mortel :**
 - **Suicide**
 - **Malaise cardiaque**
 - **Trajet**

- **Filières :**
 - **Polyculture-élevage**
 - **Horticulture-Maraîchage**
 -

d. Nombre d'accidents du travail graves (incluant les accidents de trajet)

Année	2020	2021
Salarié	53	46
Non salarié	39	45
Total	92	91

Source : Requête interne (service Stratégie MSA Poitou) du 13 février 2023

Pour ces chiffres, sont pris en compte les AT ayant entraîné plus de 45 jours d'arrêts. Les principales conclusions :

- **Filières principales :**
 - **Polyculture-élevage**
 - **Coopérative agricole**
 - **Jardins Espaces Verts (JEV) – Arboriculture, Paysagisme**
- **Risques principalement en cause :**
 - **Animal (contact direct)**
 - **Machine**
 - **Risque routier (Conduite véhicule – trajet)**

e. Nombre de salariés repérés en situation de désinsertion professionnelle

Année	2020	2021	2022	Total
Nombre de salariés repérés	93	130	218	441

Source : Requête logiciel @toutprev du 23/01/2023

- Postes de travail les plus concernés :
 - Ouvrier polyvalent
 - Ouvrier paysagiste
 - Fromager/assistant fromager et opérateur au conditionnement

f. Nombre d'inaptitudes de travail

Année	2019	2020	2021	2022	Total
Nombre d'inaptitudes	72	54	62	45	233

Source : Requête logiciel @toutprev du 14/02/2023

On observe une baisse des inaptitudes professionnelles en 2022 par rapport à la moyenne 2019-2021 (-29%).

L'inaptitude médicale au travail peut être prononcée par le médecin du travail dès lors qu'il constate que l'état de santé du salarié (physique ou mental) est devenu incompatible avec le poste qu'il occupe et qu'aucune mesure d'aménagement, d'adaptation ou de transformation du poste de travail occupé n'est possible. L'origine de ces inaptitudes, partielles ou totales, peut être soit liée à la vie professionnelle du salarié, soit sans lien avec son travail (par exemple : maladie). (Source : travail-emploi.gouv.fr)

- Principales causes d'inaptitudes :
 - Trouble ostéo-articulaire
 - Épuisement professionnel

Récapitulatif :

- Un des taux de suicide les plus élevés en France, population générale (chiffres 2015, 2016, 2017 et 2020).
Point de vigilance 7 : En l'absence de données sur les suicides et les tentatives de suicide de 2018 et 2019, nous ne sommes pas en mesure de conclure d'une aggravation ou d'une amélioration de la situation.
- Une surmortalité par suicide chez les hommes comparés aux femmes plus marquée dans les Deux-Sèvres.
- Une surmortalité par suicide chez les salariés agricoles (chiffres 2016).
- Taux de tentative de suicide égal à celui constaté au national (chiffres 2016).
Point de vigilance 8 : Absence de données sur le suicide du public agricole depuis 2017.
- Une faible densité de médecins généralistes (inférieure à la moyenne nationale).
- Des « déserts médicaux » à l'échelle des bassins de vie, plus au nord de Niort.
- Faible densité d'infirmiers à l'échelle départementale mais meilleure présence de ceux-ci dans les « déserts médicaux ».
- Très faible présence de professionnels de santé mentale (psychiatres, psychologues).
- Faible recours à des actes psychiatriques.
- Important recours aux psychotropes, une plus forte consommation chez les plus de 66 ans.
Point de vigilance 9 : Faible recours aux actes psychiatriques à mettre en lien avec le manque de professionnels et/ou non recours ?
- Près du tiers des accidents de travail en lien avec les milieux agricole et forestier ont lieu dans le secteur culture et élevage. Ils sont principalement causés par des machines ou des animaux.
- Une hausse constante des accidents sur 2019-2021 chez les apprentis (+100 % entre 2019 et 2021) et en travaux agricoles (+55 %).

III. **ÉTAT DES LIEUX DES BESOINS**

Les éléments figurant dans cette section découlent essentiellement des entretiens réalisés avec les membres du comité plénier et également des éléments renseignés à travers les questionnaires en ligne.

A. Les facteurs du mal-être en milieu agricole

La notion de mal-être renvoie à la définition de la santé donnée par l'Organisation Mondiale de la Santé comme « un état complet de bien-être physique, mental et social » et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Le mal être a surtout une dimension psychologique mais peut aussi avoir des manifestations physiques. Le mal être est à la fois multidimensionnel (dimensions psychologique, physique et sociale) et multifactoriel (difficultés financières, économiques, professionnelles, personnelles, ...).

1. Des facteurs d'ordre personnel

Des populations souvent isolées

Le nombre d'exploitations est en baisse continue depuis plusieurs décennies, ce qui participe à l'isolement géographique progressif des agriculteurs et de leurs salariés. Ceux-ci peuvent se retrouver seuls dans certaines communes voire certains cantons, ce qui diminue les possibilités de soutiens et de « coup de main » entre pairs. Cet isolement géographique peut conduire à un isolement social de fait.

Donc peu de possibilité d'interactions sociales, notamment une difficulté parfois de nouer des relations amoureuses et de fonder une famille alors qu'on sait l'important soutien qu'elle peut apporter dans la gestion de son activité. Comme nous l'ont relaté plusieurs personnes rencontrées (professionnels et référents des structures membres du comité plénier), les conjoints sont souvent les premiers à alerter en cas de situations de mal-être.

Certains accidents de la vie notamment le divorce est un facteur important d'isolement des agriculteurs. En effet, après un divorce l'agriculteur se retrouve souvent seul, sans soutien et contraint de faire face tout seul aux difficultés.

Par ailleurs, notons que les difficultés d'accès aux soins, par manque de structures et de professionnels de la santé contribuent à renforcer l'isolement des agriculteurs, on parle ici d'un « isolement sanitaire ».

Une charge de travail importante

On observe une surcharge de travail chez certains agriculteurs notamment dans la filière élevage (filiale bovin laitier en particulier) due notamment à l'entretien des bêtes qui nécessite une présence quasi permanente sur l'exploitation. Ces éléments contribuent à dissuader les éleveurs de prendre du temps pour souffler, engendrant parfois un burn-out. On peut observer un refus ou une impossibilité de s'arrêter de travailler même en cas de maladie. Certes, les éleveurs sont les plus touchés par l'isolement mais certaines personnes interrogées voient de plus en plus de chefs d'exploitations de grandes cultures qui sont confrontés à des charges de travail importantes. L'agrandissement croissant des surfaces exploitées par ces derniers nécessite beaucoup plus de temps de travail, ce qui leur laisse peu de temps de répit. Certaines filières sont sujettes à plus de charge de travail que d'autres, cependant il faut noter que globalement la majorité des filières agricoles sont confrontées à cette problématique. La conséquence de cet état de fait est bien évidemment un renforcement de l'isolement social de ces populations (agriculteurs et salariés agricoles).

Caractéristiques propres à la population agricole

Le milieu agricole se définit par certaines caractéristiques qui lui sont propres et qui rendent difficile les actions de prévention. Les entretiens menés lors du diagnostic ont révélé une difficulté pour une grande majorité des agriculteurs ou de leurs salariés à solliciter de l'aide. En effet, la difficulté à parler de soi, de ses difficultés est une caractéristique marquée chez la population agricole. Ces attitudes pourraient trouver leur source dans une éducation qui serait encore très patriarcale dans le milieu agricole. Certaines personnes interrogées assimilent ces postures à de la « fierté » exprimée ainsi par l'agriculteur qui ne veut pas passer pour une personne faible ou fragile. D'autres y voient une forme de « honte » voilée par ce refus de demande de soutien face au regard du voisinage ou de l'entourage proche. Toutes ces postures conduisent souvent à un déni face aux problèmes, difficultés qu'ils rencontrent. Ainsi les problèmes s'aggravent, alors que s'ils étaient repérés plus tôt, ils auraient pu trouver des alternatives.

2. Des facteurs d'ordre social/relationnel

Le poids de l'héritage et de la transmission

La nature du lien familial dans le monde agricole est particulièrement importante. La cohabitation entre des parents ayant transmis une exploitation et leur héritier peut être difficile. Les nouveaux modes de gestion de l'exploitation par l'héritier peuvent être incompris par les parents qui ont toujours un regard sur les activités de la ferme. En effet, les parents de par leur attachement à leur « ex-exploitation » rendent difficile leur mise en retrait total de l'activité. On observe dans de nombreux cas un quasi refus de quitter la vie active. Le nombre élevé de suicides parmi les personnes retraitées et approchant de la retraite peut témoigner de leur attachement à ses terres et du refus de voir s'y appliquer un mode de gestion différent qui ne leur convient pas. La transmission constitue parfois une charge (mentale, administrative, ...) considérable à l'installation pour le jeune repreneur ou héritier, pouvant même engendrer des tensions.

Plusieurs parents font preuve de solidarité, venant en aide à leur héritier et poursuivant leur activité. Néanmoins, une pression indirecte peut s'exercer sur les nouveaux installés, qui portent la responsabilité du maintien et de la pérennisation de l'héritage familial construit par leurs aïeux. En cas de difficultés, l'impression d'avoir échoué à faire survivre le patrimoine familial, l'« histoire familiale » crée un sentiment d'échec chez l'exploitant qui conduit inéluctablement à une situation de mal-être.

Difficile conciliation vie professionnelle - vie familiale

Vie familiale et vie professionnelle sont parfois difficiles à concilier en agriculture. En effet, les modes d'organisation agricole ne facilitent pas toujours cette conciliation des temps privés et du temps de travail. Les familles vivent le plus souvent sur leurs exploitations, ce qui rend difficile la dissociation des cadres de vie familial et de travail qui coexistent dans un même espace géographique. Ainsi les difficultés rencontrées par l'agriculteur dans le cadre de son travail impactent directement le cadre familial et vice-versa. Les conjoint.e.s et enfants d'agriculteurs ressentent directement les difficultés de ces derniers au travail. Par exemple, en cas de contrôle sur l'exploitation, la famille voit ce qui se passe au même moment que l'agriculteur. Les familles sont donc directement impliquées dans l'activité de l'exploitation sans même le vouloir. Par ailleurs, la surcharge de travail est un frein à cette conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. L'intensité du travail et la charge mentale qui en résultent empêchent l'exploitant de dégager du temps pour des loisirs (vacances, cinéma, restaurant, ...) en famille qui contribuent à consolider les liens et à favoriser une bonne santé mentale. Les conséquences de ces situations peuvent être diverses : dégradation des relations familiales et affectives, perte de l'estime de soi parce que dans l'incapacité de faire face et à ses contraintes familiales... Ainsi apparaît le mal-être au sein de la famille et chez l'agriculteur, qui peut avoir plusieurs conséquences (divorces, suicides, ...).

3. Des facteurs externes

Outre les facteurs d'ordre personnel évoqué dans les paragraphes précédents, le bien-être des agriculteurs est aussi affecté par des facteurs d'ordre externes. On a classé ces facteurs en deux catégories : les facteurs d'ordre structurels qui font référence à des conditions qui perdurent dans le temps et les facteurs dits conjoncturels qui eux ont vocation à être passagers.

a. D'ordre structurel :

La charge administrative

Une partie du temps des agriculteurs est destinée à la complétude de dossiers administratifs. Ces tâches sont nécessaires, mais elles nécessitent d'y consacrer de l'énergie et du temps alors que ces 2 facteurs (énergie et temps) sont en général préférentiellement dirigés vers la production agricole. La charge administrative, sur laquelle les exploitants ont peu d'emprise si ce n'est la déléguer partiellement, peut donc être vécue comme excessive et peut, à ce titre, engendrer ou aggraver des situations de mal-être. Sont évoqués également les changements de réglementations qui conduisent les agriculteurs à s'adapter régulièrement. Les services et demandes administratifs peuvent être ressentis comme offrant peu de marge de manœuvre et peuvent être vécus comme des contraintes. La complexité des dossiers augmente la charge mentale des agriculteurs de même que les compléments de dossier et les

délais de traitement parfois plus longs qu'espérés initialement. Cela peut conduire à un allongement des délais de paiement de certaines indemnités et droits qui peuvent avoir pour conséquence une précarité financière et/ou psychologique.

Adaptation à l'évolution du monde agricole

Les modes de production agricole évoluent beaucoup et les anciens modèles sont de plus en plus remis en cause. Les agriculteurs sont obligés de s'adapter à ces changements continus pour être compétitifs et mieux rentabiliser leur production. En effet, les agriculteurs doivent non seulement améliorer leurs connaissances techniques, mais ils doivent aussi s'adapter aux nouveaux modes de gestion de leurs entreprises (exploitations) qui sont de plus en plus grandes. Une mise à jour régulière des compétences et connaissances est donc nécessaire. Et cela demande de dégager du temps pour participer à des colloques et ou des formations de recyclage. Hélas, pour une grande majorité, ils manquent de temps pour se faire former ou recycler. La conséquence est que le déficit de compétence technique ou en gestion d'entreprise emmène souvent à des problèmes organisationnels et à de mauvais choix stratégiques.

Accroissement de l'« agribashing » / confrontation des choix de modèles agricoles et des tensions sociétales inhérentes

La stigmatisation des activités agricoles, d'élevage et de vente de produits issus de ce secteur, communément appelée "agribashing", peut conduire à une multiplication des actes d'incivilité, d'intimidation, voire de violences envers les professionnels en lien avec l'agriculture. Selon l'Observatoire de la santé agricole de Saône et Loire paru en avril 2020, analysant la perception des agriculteurs sur le harcèlement au travail qu'ils estiment avoir subi en 2019 :

- 40 % déclarent avoir vécu au moins une situation de harcèlement.
- 34 % ont subi ces critiques au moins une fois par semaine.
- 52 % proviennent des médias, à plus de 12 % respectivement des réseaux sociaux, des organisations de protection de l'environnement et de l'Etat.

En effet, parmi les personnes rencontrées, certaines ont relaté de nombreuses situations de harcèlement d'agriculteurs et de leurs familles. Par exemple des femmes d'agriculteurs qui sont souvent prises à partie pendant qu'elles effectuent leurs courses dans des magasins. On assiste à de nombreuses plaintes de voisins « non-agricoles » du fait des nuisances (sonores, olfactives) qu'ils subissent. Du fait de la réduction du nombre d'exploitations, certains agriculteurs isolés géographiquement se retrouvent seuls à faire face à un voisinage qui leur est hostile. De nombreux agriculteurs en arrivent à avoir peur ou honte de parler de leur métier à cause du jugement qu'ils pourraient subir. On assiste à une radicalisation de citoyens, de plus en plus nombreux ayant des opinions tranchées sur les modèles agricoles. L'agribashing est perçu par les agriculteurs comme un abandon de la société, créant un décalage criant entre la vocation de l'agriculteur, celui de nourrir la population, et sa juste reconnaissance. Ceux qui subissent le plus de critique présentent un risque de burn-out très élevé et ces situations peuvent être inductrices de risque suicidaire.

Il est tout aussi important de souligner que des « conflits » existent également entre agriculteurs. Ces conflits découlent de la divergence sur les modèles agricoles pratiqués, sur les besoins et perspectives de choix de transformation des différentes filières... Les uns accusant les autres de pratiquer de l'agriculture intensive, néfaste pour l'environnement et pour la santé des populations ou de s'accaparer le bien commun. Les autres indiquant l'obligation de modèles diversifiés en cette période de transition. Ces conflits qui débouchent à certains endroits sur des violences sont de plus en plus récurrents. Ces situations impactent la santé mentale des agriculteurs ainsi que de de leurs salariés et de leurs familles.

Il semble important à ce niveau de faire ce distinguo entre d'une part l'« agribashing » qui est défini comme un conflit entre une frange de la société et les agriculteurs voire l'agriculture et d'autre part un conflit entre les agriculteurs eux-mêmes qui pourrait dans une certaine mesure être considérée comme de l'« agribashing ». Dans les deux cas, ce sont des agriculteurs, leurs salariés et leurs familles qui sont victimes et dont la santé mentale est affectée. Ces situations méritent l'attention de l'ensemble des acteurs car représentent aujourd'hui des facteurs importants de mal-être au sein de la profession.

b. D'ordre conjoncturel :

Des revenus faibles et instables

L'agriculteur, pour s'installer doit mobiliser un capital important, faire face à des charges fixes (amortissements divers, impôts, cotisations sociales, énergie...) et variables dont certaines sont soumises à de fortes fluctuations. Certains agriculteurs enregistrent également une baisse des aides de la politique agricole commune (PAC) même si le budget alloué à ces aides est stable depuis plusieurs années. Une inquiétude sur une baisse des aides de la PAC en 2023 est néanmoins entendable étant donné que les règles évoluent et que les agriculteurs sont diversement impactés. Une multiplicité des normes est à signaler également.

Pour ce qui est des revenus, l'essentiel des agriculteurs des Deux-Sèvres est dépendant des cours mondiaux (céréales, viande, oléagineux) qui sont instables et souvent ressentis comme insuffisants. Au regard des horaires de travail et des sacrifices consentis, cela est vécu comme une profonde injustice. Le seul recours de certains agriculteurs dans ces situations pour survivre et espérer des lendemains meilleurs reste l'endettement. En effet, l'espoir de voir les choses s'améliorer et la détermination à maintenir son exploitation conduit de nombreux agriculteurs à s'endetter voire à se surendetter. Certaines personnes rencontrées affirment que certaines filières telles que l'élevage laitier se portent mal, avec des bilans financiers parfois négatifs. Il est nécessaire pour les éleveurs de nourrir leurs animaux et de les soigner malgré l'augmentation des prix des aliments et des intrants. Ils n'ont par ailleurs que très peu de contrôle sur le prix auquel sera vendu leur production et vendant parfois à perte.

Les risques climatiques

On assiste à un dérèglement climatique qui n'est pas sans conséquence pour l'agriculture. En effet, les perturbations climatiques (sécheresse, inondation, grêle, ...) occasionnent des dégâts conséquents sur les cultures mais aussi sur le stock de nourriture pour les troupeaux et donc ont des conséquences financières importantes qui fragilisent l'équilibre financier des exploitations. Au-delà de l'aspect financier c'est l'avenir de l'agriculture qui est en jeu, la pratique de certaines cultures qui est remise en cause. Des épisodes exceptionnels de grêle, de sécheresse ont récemment touché le département. Bien que des dispositions aient été prises par les services de l'Etat du département (notamment la DDT) et la MSA Poitou pour amortir les pertes subies, certains acteurs regrettent que ces prises de charge soient parfois tardives et pas la hauteur des pertes subies.

La réforme de l'assurance récolte en 2023 a pour but de répondre à la problématique de gestion des risques en agriculture avec une incitation forte à la souscription d'une assurance récolte multirisques climatiques dont la cotisation est subventionnable par la PAC à hauteur de 70 %. Un filet de sécurité est également déployé pour l'ensemble des cultures non assurées afin d'indemniser les agriculteurs.

Les crises sanitaires animales répétées

On assiste depuis quelques années à des crises sanitaires animales récurrentes. Le département des Deux-Sèvres dispose d'une filière élevage importante et cette concentration de cheptels dans certaines zones facilite la prolifération de certaines maladies. Les conséquences se traduisent par des abattages, des vides sanitaires allongés, des pertes de revenus et parfois par une remise en question de l'éleveur sur ses pratiques et parfois une perte de confiance en ses compétences. Les abattages de cheptels sont très mal vécus par les éleveurs et ouvrent la porte à une dégradation de la santé mentale de ces derniers. Une personne rencontrée affirmait en ces termes « après la perte de leur cheptel, de nombreux éleveurs se disent qu'ils n'ont plus rien à perdre et cela peut les emmener jusqu'au suicide ». Une prise en charge (psychologique, financière) rapide des éleveurs subissant ces crises peut permettre une réduction des risques d'installation d'un mal-être.

Les crises économiques

Les aléas climatiques, les crises sanitaires animales et la covid-19 ont remis en question certains modèles de production. À toutes ces crises précitées est venue s'ajouter la guerre en Ukraine qui a débuté en février 2022. Cette dernière a eu un impact très délétère sur l'économie mondiale, notamment avec l'augmentation des prix de l'énergie et de plusieurs matières premières produites en Ukraine. L'explosion des prix de l'énergie, des intrants et des céréales a fortement

impacté l'économie et notamment le secteur de l'agriculture. Ces augmentations brusques des coûts de l'énergie entraînent l'augmentation des coûts de production des exploitations et les fragilise davantage. Par ailleurs, les variations des prix de vente des produits qui sont extrêmement volatiles empêchent une planification de l'activité et des investissements. Ces situations deviennent intenable pour certains agriculteurs et engendrent du mal-être.

Récapitulatif :

- Le mal-être est issu de difficultés multifactorielles.
- L'impact de ces facteurs sont difficilement mesurables mais ils ont une réelle influence sur la survenue du mal être (professionnelles, personnelles, économiques, sociétales).
- La hiérarchisation des facteurs est difficile à établir et différente selon les situations.
- Un profil se dégage d'agriculteurs et de leurs salariés les plus exposés à ces facteurs évoqués : les éleveurs de bovins. Ils cumulent plusieurs problèmes : charges de travail, plus de risques professionnels, volatilité du prix du lait, « agribashing », isolement face à la pénurie de main d'œuvre, difficultés de reprise, ...
- Les facteurs de mal-être dits facteurs « conjoncturels » perdurent dans le temps et tendent à devenir « structurels » : grippe aviaire

B. Synthèse des besoins exprimés par les personnes interrogées

Ce tableau résume l'ensemble des besoins identifiés et évoqués par les acteurs via sphinx et pendant les entretiens réalisés :

Public concerné	Intitulés des besoins	Couverture du besoin	Descriptif
NSA	Point sur les difficultés économiques des agriculteurs	Partiellement couvert	Réunions semestrielles qui réunit les acteurs (les banques / les maires / Ordre experts comptables / Cerfrance) afin d'alerter le plus tôt sur des situations de difficulté économique.
	Déclenchement d'un dispositif lors d'absence répétée de Déclaration de Revenu Professionnel (DRP)	Partiellement couvert	Nous observons de plus en plus de personnes qui, depuis 2 à 4 ans, ne font plus de déclaration de revenu professionnel, généralement par absence de comptabilité (défaut de paiement, isolement, surcharge de travail et administrative, burn out, etc.). Ces gens se retrouvent avec les cotisations sanctions très importantes. Les relances papiers de la MSA ne suffisent pas. La mise en place d'un dispositif qui permette de déclencher un accompagnement par les travailleurs sociaux en préventif pourrait être pertinente. L'idée serait d'aller voir sur place, de tenter par tous les moyens de rentrer en contact avec ces personnes avant de les assigner en redressement judiciaire.
	Synthèse de situation économique	Pas couvert	Mettre en place un outil synthétique d'indicateurs (situation bancaire, état des cotisations MSA, défaillance du Palais de justice, évolution réglementaire impactant les ressources des exploitations, indices de prix, ...) : état de santé de la population agricole. Compléter cet état des lieux par une comparaison entre Départements pour connaître les besoins d'activation des dispositifs (AREA, AGEA, ...).
	Préparer l'exploitant à l'arrêt de son activité	Partiellement couvert	L'exploitant a besoin d'une vision sur : ses droits à la retraite, la possibilité de transmettre leur exploitation, ce qu'il va faire ensuite, ... Des démarches existent simplement elles impliquent un aller-vers les agriculteurs qui, spontanément, ne vont pas vers l'information.
	Assurer la concertation avec les établissements bancaires et les fournisseurs	Pas couvert	Certains établissements bancaires "externalisent" les décisions bancaires au siège qui tranche arbitrairement sur des situations et entraîne un "fichage" des exploitations. Ainsi, les situations sont traitées différemment selon l'établissement bancaire.
	Visite médicale exploitants agricoles	Pas couvert	Il n'existe pas à ce jour de visite médicale pour les exploitants agricoles. Elle est pourtant nécessaire pour déceler des fragilités autant physiques que psychologiques.
NSA - SA	Procédure sur le qui fait quoi en situation de suicide ou tentative de suicide	Partiellement couvert	Aujourd'hui, après une tentative ou un suicide, les agents de la Chambre d'agriculture sont informés, directement ou indirectement. Simplement, est-ce que cette situation est prise en charge ? Qui s'en occupe ? Quelqu'un fait-il le lien avec les services vétérinaires ? Quelqu'un s'occupe-t-il du cheptel ? Des liens existent mais il faudra simplement formaliser l'organisation pour éviter le travail en silo.
	Formation au repérage des RPS	Partiellement couvert	Donner des ficelles aux conseillers / les conseillers se sentent démunis et sont en mal-être.
	Faciliter l'accès à l'information du monde agricole sur l'existence des dispositifs de soutien	Partiellement couvert	Du fait, entre autres, d'un décrochage numérique, certains exploitants ne sollicitent pas certaines aides (sécheresse, ...). Réalisation d'un support d'information synthétique à diffuser en masse
Jeunes	Prévention de l'isolement social	Pas couvert	Construire des interventions sur les RPS, notamment les risques liés à l'isolement des agriculteurs de demain.
NSA - SA - Jeunes des lycées agricoles	Formation de prévention en sécurité au travail	Partiellement couvert	Aider les agriculteurs dans l'utilisation d'équipements agricoles / connaissance des règles afin de réduire les risques d'accident du travail
	Développement des compétences de gestion d'entreprise	Partiellement couvert	Améliorer les compétences des agriculteurs en gestion d'entreprise : souvent beaucoup de problèmes organisationnels et mauvais choix stratégiques. La gestion de l'exploitation est aujourd'hui une tâche aussi importante que les connaissances techniques. Cette compétence mérite d'être développée afin de limiter les mauvais choix stratégiques et organisationnels.
Professionnels	Fiche réflexe	Partiellement couvert	Fiche réflexe d'attitude à tenir en cas de situation de détresse repérée. Actualiser la fiche et généraliser aux services de l'État en lien avec le monde agricole.
	Formalisation d'un circuit d'information entre acteurs/partenaires	Partiellement couvert	Quelle chaîne d'information ? Quel partenaire contacter pour quelle situation et à quel moment ? Qui sont les premiers intervenants en cas de situation de mal-être avérée ?
	Cellule d'accompagnement psychologique	Pas couvert	Mise sur pied d'une cellule d'accompagnement psychologique pour aider les professionnels au contact des SA et NSA qui pourraient-être eux aussi affectés par des situations de mal-être en agriculture qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur fonction. De nombreux arrêts de travail suite à des situations de mal-être de ces professionnels sont remontés.
Tout public	Formation en prévention du suicide	Partiellement couvert	Appliquer le plan national de prévention du suicide par des formations sentinelles en direction du monde agricole
	Communication intensive sur les dispositifs de soutien existants	Partiellement couvert	Lancer une large communication sur les dispositifs existants (VIGILANS, 3114, PAPAGENO, ...) très peu connus, même par les professionnels de la santé et du médico-social. Un appui de l'État à cette communication est nécessaire.
	Répertoire des structures de soutien	Partiellement couvert	Avoir des fiches informatives synthétiques avec tous les numéros et coordonnées des structures d'aide.

IV. LE DIAGNOSTIC DES OFFRES

A. Les dispositifs : une offre riche et diversifiée parfois méconnue

1. Dispositifs et offres MSA

Afin de garantir pleinement son rôle dans la prévention du mal-être en agriculture, la MSA met à la disposition de ses ressortissants un accompagnement pluridisciplinaire et personnalisé dans l'objectif d'une prise en charge globale des assurés. Aussi les différents services de la caisse sont impliqués dans le repérage et le soutien de ses ressortissants. C'est le cas des travailleurs sociaux du service d'Action Sanitaire et Sociale (ASS) qui assurent un accompagnement et un service personnalisés pour ces situations repérées, tout comme les personnels du service de Santé Sécurité au Travail (SST) : médecins du travail, infirmiers, préventeurs. Ces professionnels peuvent s'appuyer sur des dispositifs nationaux ou locaux spécifiques pour la prévention du mal-être. En complément de ces dispositifs spécifiques, d'autres plus « généralistes » peuvent permettre l'identification d'une situation de mal-être et faire l'objet d'une première réponse. Cela peut permettre d'éviter l'aggravation de certaines situations de mal-être voir de les éviter.

La MSA POITOU n'aborde pas la thématique du suicide en tant que telle, elle l'intègre dans une démarche globale de prévention. C'est pourquoi la priorité a été donnée aux actions collectives à but préventif orientées plus particulièrement vers la prévention du stress, de la dépression et du suicide, dits risques psycho-sociaux, et ayant pour objectif d'apporter des réponses concrètes de proximité à des situations de détresse vécues par certains non-salariés, par certains salariés, par leur famille et leur entourage.

La MSA POITOU fait de la prévention de ce fléau un axe de développement prioritaire piloté par une Cellule pluridisciplinaire de prévention du mal être agricole et de promotion de la santé mentale. Composée de représentants de l'ensemble des services de la caisse, cette cellule se réunit au moins deux fois par an et a pour missions principales de coordonner et d'impulser des actions de promotion de la santé mentale, de capitaliser les expériences (repérer les actions ou événements déterminants qui sont des accélérateurs/leviers positifs ou négatifs dans le risque suicidaire). Ces constats permettent de faire évoluer les pratiques dans le sens d'une plus grande efficacité (création/évolution de procédures internes par exemple). Cette cellule est également un lieu de communication transversale (au-delà de la communication déjà réalisée entre acteurs de terrain) qui pilote la politique et l'organisation sur cet axe. En matière de formation par exemple, 94 salariés MSA sont formés sentinelles et des procédures d'alerte sont mises en œuvre.

DISPOSITIFS DE PRÉVENTION DU « MAL-ÊTRE » MSA POITOU		
Nature de l'offre	Dispositifs	Publics
Repérage	Réseau Territorial des Sentinelles en POITOU (RÉTS Poitou)	Tout public
Prévention	<p align="center">Réunions de sensibilisation et/ou de sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> Réunion dans le cadre de la grippe aviaire (avec les services de l'état et le conseil départemental ou sur le volet soutien social avec les associations RESA et Solidarités Paysans) Théâtre forum sur la thématique de la prévention du mal être agricole (« le stress est dans le pré », « Bien dans mes bottes » ...) 	SA / NSA
	Prévention / Accompagnement	<p align="center">Agri'écoute</p> <p align="center">Aide au répit</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet loisirs-vacances Soutien psychologique (réseau de 45 psychologues en POITOU) Actions collectives de prévention Soutien en gestion administrative/comptable (NSA exclusivement) Aide au remplacement de l'exploitant agricole
<p align="center">Actions collectives de prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> Avenir en soi Récupérer aller à l'essentiel... Se parler sans s'embourber Agris Jeunes Installé(e)s, Parlons métier ...et aussi des à-côtés ! Action « cartes postales » des élus MSA de la Gâtine (Deux-Sèvres) 		SA / NSA
<p align="center">Actions de prévention de la désinsertion professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> Réunions indemnités journalières Encore Possibles 		SA / NSA

a. RÉTS Poitou

Le RÉTS POITOU est un réseau de volontaires pour faciliter la détection des personnes en situation de mal-être et le « Aller Vers ». Ce réseau est composé de personnes de toutes les couches sociales, majeures et bénévoles ayant pour principales missions de repérer et d'orienter les personnes en situation de mal-être vers des ressources qui peuvent les aider : Service Agri'écoute, cellule pluridisciplinaire de prévention du mal-être, structures d'accompagnement et associations comme les cellules REAGIR. La MSA POITOU, par le biais de l'Association Santé Education Prévention sur les Territoires (ASEPT) Poitou, met en place des formations Sentinelles ouvertes à tous sur les Deux-Sèvres. La MSA a été désignée comme la "cheville ouvrière" du plan interministériel dans le déploiement des réseaux sentinelles en reconnaissance de son rôle clé dans la prévention du mal être agricole. Ces formations ont pour objectif d'outiller tout un chacun afin de repérer et d'orienter convenablement les personnes en risque suicidaire. Une ligne téléphonique spécifique est dédiée aux sentinelles pour signaler les personnes repérées afin de pouvoir leur proposer un plan d'aide. Des temps de supervision, d'apports de connaissances complémentaires sont proposés.

Ne pas rester seul... parler, le début de la solution.

Zoom sur les « Sentinelles »

Les sentinelles sont des personnes volontaires, bénévoles ou en activité présentant des dispositions spontanées de soutien à l'autre :

- En étant parties prenantes et reconnues par leurs communautés de vie dans lesquelles elles évoluent, elles peuvent rapidement agir, voir désamorcer, avec leurs référents ou professionnels de santé, certaines situations qui pourraient s'amplifier.
- Les sentinelles visent à consolider le premier maillon de la chaîne prévention pour les personnes en souffrance en facilitant leur accès aux soins.
- La sentinelle, de par sa veille et attention, contribue à diminuer le sentiment d'isolement social et la douleur sociale rattachés aux gestes suicidaires.
- La formation « sentinelle » s'adresse à des personnes, simples citoyens, en mesure et disposés à repérer et appréhender la souffrance psychologique et la problématique suicidaire au sein de leur milieu de vie.

(Annexe 6 : Flyer sentinelles)

Devenir sentinelle

- C'est un projet qui engage la personne de manière globale : rôle social d'aidant.
- C'est mobiliser ses propres ressources et savoirs expérimentiels : appétence pour le sujet et des habilités en communication.
- Une supervision régulière des sentinelles est indispensable : partage des situations complexes voir douloureuses pour elles, faire une pause, bénéficier d'un soutien psychologique.

Nombre et profil des Sentinelles du réseau local

- 94 salariés de la MSA sont formés au repérage et à l'évaluation du risque suicidaire.
- 35 élus MSA
- 439 personnes formées dans le milieu agricole (et plus encore) : (salariés des chambres d'agriculture, bénévoles Solidarité Paysan, personnels de CIAS, de l'UDAF, travailleurs sociaux du département, Cap emploi, Alliance Pastorale...

b. Agri'écoute

Ce dispositif est un service d'écoute téléphonique et plateforme de discussion en ligne dédiés au monde agricole et rural en situation de détresse (Mal-être, dépression, solitude, idées suicidaires...). Cette plateforme nationale oriente également les appelants si besoin vers des interlocuteurs au niveau local afin de faciliter leur prise en charge. Agri'écoute permet aux bénéficiaires de se sentir écoutés, entendus et d'activer des pistes de solution pour améliorer leur situation et par là même de réguler le niveau de détresse psychologique. Par ailleurs, Agri'écoute permet de prévenir et désamorcer des situations de crise suicidaire.

Le service est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, il permet de dialoguer anonymement et de façon confidentielle avec des personnels bien formés (psychologues). Lors d'un déclenchement SAMU, le psychologue maintient l'appelant en ligne jusqu'à la confirmation de l'arrivée des secours et la garantie de la bonne prise de relai par le service hospitalier. En 2021, 238 orientations vers les Cellules Pluridisciplinaires de Prévention (CPP) ont été exécutées par l'équipe des psychologues. La même année, 4 déclenchements du SAMU pour risques suicidaires élevés ont été réalisés en Deux-Sèvres et Vienne.

Des constats :

- Ce dispositif parvient globalement à capter des bénéficiaires de tout âge.
- Les chefs d'exploitations agricoles sont ceux qui sollicitent le plus le dispositif et les appelants appartiennent très largement au secteur d'activité agricole « élevage ».
- Parmi les appels traités, les problématiques évoquées en première intention relèvent de facteurs de risque personnels à hauteur de 71% contre 29% de facteurs de risque professionnels.

(Annexe 7 : Affiche Agri'écoute)

c. Aide au répit

Qu'est-ce que c'est ?

Le dispositif d'aide au répit vise à lutter contre les risques psycho-sociaux et l'épuisement professionnel ou « burn-out ». Celui-ci se traduit par un état d'épuisement émotionnel, physique et psychique. Le rapport au travail se trouve dégradé et est identifié à travers 3 situations : l'épuisement émotionnel, le cynisme vis-à-vis du travail et une diminution de l'accomplissement personnel au travail.

Personnalisé et adapté à la situation professionnelle et personnelle et aux attentes de la personne, le répit permet de bénéficier d'un temps de repos pour prendre soin de soi et de ses proches (*Annexe 8 : Flyer aide au répit*).

Qui est concerné ?

Les personnes concernées par le dispositif sont les exploitants et salariés agricoles. Ils sont dans un contexte d'épuisement professionnel et ressentent le besoin de souffler et d'avoir une parenthèse dans leur vie professionnelle et personnelle.

Comment se déroule la démarche ?

L'épuisement professionnel est diagnostiqué par un médecin ou évalué par un travailleur social de la MSA. Le potentiel bénéficiaire du répit doit donc être orienté vers la MSA ou un médecin. La personne construira ensuite un plan d'actions avec le travailleur social afin de déterminer la solution de répit la plus adaptée à ses besoins et de la mettre en place.

Publics concernés :

Le dispositif concerne tous les SA et NSA en situation ou en risque d'épuisement professionnel

Modalités d'attribution

Le dispositif s'articule comme suit :

- L'agriculteur ou le salarié agricole concerné présente à la MSA un certificat médical ou rencontre un travailleur social MSA,
- Une évaluation sociale est réalisée par le travailleur social de la MSA,
- La personne coconstruit avec le travailleur social un plan d'action, intégrant une action de répit,
- L'intervention d'un service de remplacement peut être financée (jusqu'à 14 jours) pour un NSA.
- En cas d'indisponibilité du service de remplacement, il est possible de faire appel à l'emploi direct d'un salarié.

Les solutions proposées :

Projet loisirs-vacances :

La MSA accompagne dans l'élaboration et l'organisation d'un projet vacances adapté aux envies et propice à la détente. Une aide financière peut être envisagée.

- Bourse Solidarité Vacances : Dans le cadre d'un partenariat avec l'ANCV (agence nationale des chèques vacances). Destiné aux personnes en difficulté économique ou sociale, en capacité de partir de façon autonome mais nécessitant une aide dans la préparation de leur séjour de vacances. Il s'agit d'offres de séjours et de loisirs solidaires (de -50% à -70% du prix public) variés et de qualité : 8 jours / 7 nuits, en location simple, demi-pension ou pension complète. En villages de vacances, campings, résidences de tourisme, hôtels... partout en France, à la mer, à la campagne, à la montagne ou en ville. BSV permet également aux bénéficiaires d'avoir accès à des offres solidaires de transport, de séjours ou de loisirs de qualité dans des structures de vacances de leur choix.
- Partir pour rebondir : Soutenir des projets de départ en vacances de familles, d'adultes isolées, de jeunes (entre 16 et 25 ans), exclus du départ en vacances, pour des raisons financières mais aussi organisationnelles, culturelles, psychologiques, etc. Il s'agit d'une aide attribuée, sous forme de Chèques-Vacances, à des personnes qui ne sont jamais ou peu parties en vacances et qui ne pourraient pas concrétiser leur projet sans un accompagnement social. La MSA peut participer au financement du séjour à hauteur de 40% et l'ANCV à hauteur de 40% également.

Soutien psychologique :

Ce dispositif a pour objectif d'accompagner la personne vers le soin en levant les freins financiers, et vient en complément de la prise en charge des Centre Médico-psychologique ou du dispositif « **MonParcoursPsy** ». Depuis avril 2022, le dispositif « **MonParcoursPsy** » permet aux patients de plus de 3 ans (enfants, adolescents et adultes) en souffrance psychique de **bénéficier d'une prise en charge par un psychologue remboursée par l'Assurance Maladie et par les mutuelles**. Il est activé par les services ASS ou SST et permettent la prise en charge de 5 séances de soutien psychologique, renouvelable une fois, avec l'un des 45 psychologues de proximité faisant partis du réseau MSA POITOU.

Soutien gestion administrative :

La complexité des démarches administratives relatives à l'exploitation agricole peut être allégée par l'intervention, le soutien et le conseil d'un professionnel. Ce dispositif s'adresse aux exploitants agricoles / conjoints d'exploitants / entrepreneurs ou employeurs de main d'œuvre, accompagnés par le service Action Sanitaire et Sociale de la MSA POITOU avec une prise en charge de 10 séances de 3 h assurée par l'intervention d'un(e) assistant(e) administratif(ve) embauché(e) par le Service de Remplacement ou par un prestataire.

- Aide au remplissage de documents
- Aide à la rédaction de courriers types/mails
- Aide au classement de documents administratifs
- Aide à la recherche de documents informatiques (Télépac, impots.gouv, espaces pro/privé MSA, ...)
- Planification des démarches administratives
- Comptabilité simple (charges/recettes)

Aide au remplacement de l'exploitant agricole :

Un service de remplacement est privilégié ou l'embauche d'un salarié est mise en place afin de se consacrer au temps de répit et à l'action choisie (ci-dessous). La MSA POITOU met en place ce dispositif pour « *Se faire remplacer pour souffler* ».

d. Les actions collectives de prévention

Le Service d'Action Sanitaire et Sociale de la MSA POITOU développe des actions collectives dans l'objectif d'accompagner les périodes de transitions professionnelles ou personnelles. Ces actions permettent de traverser au mieux des périodes de stress ou de changements de vie, en favorisant bien-être au travail, ouverture sur l'extérieur. Ces ateliers, en petits groupes et ouverts à tous, favorisent des temps de partage et l'expérimentation d'outils favorisant un nouveau souffle...

Avenir en Soi :

C'est une action collective d'accompagnement socioprofessionnel de la MSA, destinée aux salariés et non-salariés. Ce programme permet d'aller puiser dans ses propres ressources les atouts nécessaires pour réussir un changement choisi ou imposé.

L'accompagnement que propose la MSA permet de :

- Faire le point sur son vécu, tout ce qui a pu être acquis dans les différentes expériences.
- Identifier les compétences du quotidien que chacun développe (et peut percevoir comme banales) mais qui sont de réels savoirs faire pouvant être utilisés dans le changement, dans un nouveau projet. L'avenir en soi est une démarche collective pour accompagner un processus de changement, qu'il soit choisi ou non.

Il se compose de 7 séances d'une journée espacées d'une à deux semaines, pour un groupe de 8 à 12 participants encadrés par un binôme de travailleurs sociaux MSA spécifiquement formés.

Le point fort de cette action est que l'accompagnement se fait avec des travailleurs sociaux spécialisés, avec une réflexion de fond sur les projets personnels.

Récupérer aller à l'essentiel... :

Prendre du recul et puiser en soi, faire jaillir ses forces et ses ressources, retrouver du sens et de l'énergie, pour avancer plus sereinement vers ce qui vous est essentiel ! La MSA Poitou vous accompagne pour vous permettre de traverser au mieux ces évolutions en favorisant votre bien-être au travail, en prévenant l'isolement, le stress et le repli sur soi. Les objectifs visés :

- Se ménager dans son rapport au temps
- Renforce l'estime de soi en éclairant ses ressources
- Quelle place trouver face aux contraintes ? Redonner du sens à son métier ?
- Semer des graines dans son quotidien pour aller vers l'avenir désiré
- Atelier « dé-stress » par la sophrologue

Il se compose de 3 séances d'une journée espacées d'une à deux semaines, pour un groupe de 8 à 12 participants encadrés par un binôme de travailleurs sociaux MSA.

Se parler sans s'embourber :

Action destinée à des exploitants ou conjoints d'exploitants rencontrant des difficultés relationnelles intra familiales et/ou au sein du travail, qui ont un impact sur le mal-être de l'assurée. L'objectif est de leur permettre de comprendre les principes de communication et les aider avec des outils à mieux échanger avec leur entourage et donc travailler sur leur mieux-être. Le but est de les aider à prendre conscience de leurs places, dans leurs propres vies et savoir ce qui est important pour eux et qui leur apporte du positif. Des temps de coopération et d'échanges avec des intervenants spécialisés sont prévus. Possibilité de transports ou de prise en charge des indemnités kilométriques, repas sur place pris en charge, possibilité d'hébergement sur demande, possibilité de financement de frais liés au remplacement sur les exploitations agricoles et la garde des enfants.

Il se compose de 3 séances d'une journée espacées pour un groupe de 8 à 12 participants.

« Agris Jeunes Installé(e)s, Parlons métier ...et aussi des à-côtés ! » :

Action proposée une heure par mois sur l'Agglomération du Bocage Bressuirais afin de sensibiliser les jeunes agriculteurs installés à la conciliation vie privée/vie professionnelle, proposer du soutien et échanger entre pairs lors de la (des) première(s) année(s) d'installation.

Action avec les élus MSA de Gâtine :

Action à l'initiative des élus MSA qui ont bénéficié de la formation sentinelle ainsi que d'un temps de présentation des services contentieux/recouvrement et Action Sanitaire et Sociale.

Objectif de l'action : améliorer le repérage des exploitants en difficulté et faciliter la prise de contact.

Cible : les agriculteurs en risque sur la Gâtine.

Repérage du public cible via le service recouvrement contentieux de la MSA POITOU par le biais d'une requête informatique avec 3 critères : Cotisations non payées, pas de déclaration de revenus professionnelle (DRP) effectuée, personne non déjà suivie par les services MSA concernés.

➤ Contact des situations repérées : Appel par le service recouvrement/contentieux avec aides/orientations vers services/partenaires appropriés. En l'absence de réponse, envoi d'une carte postale avec :

- un mot personnalisé
- le flyer des sentinelles du réseau des élus concerné.
- le contact téléphonique de l'expéditeur

➤ En l'absence d'une réponse, envoi d'une 2nd carte postale

Sur les 37 situations repérées toutes les personnes ciblées ont été contactées : 1 seul n'a pas répondu (cette situation a pu être prise en charge par AGRIDIFF à la demande du RESA).

Solutions trouvées : cotisations réglées, 5 plans de paiements mis en place, 5 DRP fournies, 2 cessations d'activité, 1 activation de la cellule précarité MSA, 1 dossier suivi par le pôle exploitant de la MSA.

(Annexe 9 : Carte postale)

e. Des moyens humains importants déployés par la MSA Poitou

Au-delà des dispositifs et actions proposées par la MSA, l'écoute et l'accompagnement est primordial. Les différents services de la MSA participent au repérage et au soutien des situations repérées : agentes d'accueil, conseillers en protection sociale, santé sécurité au travail, contentieux-recouvrement... Les travailleurs sociaux assurent à la fois du repérage, l'aller-vers, le soutien et l'accompagnement. Les travailleurs sociaux assurent écoute active des assurés, participent à créer une relation de confiance, éléments prépondérants pour que la personne puisse accueillir les propositions de soutien. Pour assurer l'efficacité de nos actions et éviter de passer à côté de certaines situations de mal-être, le pôle ASS se répartit en plusieurs pôles de travailleurs sociaux :

Un pôle de Conseillers sociaux de territoire :

- Impulser des dynamiques partenariales avec les acteurs locaux et les habitants
- Contribuer au développement des territoires ruraux
- Accompagner sur les territoires les dispositifs publics en lien avec les priorités ASS
- Mettre en œuvre des actions collectives de prévention
- Intervenir auprès des assurés rencontrant des changements de vie impactant : deuil, naissance, séparation...

Un pôle de Travailleur sociaux spécialisés Exploitant agricole en situation de fragilité :

- Évaluer la situation socio-économique de l'exploitation pour favoriser l'accès aux droits
- Sensibiliser à la conciliation vie privée et vie professionnelle
- Accompagner les exploitants agricoles bénéficiaires du RSA sur le département des Deux-Sèvres

Un pôle de Travailleurs sociaux spécialisés santé :

- Prévenir le risque de désinsertion professionnelle et favoriser le Maintien en emploi
- Soutenir et orienter les actifs agricoles en situation de mal-être
- Accompagner les assurés ou ayant droit en situation de handicap

2. Agence Régionale de Santé / Centre Hospitalier de Niort

a. Offre psychiatrique hospitalière

Il y a deux établissements publics en Deux-Sèvres : le centre hospitalier de Niort et le centre hospitalier Nord Deux-Sèvres. Le département dispose de 3 Services d'Urgence (CH Niort, CH Nord Deux-Sèvres – plateau technique de Faye L'Abbesse, Clinique Inkerman) et de 2 centres de soins non programmés rattachés au CH NDS (Thouars et Parthenay). D'après les données du département d'informations médicales du CH de Niort, en 2021 et 2022, dans les unités de psychiatrie d'hospitalisation complète adultes (à l'exception du CAC⁴), seuls 6 patients sur les 1063 hospitalisés étaient notés comme agriculteurs, ouvriers agricoles ou exploitants agricoles. Mais les données⁵ du département d'informations médicales du Centre Hospitalier de Niort sont peu adaptées à une extraction par profession. Aussi, ces données sous-évaluent probablement le nombre de professionnels du secteur agricole. Par ailleurs les personnes notées comme des ouvriers (33 personnes) peuvent être, pour certains, ouvriers agricoles. Les inactifs ou sans profession (63 personnes) peuvent aussi être agriculteurs de formation. En conséquence, nous ne pouvons pas en tirer des statistiques satisfaisantes.

Les données du CAC sur les mêmes années 2021 et 2022 présentent les mêmes défauts d'exhaustivité. 4 patients sur les 875 hospitalisés sont notés comme agriculteurs ou exploitants, mais ces chiffres sont probablement sous-évalués.

⁴ Le CAC (centre d'accueil et de crise) prend en charge les personnes dépressives ou ayant fait une tentative de suicide et qui acceptent d'être hospitalisées.

⁵ Il est possible que la profession du patient soit entrée dans le dossier patient ou dans la partie administrative du dossier mais qu'elle ne ressorte pas dans les statistiques si la ligne correspondante du logiciel de recueil de données n'est pas ou mal remplie.

b. Les centres médico-psychologiques

Les centres médico-psychologiques sont des acteurs centraux du secteur psychiatrique. Ils assurent les primo-consultations, disposent d'une équipe pluridisciplinaire et coordonnent l'accueil de la population en milieu ouvert. Il s'agit de dispositifs s'adressant à l'ensemble de la population. Leur maillage territorial les rend accessibles quel que soit le lieu d'habitation dans les Deux-Sèvres. A noter toutefois que les délais pour un primo rendez-vous sont très importants car les services connaissent une situation de saturation depuis plusieurs années.

Dans les Deux-Sèvres, deux CMP sont rattachés au Centre hospitalier Nord Deux-Sèvres (situés à Thouars et Bressuire), et sept sont rattachés au centre hospitalier de Niort (situés à Niort, Saint-Maixent-l'Ecole, Parthenay, Chef- Boutonne et Melle).

c. Déploiement territorial de 3 modules de formation

Sur le département, le centre hospitalier de Niort met à disposition du département un coordonnateur de prévention du suicide qui assure aux professionnels et citoyens en fonction de leur profil et compétences des formations pour prévenir la crise suicidaire :

- Volet « **Intervention en crise suicidaire** » : cible les professionnels cliniciens (médecins et infirmiers) et psychologues du champ de la psychiatrie et du SAMU assurant habituellement la prise en charge de la phase aigüe de la crise suicidaire assurant un rôle d'intervention
- Volet « **Évaluation et Orientation de la crise suicidaire** » : cible les professionnels/ bénévoles assurant un rôle d'évaluation
- Volet « **Repérage de la crise suicidaire** » ou « **SENTINELLE** » : cible les citoyens ou professionnels d'un autre champ que la santé en mesure d'assurer un repérage.

d. Numéro national de prévention du suicide : 3114

Ouverte en Octobre 2021, cette ligne téléphonique, disponible 24H/24, 7J/7, confidentielle, gratuite, a pour objectif de réduire les tentatives de suicide en maintenant le lien direct avec les personnes en souffrance psychique.

- Elle s'adresse à toute la population, proches inquiets, personnes en situation de souffrance psychique, endeuillés par suicide mais également à tout professionnel en contact avec des personnes à risque.
- Les réponses sont assurées par des équipes de psychiatrie, spécifiquement formées pour procurer un service d'écoute, d'orientation et d'intervention éventuelle en proche collaboration avec le SAMU.

(Annexe 10 : Affiche 3114)

e. Vigilans

Dispositif de veille et de recontact téléphonique qui vise à maintenir le lien avec les patients suicidants, c'est-à-dire ayant réalisé une tentative de suicide, dans les mois qui suivent leur sortie de l'hôpital.

En effet, suite à un geste suicidaire, un individu est plus à risque de présenter des conduites suicidaires, particulièrement lors des 6 premiers mois.

L'objectif principal de Vigilans est de prévenir la réitération suicidaire. Pour cela, une veille de 6 mois renouvelable est mise en place à travers différents outils et actions :

Les missions de Vigilans sont les suivantes :

- Maintenir le lien par la veille et le recontact des patients suicidants
- Évaluer le risque suicidaire, orienter vers la prise en charge appropriée et encourager la démarche de soins
- Intervenir en cas de crise suicidaire, en lien avec le médecin ou psychiatre traitant, les urgences, le 3114, le SAMU, les proches, etc.
- Contribuer au développement d'un réseau de prévention du suicide (médecin traitant, structures du secteur et psychiatrie d'urgence)

f. PAPAGENO

Dispositif en cours de déploiement pour prévenir la contagion suicidaire (médias, les lieux à risque, la post-vention...). Elle vise à sensibiliser les médias sur les risques liés à la manière dont l'information véhiculée autour du suicide peut impacter les populations.

- Inciter à diffuser une information plus juste et une médiatisation responsable du suicide : un traitement médiatique inapproprié d'un événement suicidaire est susceptible d'induire des passages à l'acte chez des personnes vulnérables. Ce phénomène s'appelle l'effet « Werther ».
- L'effet « Papageno » qui applique les recommandations de l'OMS sur la médiatisation du suicide contribue à prévenir les gestes suicidaires.

Financé depuis deux ans en région : outre ses actions de média-training à destination des professionnels du secteur, le programme propose un apport théorique aux journalistes en rédaction. Ils disposent ainsi des clés pour un traitement plus précis et plus responsable des cas de suicide ou tentatives de suicide.

g. Autres actions proposées

En dehors des actions de prévention du suicide financées dans un cadre régional par l'ARS Nouvelle Aquitaine (Réseau Sentinelles, Papageno, etc.), elle a financé les actions suivantes au niveau départemental en 2022 (ce qui ne prévaut pas une reconduction en 2023) :

CH Niort (action réalisée par l'Agora/MDA) : Temps d'écoute infirmier spécialisé dans l'évaluation, le soutien et l'orientation des jeunes en risque suicidaire. 2 actions prévues dans ce projet :

- ❖ **Écouter, évaluer, accompagner et orienter, les jeunes en situation de risque suicidaire** : il s'agit de rencontres individuelles de jeunes orientés par les professionnels du département. Les rencontres se font soit au sein de l'établissement, soit à l'Agora-MDA, soit au téléphone ou en visioconférence. L'infirmière évalue les besoins des jeunes et propose une orientation adéquate.
- ❖ **Écouter, soutenir et accompagner les professionnels des Deux-Sèvres** : l'infirmière spécialisée propose un temps d'écoute pour les professionnels qui travaillent auprès d'adolescents, par téléphone ou physiquement. Elle anime des temps de travail (diagnostics, concertations, bilans, etc.) avec les professionnels des structures concernées. Elle travaille en lien avec la mission d'appréciation du risque suicidaire 79, afin de développer le réseau d'acteur. Elle informe et forme les équipes éducatives des structures concernées.

Association Régionale de Prévention Suicide (ARP) : Soutien psychologique aux personnes endeuillées par suicide. Dans ce projet, 3 actions sont prévues :

- ❖ **Une offre individuelle de soutien psychologique aux personnes endeuillées par suicide** : l'ARP propose systématiquement à l'entourage d'une personne décédée par suicide de la contacter ou de venir la rencontrer à la coordination prévention du suicide. En fonction de l'évaluation primaire faite de la situation, l'ARP oriente la personne soit vers les dispositifs publics habituels de prises en charge médico-psychologiques, soit vers les professionnels du dispositif libéral avec lesquels l'association travaille depuis 2008. Un courrier est envoyé, par l'intermédiaire du SAMU 79. Il contient une lettre explicative et un livret spécifique « Vous êtes en deuil après un suicide », dans lequel sont énoncés les éprouvés ou ressentis qui peuvent traverser et submerger une personne endeuillée par suicide. L'ARP sollicite directement si besoin des professionnels libéraux formés spécifiquement et impliqués dans ce dispositif.
- ❖ **De groupes d'expression** : Afin de répondre à la problématique de l'isolement que peuvent parfois vivre les personnes endeuillées par suicide, l'équipe de la coordination prévention suicide mène des groupes de paroles. L'objectif est de rompre l'isolement et créer de la solidarité entre les personnes par l'expression des sentiments dans le respect de chacun (expression singulière de chacun). Mise en place de 3 groupes : deux pour adultes et un pour les enfants. Les groupes seront composés de 3 à 12 personnes et animés par 2 animateurs de séances IDE/cadre et psychologue, plus un art-thérapeute pour le groupe enfant/ado (6 à 18 ans). Le groupe étant semi-ouvert. Les séances durent 2h, une par mois sur Niort et Parthenay.
- ❖ **L'analyse de pratique** permet l'aide à la réflexion à partir des situations cliniques pour l'ensemble des intervenants, l'analyse du transfert et contre transfert des professionnels dans l'accompagnement des endeuillés, mais aussi la compréhension de la dynamique du groupe (interaction entre les participants) et de ses effets sur les animateurs.

3. Les services de l'Etat

a. La Direction Départementale des Territoires

Cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficulté (AGRIDIFF) :

La circulaire relative au dispositif Agridiff DGPAAT/SDEA/C2009-3062 du 03 juin 2009 prévoit que dans chaque département, une cellule d'accompagnement composée uniquement de représentants techniques et administratifs soit instaurée. En Deux-Sèvres, la cellule d'accompagnement a été mise en place en 2018 et se réunit 4 fois par an. Elle est composée des structures suivantes : Chambre d'agriculture, DDETSPP, Conseil Départemental, MSA, centre(s) de gestion, banques, RESA, Solidarité Paysans. L'entité coordinatrice est la DDT.

La cellule s'intègre dans un schéma global d'identification et d'accompagnement des agriculteurs en difficulté et s'organise autour de 5 étapes :

- identification des agriculteurs en difficulté matérialisée par une fiche de notification complétée par l'exploitant ou un acteur agricole et envoyée à la cellule d'accompagnement pour analyse
- analyse des situations en cellule au vu des informations de la fiche et des échanges d'informations entre membres
- intervention d'un représentant désigné de la cellule auprès de l'agriculteur
- intervention d'un expert habilité
- orientation des agriculteurs vers le ou les dispositifs d'aide les plus appropriés : prise en charge des cotisations sociales, aide à la réinsertion professionnelle, audit global, aide à la relance de l'exploitation

Offres d'accompagnement économique :

❖ Aide à la réinsertion professionnelle (ARP) :

Les exploitants agricoles rencontrant des difficultés économiques sur leur exploitation, jugée sans perspective de redressement peuvent prétendre à une aide à la réinsertion professionnelle comportant une prime de départ de 3 100 euros et une prime de déménagement de 1 550 euros. Le bénéficiaire doit s'engager à ne pas revenir à l'agriculture en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole ou de conjoint ou d'aide pendant une durée de 5 ans à compter de l'attribution de l'aide.

❖ Aide pour la réalisation d'un audit global d'exploitation :

Afin de repérer de manière précoce les exploitations agricoles en situation de fragilités et d'en identifier les causes, la réalisation d'un audit s'avère nécessaire. Cet audit doit être réalisé conformément à un cahier des charges et par un expert habilité par le Préfet. L'aide de l'État pour sa réalisation est fixée à 1500 euros dans la limite du coût HT de la prestation.

❖ Dispositif d'aide à la relance de l'exploitation (AREA) :

Ce dispositif vise à apporter une réponse à des difficultés structurelles identifiées lors d'un audit en facilitant notamment la restructuration des dettes de l'exploitation de manière à rendre l'exploitant capable de faire face à ses échéances financières dans un contexte où la viabilité de son exploitation aura par ailleurs été démontrée. Il comporte 2 modalités indissociables : le plan de restructuration et le suivi technico-économique. L'aide est calculée sur la base des dettes /créances existantes et des mesures définies dans le plan de restructuration.

4. Le RESA (Réseau d'Écoute et de Solidarité en Agriculture)

Le RESA est une association loi 1901 qui dispose de salariées compétentes qui soutiennent les agriculteurs en toute confidentialité, que ce soit ponctuellement ou dans la durée, et proposent de :

- faire le point sur leur situation,
- parler, écouter les agriculteurs et leur faire reprendre confiance,
- informer sur leurs droits et sur les dispositifs d'aide en vigueur,
- aider dans l'élaboration de leur nouveau projet personnel et professionnel,
- orienter dans les démarches à réaliser et les organismes à contacter.

Gestion d'exploitation

Les accompagnements concernent souvent la gestion de l'exploitation agricole. Les aspects psycho-sociaux sont plutôt orientés vers les assistants sociaux de la MSA même si dans la pratique une phase d'écoute conséquente est nécessaire pour amener l'exploitant à s'exprimer et à construire le plan d'actions.

Cessation d'activité

Accompagner les exploitants dans leur prise de décision d'arrêter l'activité agricole (quand c'est bien sûr devenu la principale porte de sortie des difficultés), les accompagner dans les démarches, demander l'Aide à la Reconversion Professionnelle si éligible, orienter dans la recherche d'emploi.

Déroulé des prises en charge : Diagnostic de situation - Établissement d'un plan d'action avec aval de l'exploitant - Aide pour la mise en place des mesures (dossier aides AREA, conseil technique ou juridique, concertation amiable avec les créanciers...)

Le dispositif RESA devient REAGIR ... avec le même mode de fonctionnement tout en mettant en place de nouvelles prestations ... 3 grands principes :

- Humaniser et ne plus travailler en silo : Chambres d'agriculture, MSA, banques mutualistes, assurances, organes institutionnels (DDT...).
- Allers vers des réseaux sentinelles, des dispositifs d'écoute, des actions partenaires-associations.
- Prévenir et accompagner (mission actuelle du bureau d'accueil).

5. Solidarité Paysans Poitou-Charentes – Antenne des Deux-Sèvres

a. Accompagnement et soutien des agriculteurs en difficulté

Solidarité Paysans est une association dédiée à l'accompagnement et à la défense des agriculteurs et de leurs familles. Elle veille à la préservation des emplois des agriculteurs. Sa mission consiste donc à leur apporter les informations et moyens de développement nécessaires, à harmoniser les pratiques d'accompagnement et à valoriser et relayer l'action du réseau auprès des instances nationales pour la défense collective des agriculteurs en difficulté. Solidarité Paysans accompagne et défend les agriculteurs en difficulté financière et leur famille pour lutter contre les exclusions dont ils peuvent être victimes et conforter leur autonomie. Dans la recherche de solutions, Solidarité Paysans prend le parti des agriculteurs face aux différents créanciers et organismes publics ou privés.

b. Principes d'intervention

Solidarité Paysans n'intervient qu'en réponse à l'appel de la personne concernée ou d'un membre de la cellule familiale, de la façon suivante :

- en équipe : les bénévoles de Solidarité Paysans sont issus du monde rural. Souvent agriculteurs eux-mêmes, ils peuvent être en activité ou retraité. Une équipe de salariés aux compétences multiples (techniciens, ingénieurs, juristes, travailleurs sociaux) peut venir en appui des bénévoles selon les régions et départements.
- sans jugement, quelle que soit sa situation, son histoire, ses choix personnels ou professionnels.

- en toute confidentialité et dans le respect de la personne.
- en prenant en compte l'ensemble des difficultés rencontrées par la personne, sa famille : économique, technique, relationnelle, de santé, etc. De par cette approche multiple Solidarité Paysans intervient en partenariat et complémentarité avec d'autres professionnels.

La démarche d'accompagnement engage réciproquement la personne qui fait appel et les bénévoles et salariés de l'association. Elle repose sur la confiance mutuelle et la transparence.

c. Méthodes d'intervention

Les membres de Solidarité Paysans :

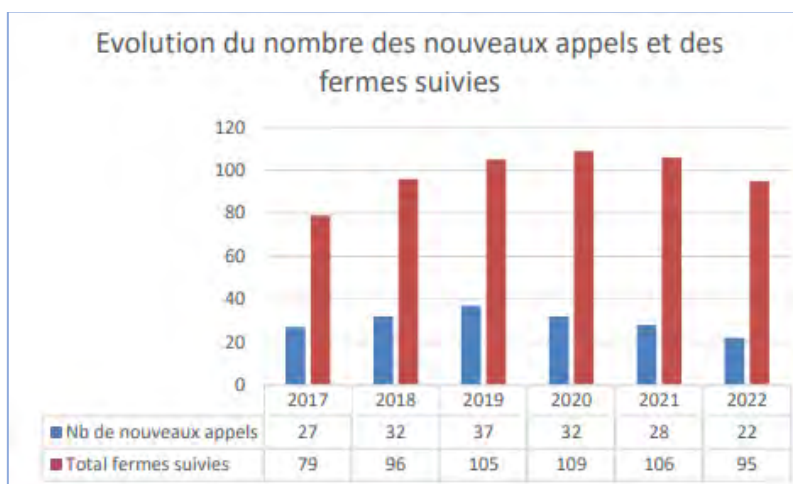
- Accueillent et écoutent,
- Permettent de reprendre confiance,
- Contribuent, si nécessaire, à lever les menaces de saisies...
- Analysent la situation, posent un diagnostic, avec objectivité et recul pour éclairer la situation et permettre les choix et les décisions,
- Informent sur les droits,
- Sont le relais auprès d'autres partenaires,
- Accompagnent auprès des structures du monde agricole, judiciaire, social.

Dans tous les cas, les membres de Solidarité Paysans recherchent avec les agriculteurs la solution la plus appropriée à leur situation :

- Négociation avec les créanciers
- Demande de RSA
- Accompagnement dans une conciliation amiable ou une procédure judiciaire pour traiter durablement l'endettement
- Etc...

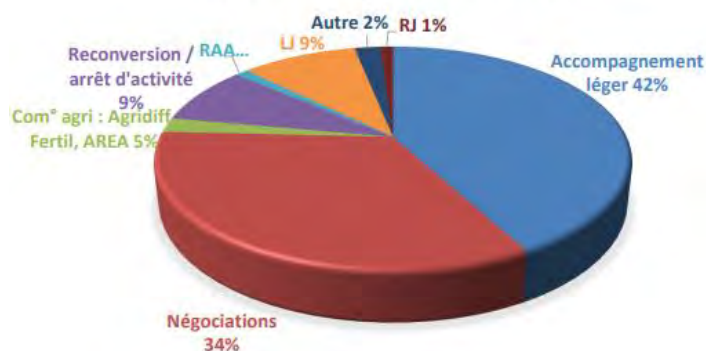
d. Bilan activité Solidarité Paysans 79

En 2022, ce sont 95 fermes (ce qui représente 102 familles d'agriculteurs) en difficulté qui ont été accompagnées en Deux-Sèvres, dont 22 nouveaux appels, pour 23 bénévoles accompagnateurs (429 heures consacrées à l'accompagnement individuel) et 2 animatrices accompagnatrices (1723 heures). Le nombre de nouveaux appels est en baisse comme le nombre de fermes suivies. Les nouveaux appels représentent 23% des situations suivies.



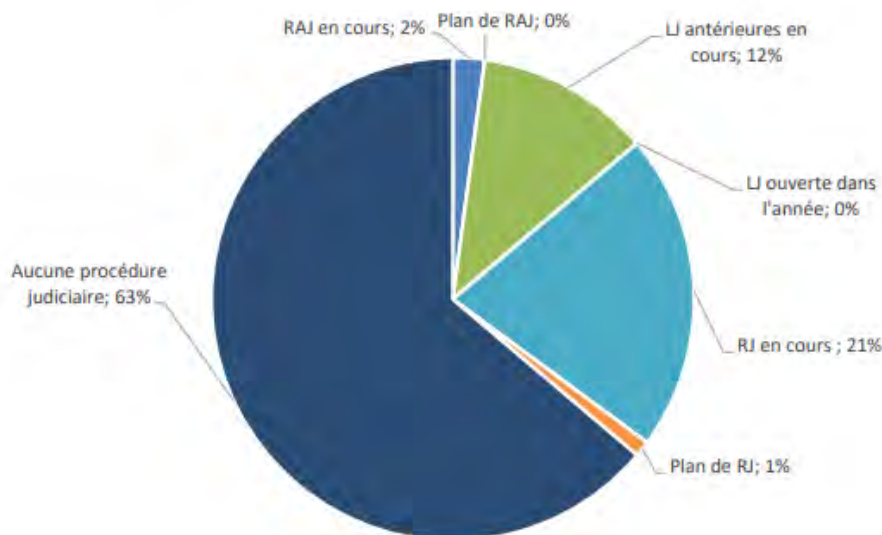
En Deux-Sèvres, l'association accompagne les agriculteurs pour des situations diverses, et les soutenir au niveau économique, juridique, social, administratif et technique. Environ 42 % des fermes accompagnées l'ont été pour des questions ponctuelles ou du suivi dans la durée. Parmi celles-là, on compte la majorité des fermes accompagnées (12 personnes au total) dans le cadre du dispositif RSA conventionné avec la Chambre d'agriculture et le Département. Une autre part de 34 % ont été accompagnées dans des négociations, principalement en vue d'obtenir des accords avec des créanciers. Environ 9 % des exploitations ont été accompagnées vers une cessation d'activité, par voie judiciaire ou amiable. 14 personnes ont sollicité des aides du dispositif Agridiff piloté par la DDT.

TYPES D'ACCOMPAGNEMENTS



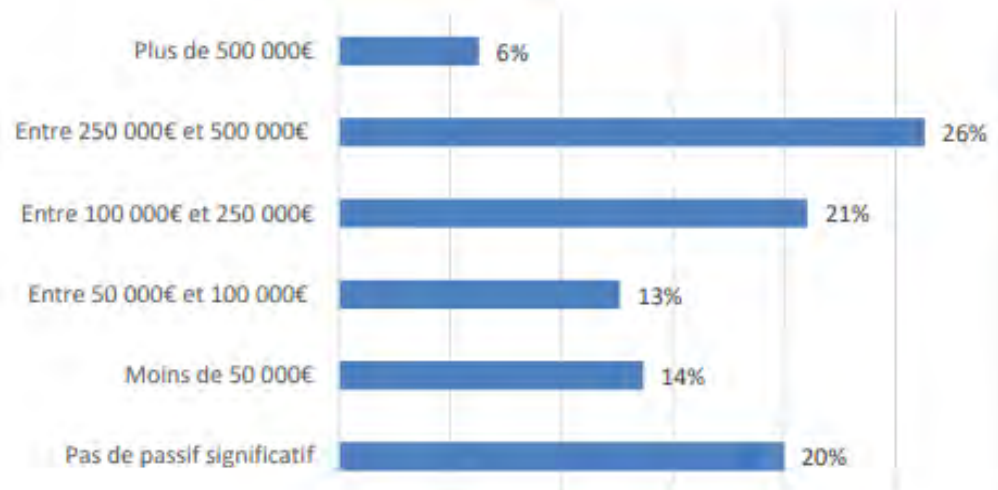
Les accompagnateurs, privilégient, autant que possible, les négociations amiables, dans l'intérêt et avec l'accord des personnes accompagnées. 38% des fermes accompagnées sont en procédure judiciaire : règlement amiable judiciaire (RAJ), redressement judiciaire (RJ) ou liquidation judiciaire (LJ). En 2022, on dénombre 25 fermes accompagnées avec une procédure judiciaire en cours dont 22 fermes avec un plan de redressement judiciaire.

Zoom sur les procédures judiciaires



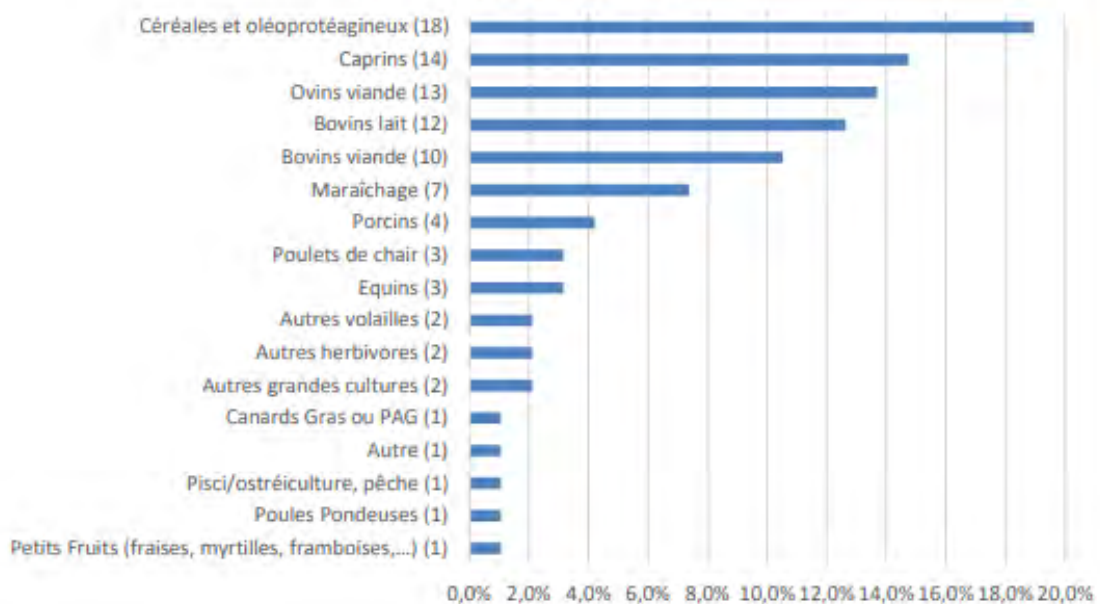
Près de 80 % des personnes accompagnées sont endettées professionnellement, avec des dettes exigibles (factures ou échéances de prêts en retard) ou non (emprunts en cours). 26% des personnes accompagnées ont un endettement compris entre 250 000€ et 500 000€. Dans les personnes accompagnées qui n'ont pas de dettes significatives, environ 10% de ces personnes ont été accompagnées seulement dans le cadre du RSA.

MONTANT DU PASSIF PAR EXPLOITATION



Près de 50% des fermes accompagnées sont diversifiées et comptent donc au moins deux productions. L'autre moitié des exploitations est spécialisée dans une production donnée. Près de 2/3 des agriculteurs accompagnés par l'association sont des éleveurs, bovins en tête. Cela s'explique entre autres par la crise économique qui perdure dans ce secteur. Depuis quelques années, les exploitations céréalières rencontrent elles aussi des difficultés et représentent aujourd'hui environ 15% de l'accompagnement de Solidarité Paysans. Une corrélation peut être faite avec l'abandon de l'élevage dans des zones qui y étaient traditionnellement consacrées, et où les terres ont un potentiel céréaliier moyen et se prêtent mieux à l'exploitation herbagère. Les dérèglements climatiques risquent d'aggraver ce constat. On peut noter également que le maraîchage (diversifié en l'occurrence, avec tout ou partie de vente en circuits courts) représente 7% des fermes accompagnées. Les maraîchers sont notamment victimes des sécheresses à répétition, des fluctuations de la demande et de la concurrence de la grande distribution ainsi que de l'usure physique liée à la charge de travail importante de leur métier.

TYPES DE PRODUCTION



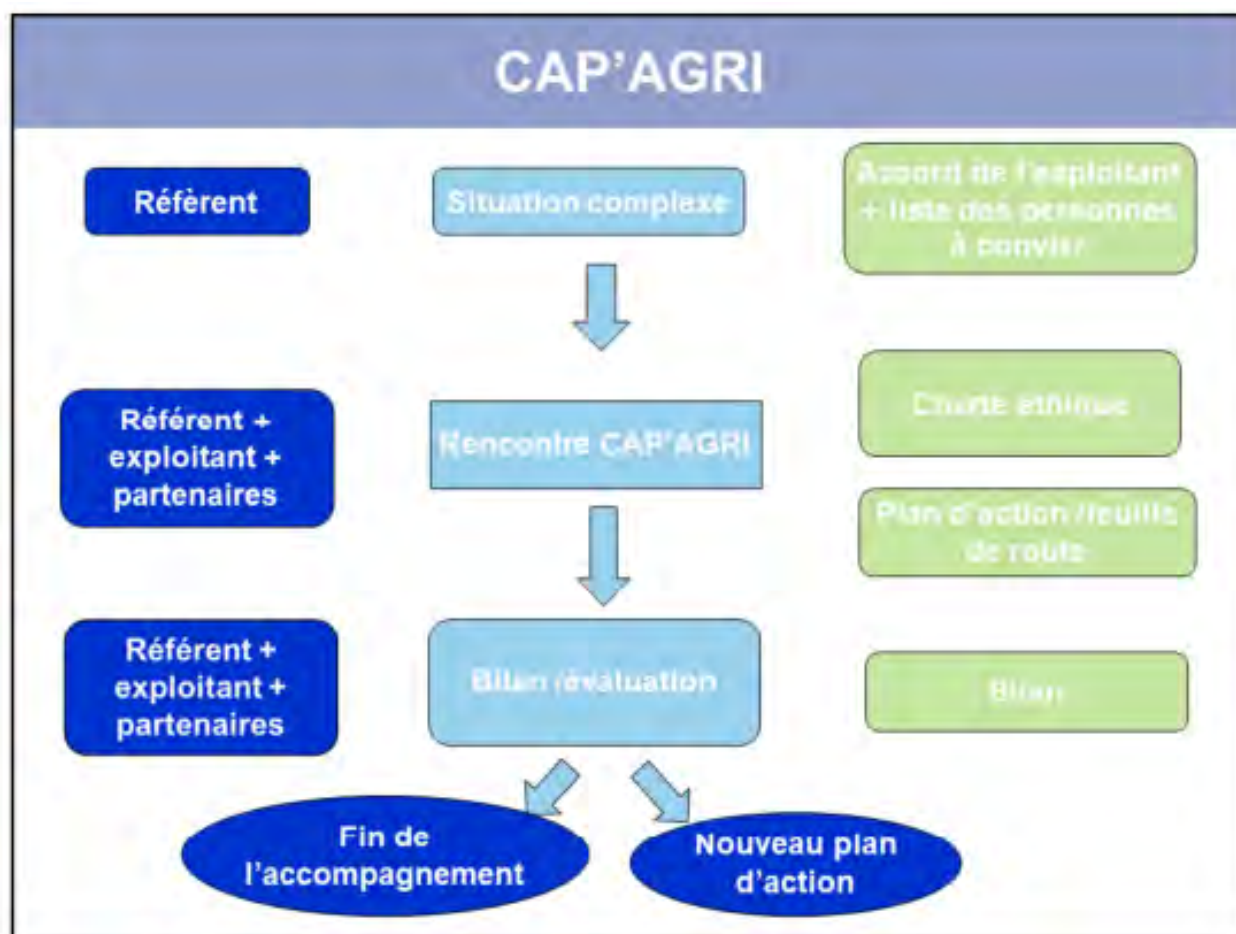
6. CAP'AGRI

CAP'AGRI est un dispositif d'accompagnement d'exploitants en difficulté. Il prend en charge particulièrement les situations complexes, nécessitant une réflexion commune des différents intervenants sur le plan d'actions afin de fixer les rôles et objectifs de chacun. Ce dispositif est partenarial et s'étend sur l'ensemble des départements couverts par la MSA Poitou. En effet, ce dispositif regroupe les chambres d'agriculture de la Vienne et des Deux-Sèvres, Solidarité Paysans, RESA et bien sûr la MSA Poitou à travers son service Action Sanitaire et Sociale (pôle santé, pôle exploitant). En plus de ces acteurs, membres permanents de CAP'AGRI d'autres acteurs sont conviés selon les situations, notamment des banques, CER, DAC 86, etc...

✚ Les objectifs du dispositif

- Faciliter et compléter les accompagnements individuels en cours par une vision pluridisciplinaire concertée, éclairante pour l'assuré et les professionnels.
- Élaborer un plan d'action commun, validée par l'ensemble des acteurs.
- Faciliter la coopération entre partenaires.
- Définir les actions à mener par chaque acteur
- Coordonner les actions pour permettre à l'exploitant de sortir de cette situation complexe.

✚ Méthodes d'intervention



Référent : il a la charge d'organiser le CAP'AGRI avec l'accord préalable de l'exploitant. Il est référent pour l'exploitant en question et relais auprès des autres partenaires. Il s'entend avec l'exploitant sur la liste des participants et se charge de leur transmettre les invitations et la charte éthique.

Charte éthique : un référentiel de bonnes pratiques qui précise les engagements réciproques entre les différents partenaires du dispositif CAP'AGRI et visant à garantir la confidentialité et le respect des droits des exploitants. Elle définit le rôle de chacun.

Rencontre CAP'AGRI : les axes du Plan d'action CAP'AGRI sont définis le jour de la rencontre avec l'ensemble des acteurs autour de la table. Le plan est mis en forme et validé par tous les partenaires dans un 2ème temps et diffusé par l'ensemble des partenaires. Présence obligatoire de l'exploitant à ces rencontres.

L'après rencontre CAP'AGRI : Transmission des informations à l'ensemble des partenaires sur la durée du contrat par le référent. Programmation d'un temps de bilan en fin de contrat pour évaluer à nouveau la situation de l'exploitant. L'accompagnement prend fin si la situation est résolue sinon un nouveau plan est proposé.

7. Autres offres disponibles

<i>Nature des offres</i>	<i>Intitulé des offres</i>	<i>Descriptif</i>	<i>Public concerné</i>	<i>Structures</i>
Accompagnement financier	Boite à outils pour des interventions au cas par cas / pas d'offres spécifiques	<p>Panier d'offres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Report d'échéances - Aménagement de financement (rallongement de durée des prêts/ Modulation de crédit) - Prêts de restructuration et de consolidation - Année blanches (en capital) - Courts termes (si pas encore en place) - Recouvrement à l'amiable - Un tour de table avec les fournisseurs - Mise en place des relais en cas de crise (information et soutien) - Moratoire sur les prêts 	NSA	Banques
	Service de remplacement	Remplacement de l'exploitant agricole pour les motifs de remplacement en lien avec le mal être agricole. Maillage et présence de salariés en CDI (10) du Service de remplacement 79 pour intervenir qualitativement sur le remplacement de l'exploitant agricole adhérent à l'association.	NSA	Service de remplacement 79
	Accompagnement des CUMA dans la gestion des impayés	<p>L'accompagnement sur les impayés auprès des CUMA se décline à plusieurs niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conception de sessions de formation à la gestion des impayés pour les dirigeants de CUMA (adaptation des statuts et règlements intérieurs, anticipation, identification précoce des situations à risque) - élaboration d'échéancier de remboursement par les comptables après entente avec l'adhérent concerné. - accompagnement des dirigeants de CUMA lors de situations difficiles où la prise de contact peut être compliquée, action de médiation - Mise en contact avec un cabinet de recouvrement dans de rares cas. 	NSA	FD CUMA 79
Prévention suicide	Financement formations sentinelles	Financement de formation Sentinelles pour des salariés agricoles liés à ces organismes	SA	OCAPIAT / VIVEA

B. Avis des personnes interrogées sur les offres et dispositifs existants

De nombreuses offres et dispositifs d'accompagnement existent à l'échelle de notre département, cependant elles souffrent d'un déficit de communication auprès des destinataires en l'occurrence SA et NSA. La MSA, la chambre d'agriculture et Solidarité Paysans sont bien identifiés par les acteurs même si les dispositifs proposés sont méconnus. La majorité des personnes rencontrées évoquent également l'insuffisance de coordination entre acteurs qui accentue cette méconnaissance des dispositifs existants. Ils concernent tous les publics et permettent, le repérage, la prévention, l'accompagnement et l'orientation. Les personnes interrogées soulignent également un manque de clarté sur l'articulation des dispositifs et parfois un manque de réactivité des organismes lorsqu'ils sont sollicités.

Comme souligné dans ce rapport, le refus ou la difficulté de solliciter de l'aide est l'une des caractéristiques de la population agricole. De ce fait, il y a moins de sollicitations spontanées des dispositifs d'aide, d'écoute ou de repérage : l'efficacité de la prise en charge repose donc sur le « aller vers ». De par leur connaissance du milieu agricole, les acteurs du comité pléniers sont en capacité de créer du lien de confiance et d'apporter un premier conseil aux SA et NSA. Cependant, les personnes rencontrées affirment ne pas disposer de toutes les compétences nécessaires pour approcher les personnes en difficulté. La participation aux formations sentinelles en agriculture paraît indispensable pour lever cette difficulté.

Par ailleurs, de nombreuses structures relèvent la difficulté de rapporter des situations de mal-être repéré chez certains agriculteurs à des partenaires compétents pour réaliser ces accompagnements en raison de l'obligation de confidentialité à laquelle elles sont soumises. En effet, sans l'accord préalable des personnes repérées leur situation ne peut pas être divulguée sauf celles évaluées à risque imminent où les services d'urgences doivent être sollicités (lorsqu'il y a un doute le 3114 est donc à privilégier).

V. PISTES OPERATIONNELLES DE PRÉVENTION DU MAL-ÊTRE EN AGRICULTURE

A. Propositions et actions déjà mises en œuvre pour les besoins partiellement couverts

Les besoins ci-dessous exprimés par les acteurs sont dits « partiellement couverts » parce qu'après confrontation avec les offres disponibles, il apparaît que les actions existent déjà sur le territoire pour tenter de répondre à ces besoins. Cependant si ces besoins ont été relevés, c'est parce que, soit les actions sont peu connues avec des acteurs et agriculteurs qui ne s'en saisissent pas, soit parce que les objectifs ne sont pas pleinement atteints. Dans la colonne « Dispositifs et actions déjà mis en place ou pouvant être envisagés » du tableau, il est indiqué les améliorations à apporter aux actions déjà mises en œuvre.

Publics concernés	Intitulés des besoins	Descriptif du besoin	Dispositifs et actions déjà mis en place ou pouvant être envisagés
Non salariés agricoles (NSA)	Déclenchement d'un dispositif lors d'absence répétée de Déclaration de Revenu Professionnel (DRP)	Mise en place d'un dispositif qui permette de déclencher un accompagnement. L'idée serait d'aller voir sur place, de tenter par tous les moyens de rentrer en contact avec ces personnes avant de les assigner en redressement judiciaire.	➤ Action « cartes postales » des élus MSA de la Gâtine (Deux-Sèvres) avec contribution des services recouvrement-contentieux de la MSA. Action qui devrait être progressivement déployée aux autres territoires
	Préparer l'exploitant à l'arrêt de son activité	L'exploitant a besoin d'une vision sur : ses droits à la retraite, la possibilité de transmettre leur exploitation, ce qu'il va faire ensuite, ... Des démarches existent simplement elles impliquent un aller-vers les agriculteurs qui, spontanément, ne vont pas vers l'information.	➤ Renforcer la communication auprès des agriculteurs à quelques années de leur retraites (ateliers collectifs, rencontres individuelles d'information)
NSA - SA - Jeunes des lycées agricoles	Formation au repérage des Risques Psycho-Sociaux (RPS)	Donner des ficelles aux conseillers afin qu'ils se sentent moins démunis face à des situations de mal-être qu'ils pourraient rencontrer. L'objectif étant de se protéger ainsi que les personnes accompagnées.	➤ Formations sentinelles : accentuer la sensibilisation auprès des membres du comité plénier sur l'intérêt de faire former leurs personnels.
	Faciliter l'accès à l'information du monde agricole sur l'existence des dispositifs de soutien	Du fait, entre autres, d'un décrochage numérique, certains exploitants ne sollicitent pas certains dispositifs.	➤ Large diffusion d'un « flyer prévention des difficultés du monde agricole » qui contient les numéros utiles, les structures et dispositifs à contacter en cas de difficultés.
	Formation de prévention en sécurité au travail	Aider les agriculteurs dans l'utilisation d'équipements agricoles / connaissance des règles afin de réduire les risques d'accident du travail	➤ Le service de SST MSA Poitou réalise déjà des sensibilisations. ➤ En plus de l'existant, proposer des ateliers de recyclages et des interventions en lycées agricoles avec d'autres acteurs et opérateurs (Prévention Santé en Agriculture) du comité plénier compétents pour le faire.
	Développement des compétences de gestion d'entreprise	Améliorer les compétences des agriculteurs en gestion d'entreprise : souvent beaucoup de problèmes organisationnels et mauvais choix stratégiques. La gestion de l'exploitation est aujourd'hui une tâche aussi importante que les connaissances techniques. Cette compétence mérite d'être développée afin de limiter les mauvais choix.	➤ Proposer des colloques sur la gestion d'une exploitation (gestion humaine, comptable, administrative et optimisation de son temps, ...) ➤ Intégrer ces modules aux formations initiales déjà proposées
Profession nels	Formation en prévention du suicide	Appliquer le plan national de prévention du suicide par des formations sentinelles en direction du monde agricole.	➤ Formations sentinelles
	Fiche réflexe	Fiche réflexe d'attitude à tenir en cas de situation de détresse repérée. Actualiser la fiche et généraliser aux services de l'État en lien avec le monde agricole.	➤ Proposer aux membres du comité plénier une fiche réflexe pour les aider dans leur prise de décision et leurs orientations de situation de fragilité
Tout public	Communication intensive sur les dispositifs de soutien existants	Lancer une large communication sur les dispositifs existants (3114, Agri'écoute, ...) très peu connus. Un appui de l'Etat à cette communication est nécessaire.	➤ Partager et diffuser largement l'information sur les dispositifs (3114, Agri'écoute, ...) : transmettre les supports de communication à tous les membres du comité plénier, ➤ Faire de l'« aller vers » afin que les acteurs s'approprient ces dispositifs. ➤ Diffuser les affiches ou le « flyer prévention des difficultés du monde agricole » dans tous les services d'Etat en lien avec le milieu agricole ➤ Communication harmonisée sur les dispositifs via les sites institutionnels et sites des acteurs du comité plénier
	Répertoire des structures de soutien	Avoir des fiches informatives synthétiques avec tous les numéros et coordonnées des structures d'aide.	➤ Réalisation d'un « flyer prévention des difficultés du monde agricole » qui contient les numéros utiles, les structures et dispositifs à contacter en fonction des situations.

B. Propositions pour les besoins non couverts

Ce tableau récapitule tous les besoins exprimés par les personnes interrogées qui ne sont pas couverts. Dans la dernière colonne du tableau « *Actions proposées* », vous avez en face de chaque besoin, les propositions d'actions qu'il est possible de développer pour y répondre.

<i>Publics concernés</i>	<i>Intitulés des besoins</i>	<i>Descriptif du besoin</i>	<i>Actions proposées</i>
NSA	Assurer la concertation avec les établissements bancaires et les fournisseurs	Certains établissements bancaires communiquent directement les difficultés rencontrées par les chefs d'exploitation à leur siège sans envisager les solutions locales (dispositifs d'aides économiques d'agriculteurs en difficulté), alors que des solutions pourraient être envisagées et éviteraient des procédures judiciaires contre l'agriculteur.	➤ Sensibiliser les établissements bancaires du département aux dispositifs locaux existants et les inciter à les solliciter avant toute action judiciaire contre un agriculteur.
	Visite médicale exploitants agricoles	Il n'existe pas à ce jour de visite médicale pour les exploitants agricoles comme il en existe pour les salariés agricoles. Elle est pourtant nécessaire pour déceler des fragilités autant physiques que psychologiques.	A faire remonter au coordinateur national
Jeunes des lycées agricoles	Prévention de l'isolement social	Construire des interventions sur les risques psycho-sociaux auprès des agriculteurs de demain, notamment sur les risques liés à l'isolement.	➤ Construire des interventions sur les RPS en lien avec les lycées agricoles : Conciliation vie professionnelle et vie personnelle
Professionnels	Cellule d'accompagnement psychologique	Mise sur pied d'une cellule d'accompagnement psychologique pour aider les professionnels au contact des SA et NSA qui pourraient être eux aussi affectés par des situations de mal-être qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur fonction.	➤ L'adhésion au réseau sentinelle, la médecine du travail et les assistantes sociales du personnel lorsqu'ils existent sont un premier niveau d'intervention et d'accompagnement. ➤ Besoin partiellement couvert par le 3114

C. Propositions pour pallier les facteurs de mal-être en milieu agricole

Dans ce tableau des actions qui pourraient permettre de limiter les conséquences des facteurs de mal-être identifiés sont proposées. En effet, lors des rencontres individuelles réalisées, les personnes interrogées ont fait des propositions d'actions pour pallier ces facteurs qui engendrent un mal-être au sein de la population agricole.

<i>Publics concernés</i>	<i>Facteurs de mal-être</i>		<i>Propositions d'actions</i>
NSA – SA	Des facteurs d'ordre personnel de mal-être	Isolement (géographique, social, sanitaire, ...)	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les futurs agriculteurs à l'importance de l'aspect social, au vivre avec les autres... mettre en avant les avantages à l'installation sous forme sociétaire et à intégrer les associations
		Charge de travail importante	<ul style="list-style-type: none"> Communiquer sur les dispositifs d'aide au répit et de soutien en gestion administrative/comptable de la MSA Poitou Possibilité de se faire remplacer sur son exploitation par un salarié du Service de remplacement (financé par la MSA Poitou) Sensibiliser à une meilleure organisation du temps de travail (formations, colloques) Sensibiliser aux avantages de l'installation sous forme sociétaire (GAEC, coopératives)
		Caractéristiques propres à la population agricole (difficultés à solliciter de l'aide, repli sur soi, fierté, ...)	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les agriculteurs à alerter le plus vite les structures à même de les aider en cas de difficulté Les exploitants adhérant à des grandes coopératives régionales et à des réseaux professionnels peuvent être de bons relais d'information auprès de leurs pairs Développer le Réseau des Sentinelles en Poitou
	Des facteurs d'ordre social /relationnel	Le poids de l'héritage et de la transmission	<ul style="list-style-type: none"> Préparer les futurs retraités à céder leurs exploitations à leurs héritiers (les emmener à se projeter dans d'autres activités de loisir ou associatives qui leur permettra de se sentir utiles afin qu'ils se retirent effectivement de la vie active de l'exploitation afin de laisser plus de marge de manœuvre à l'héritier) Préparer psychologiquement les jeunes repreneurs aux éventualités d'échecs et leur donner les outils dont ils pourraient se saisir pour rebondir. Passer surtout le message que les temps ont changés, les contraintes sont plus importantes aujourd'hui et que l'échec n'est pas une fatalité.
		Difficile conciliation vie professionnelle - vie familiale	<ul style="list-style-type: none"> Communiquer sur les dispositifs d'aide au répit et sur les actions collectives de prévention de la MSA Poitou Sensibiliser à une meilleure organisation du temps de travail (formations, colloques) Mettre en avant les avantages à l'installation sous forme sociétaire (GAEC, coopérative)
	Des facteurs d'ordre structurel	La lourdeur administrative	A remonter au coordinateur national
		Adaptation à l'évolution du monde agricole	<ul style="list-style-type: none"> Inciter les agriculteurs à participer à des formations de recyclage Solliciter les aides existantes pour se faire remplacer et participer à ces formations, notamment celle proposée par la MSA Poitou.
	Des facteurs d'ordre conjoncturel	Persistance / accroissement de l'« agribashing »	<ul style="list-style-type: none"> Faire la promotion du métier d'agriculteur via les médias.
		Des revenus faibles et instables	<ul style="list-style-type: none"> En cas des situations de crises conjoncturelles, revoir et adapter les grilles d'aides sociales (RSA, Primes d'activités, ...)
		Les risques climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Les assurances multirisques climatiques peuvent être des alternatives Anticipation des conséquences des dégâts par les pouvoirs publics Prise en charge financière plus rapide, adaptation des grilles de prise en charge aux situations Sensibilisation à la prise de conscience des agriculteurs et des acteurs au changement climatique
		Les crises sanitaires animales répétées	<ul style="list-style-type: none"> Anticipation des conséquences des dégâts par les pouvoirs publics (prise en charge financière plus rapide, adaptation des grilles de prise en charge aux situations) Déploiement des dispositifs de prise en charge psychologiques et d'écoute en cas d'abattages d'animaux.
		Les crises économiques	A remonter au coordinateur national

D. Propositions et projets d'actions reparties suivant les 3 axes de la feuille de route

Le tableau ci-dessous reprend les actions proposées suivant les 3 axes définis par la feuille de route de prévention du mal-être en agriculture. Il ne reprend pas toutes les actions des parties précédentes, mais celles qui ont été jugées prioritaires par le comité technique, de par l'importance, l'urgence à agir ou la valeur ajoutée (impact) de l'action.

« Humaniser »	« Aller vers »	« Prévenir et accompagner »
Participer aux rencontres locales d'agriculteurs (GDS, coopératives, ...).	Déployer les formations sentinelles en agriculture.	Anticiper les conséquences des crises sanitaires, économiques et environnementales.
Participer aux différentes réunions partenariales locales.	Superviser les sentinelles pour entretenir la dynamique de réseau.	Améliorer et simplifier les prises en charges : prise en charge financière plus rapide, adaptation des grilles de prise en charge aux situations pour le RSA, prime d'activité, ...
Déployer le dispositif PAPAGENO auprès des élus, des médias pour prévenir la contagion suicidaire.	Réaliser une fiche réflexe pour aider les professionnels dans l'orientation.	Formations/colloques (Gestion du temps de travail – Gestion d'entreprise – Santé sécurité au travail - Importance de l'aspect social).
Sensibiliser les structures du comité plénier à faire former leurs personnels pour les aider au repérage.	Réaliser un « flyer prévention des difficultés du monde agricole » qui contient les numéros utiles, les structures et dispositifs à contacter en fonction des situations. Privilégier la diffusion par courrier (voir avec la poste).	Formation/Atelier pour préparer le futur retraité à céder son exploitation (Information sur les droits / Sensibiliser à la projection dans d'autres activités ...).
Sensibiliser les établissements bancaires sur les dispositifs existants et les inciter à les solliciter avant toute action judiciaire contre un agriculteur.	Partager et diffuser largement l'information sur les dispositifs (3114, Agri'écoute, VIGILANS, ...) : transmettre les supports de communication à tous les membres du comité plénier.	Formation/atelier pour jeunes agriculteurs (Préparer aux éventualités et outils pour rebondir en cas de difficultés).
Impliquer des partenaires locaux (élus, maires) dans le repérage et la diffusion de dispositifs d'accompagnement.	Inciter les membres du comité plénier à communiquer sur les offres et dispositifs des partenaires sur leurs différents sites internet.	Déployer des dispositifs de prise en charge psychologiques et d'écoute en cas notamment d'abattages d'animaux.
		Formaliser une procédure sur le qui fait quoi en situation de suicide ou tentative de suicide.
		Mettre en place des visites médicales pour les agriculteurs (NSA).
		Lutter contre le non recours aux soins.

Actions à mener à court terme proposées au comité de pilotage :

- Production d'un support de communication « flyer prévention des difficultés du monde agricole »,
- Réalisation d'une fiche réflexe détaillant la conduite à tenir en cas de situation de mal-être, de propos suicidaires,
- Poursuite du déploiement du réseau Sentinelles en agriculture au sein du département,
- Formation Papageno des élus et acteur impliqués (presse locale notamment).

Ces actions seront soumises à validation aux membres du comité de pilotage, qui sélectionnera celles qui devront être traitées en priorité. Ensuite, le comité technique se réunira pour travailler à la proposition d'un plan d'actions.

CONCLUSION

L'élaboration de ce diagnostic territorial partagé de prévention du mal-être en agriculture permet d'effectuer plusieurs conclusions. Les besoins sont nombreux, les offres disponibles importantes mais souvent méconnues.

Les « dire » des différentes personnes rencontrées convergent dans le même sens, celui de la présence d'un véritable mal-être au sein de la population agricole du département des Deux-Sèvres. Les différentes statistiques exploitées et disponibles dans ce rapport corroborent ces constats faits par l'ensemble des acteurs sur le terrain au quotidien.

Certes la situation est globalement difficile pour les actifs agricoles du département mais certaines zones, certaines filières et certains publics sont plus fragiles que d'autres. En effet, le mal-être est plus prégnant dans les territoires sud du département avec des terres à faible potentiel, notamment dans les communautés de communes au sud et à l'est de la Communauté d'agglomération de Niort. De même c'est le cas au Nord avec la filière élevage qui est celle où le mal-être est le plus ressenti depuis plusieurs années notamment la filière bovine (allaitant / viande) qui rencontre de nombreuses difficultés.

Il est important de préciser que le mal-être agricole est multifactoriel. Les situations de mal-être sont souvent déclenchées par une accumulation de problématiques, de facteurs fragilisant qu'ils soient professionnels, personnels, économiques, sociétaux... De ce fait, il n'est pas possible de dégager de profils types de populations agricoles sujettes au mal-être. Néanmoins certains facteurs sociodémographiques peuvent être dégagés :

- Des personnes plutôt isolées,
- Des personnes à la retraite ou approchant de la retraite,
- Des personnes victimes de crises sanitaires (abattage de cheptel),
- Des personnes rencontrant des ruptures dans leur parcours de vie (accidents du travail, décès, séparation, ...).

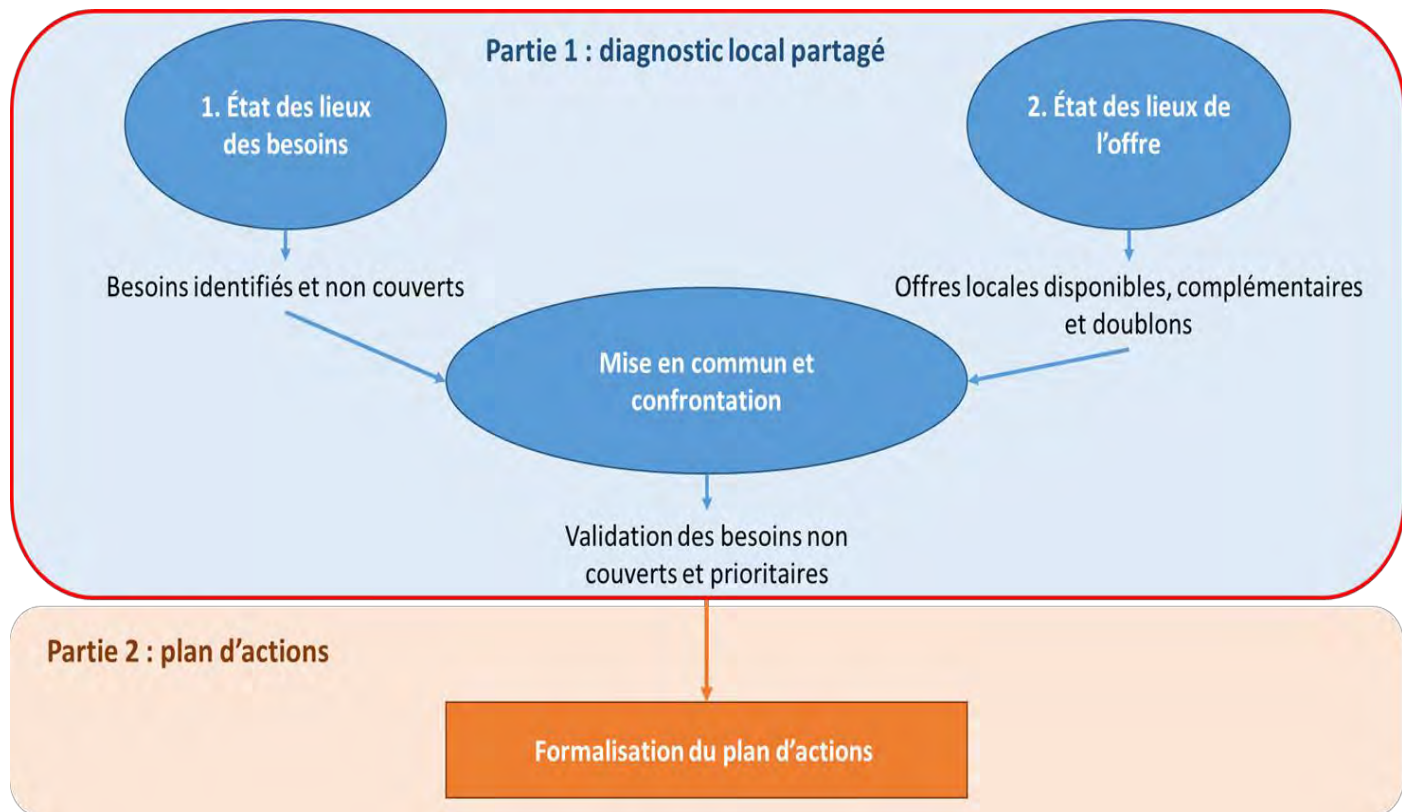
Le diagnostic permet d'observer des différences entre les Deux-Sèvres et les autres départements de France. On peut voir notamment que la population est très rurale dans les Deux-Sèvres avec un accès globalement faible et difficile aux professionnels et services de santé et un faible recours aux soins qui en résulterait. On note par contre un plus faible recours des populations aux allocations sociales (RSA, prime d'activité, minimum vieillesse, ...).

Ce diagnostic permet de proposer des actions concrètes qui pourraient être menées à l'échelle locale pour améliorer la situation des actifs agricoles. Certaines propositions d'amélioration qui ont été formulées par les personnes interrogées dépassent l'échelle locale et seront partagées à l'échelle nationale. Parmi ces propositions on note celle de la charge administrative qui est très chronophage et fastidieuse pour les agriculteurs. Ils plaident pour un allègement des procédures et des délais dans le traitement de certaines demandes. Par ailleurs, il a été évoqué la prise de mesures de lutte contre la stigmatisation (agribashing) de la profession agricole. Dit autrement, il est proposé au coordonnateur national de favoriser la promotion des métiers de l'agriculture. Certains partenaires plaident également en faveur d'une communication intensive sur les dispositifs de prévention du suicide, notamment le numéro national 3114, car il a été constaté que ces dispositifs sont très peu connus. La promotion de ces dispositifs à l'échelle locale avec un appui de l'État constitue donc l'une des actions proposée suite au diagnostic.

Au total, ce sont 4 actions prioritaires qui sont proposées à la validation du comité de pilotage et qui doivent permettre de répondre aux attentes les plus marquantes qui ont été soulevées dans le présent diagnostic.

ANNEXES

Annexe 1 : Résumé de la méthode de diagnostic



Annexe 2 : Liste des structures membres du comité plénier

Types de Structure	Nom des structures
Collectivités territoriales	Conseil Départemental 79
	Association des Maires 79
	Communauté de communes - Airvaudais Val du Thouet
	Communauté de communes - Haut Val de Sèvre
	Communauté de communes - Parthenay Gâtine
	Communauté de communes - Mellois en Poitou
	Communauté de communes - Thouarsais
Administrations et agences publiques	Direction Départementale des Territoires (DDT)
	Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP)
	Agence Régionale de Santé (ARS) - CPTSM
	Centre Hospitalier de Niort
	LEGTA Les Sicaudières
	EPELFPA Terres et Paysages Sud Deux-Sèvres
Services publics professionnels	Chambre d'agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres
	MSA Poitou
	SAFER
	Groupement de Défense Sanitaire (GDS 79)
Associations d'accompagnement	Solidarité Paysans 79
	RESA
	Association de services aux éleveurs des Deux-Sèvres (ASSEL 79)
Organisations syndicales	Confédération Paysanne 79
	Coordination Rurale 79
	Jeunes Agriculteurs 79
	FNSEA 79
	CFDT
Organismes bancaires et assurances	Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou
	Crédit Mutuel
	Banque Populaire
	Groupama
	Crédit Industriel et Commercial
Professions et services associés au plan	Conseil Départemental de l'Ordre des Infirmiers
	Conseil de l'Ordre des Médecins 79
	Ordre des Experts comptables
	Réseau CRISTAL / Ordre des Vétérinaires
	Coopérative Océalia
	Fédération Départementale des CUMA 79
	Service de Remplacement
Organismes de formation	VIVEA
	OCAPIAT

Annexe 3 : Grille d'entretien


Renseignements organisme		
Nom de l'organisme		
Personne rencontrée		
Téléphone / mail		
Date / Heure / Lieu		
Notre entretien		
Public cible ?	Salariés agricoles Non-salariés agricoles	
Publics / secteurs les plus vulnérables		
Quels besoins identifiez-vous ?	En lien avec la conjoncture ? A venir ? Besoin déjà couvert Besoin pas couvert Besoin partiellement couvert	
Nature des besoins	Prévention Orientation Accompagnement Suivi Prévention suicide Autres	
Offres proposées ?		
Sur quel territoire ?	Communal Cantonal Bassin de vie Départemental Caisse MSA Régional National Autre	
Conditions d'accès à l'offre ?		
Comment repérer des situations de fragilité et de détresse chez les SA et NSA ?		
Avez-vous connaissance des causes de ces situations ? Avez-vous des indicateurs ?		
Quelle est la problématique principale de votre public cible ?	Difficulté économique Difficulté sociale Problèmes psy	
Selon vous que faut-il améliorer ?	Plus d'aller vers ? Meilleure coordination entre acteurs? Meilleure communication sur les dispositifs existants ?	
Avez-vous une bonne connaissance des autres dispositifs partenaires existants ?	Oui Non Pas suffisamment	
Comment décririez-vous la collaboration entre acteurs sur le territoire ?	Satisfaisante Moyennement satisfaisante Insatisfaisante	
Selon vous que faut-il pour apporter une amélioration ?		
Possible contribution à la co-construction d'offres ?	Participation à des focus-group Aide à la communication sur les offres partenaires Aide à la mobilisation de nouveaux membres du Réseau Territorial Sentinelles	
Est-ce que vous avez des projets en vue ?		
Est-ce que vous avez des éléments à apporter qui n'ont pas été abordés ?		

Annexe 4 : Liste des structures et référents rencontrés

Structures ayant répondu	Nom & Prénom Référents
Conseil Départemental 79	Réponse via questionnaire
Communauté de communes - Haut Val de Sèvre	Didier PROUST
Direction Départementale des Territoires (DDT)	Nicolas CORNUAULT
Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP)	Florian BESNARD
Référent Groupement Hospitalier de Territoire 79 (coordination PTSM)	Vivien BONNEFON
Centre Hospitalier de Niort	Yasmina CLERGEAUD
LEGTA Les Sicaudières	Réponse via questionnaire
Chambre d'agriculture 17-79	Jean-Luc Audé / Olivier Farvelière
MSA Poitou	Jean Marie GAUTIER
SAFER	Patrice COUTIN / F. LAREUZE
Groupement de Défense Sanitaire (GDS 79)	Pascal MOINARD
Solidarité Paysans 79	Eric BAUDRON /Charline NIVELLE
RESA	Stéphane LESAGE
Association de services aux éleveurs des Deux-Sèvres (ASSEL 79)	Réponse via questionnaire
Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou	Martinet Arnaud /Claire CRONIE
Crédit Mutuel	Claude BARATON
Groupama	Karine TOURAINÉ
Crédit Industriel et Commercial	Emmanuel HEBRAS
Conseil Départemental de l'Ordre des Infirmiers	Christian TRIANNEAU
Conseil de l'Ordre des Médecins 79	Jean-Luc LANNAUD
Ordre des Experts comptables	Florence VIOLLEAU
Réseau CRISTAL / Ordre des Vétérinaires	Benoît FORESTIER
Coopérative Océalia	Evelyne LACHE
Fédération Départementale des CUMA 79	Réponse via questionnaire
Service de Remplacement	Réponse via questionnaire
VIVEA	Catherine VIGE
OCAPIAT	Mikael Guerin

Annexe 5 : Bilan chiffré des structures rencontrées


	Nombre de structures	Nombre de réponses	Taux de réponse
Collectivités territoriales	7	2	29%
Administrations et agences publiques	6	4	67%
Services publics professionnels	4	4	100%
Associations d'accompagnement	3	3	100%
Organisations syndicales	5	0	0%
Organismes bancaires et assurances	5	4	80%
Professions et services associés au plan	7	7	100%
Organismes de formation	2	2	100%
Total	39	26	67%



LES SENTINELLES

**Un réseau de volontaires
pour détecter les personnes
en situation de mal-être**

LA MSA AGIT POUR PRÉVENIR LE MAL-ÊTRE AGRICOLE

 **santé
famille
retraite
services**

L'essentiel & plus encore



 09 69 39 29 19
 [agriecoute.fr](https://www.agriecoute.fr)

AGRI'ÉCOUTE

Un service pour échanger à tout moment avec un psychologue

LA MSA AGIT POUR PRÉVENIR LE MAL-ÊTRE AGRICOLE



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore



L'AIDE AU RÉPIT

**Une aide pour souffler
en cas d'épuisement**

LA MSA AGIT POUR PRÉVENIR LE MAL-ÊTRE AGRICOLE



L'essentiel & plus encore



Nous pensons à vous

et souhaitons pouvoir vous aider
en cas de besoin.

Nous sommes à votre écoute
et à votre service :

- Vos délégués MSA sentinelles
(contact sur la plaquette ci-jointe)
- Votre MSA :



Souffrance
Prévention
du suicide

**C'EST LE MOMENT
D'APPELER**

3114

Écoute professionnelle
et confidentielle
24h/24 · 7j/7 · Appel gratuit


MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

Numéro national de prévention du suicide · www.3114.fr





**PRÉFÈTE
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore